

ETUDES
ET DONNEES PENALES

C
E
S
D
I
P

L'EVOLUTION DES ATTITUDES
DES FRANÇAIS SUR LA
JUSTICE PENALE
(RAPPORT INTERIMAIRE)

Frédéric OCQUETEAU
Claudine PEREZ DIAZ

1988

n° 54

GESDIP

laboratoire associé au CNRS
313

REC/84-5

*L'EVOLUTION DES ATTITUDES DES FRANCAIS
SUR LA JUSTICE PENALE*

RAPPORT INTERIMAIRE

Frédéric OCQUETEAU

Claudine PEREZ-DIAZ

Janvier 1988

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales
4, rue de mondovi 75001 Paris tel.: 261 80 22

*L'exploitation informatique de cette enquête
a été réalisée sur les ordinateurs du Centre
Interrégional de Calcul Electronique
(C.I.R.C.E.) du C.N.R.S.*

R E S U M E

./...

Cette étude, basée sur l'analyse d'un questionnaire administré à un échantillon de la population nationale en décembre 1984, est la première étape d'une analyse structurale de l'évolution des représentations sociales des français sur la justice pénale.

Elle se donne pour objectif liminaire de cerner trois dimensions :

- 1) - Une comparaison terme à terme de questions portant sur les acteurs et le fonctionnement de la justice permet de refléter des images destinées à cerner des attitudes spécifiques.

Son intérêt principal réside dans l'analyse des variations de réponses entre 1972 et 1984. Elle donne à la fois un état quantifié des évolutions des réponses de la population sur l'objet pénal, mais permet également de comprendre empiriquement les enjeux sociologiques propres à la dialectique des questionnements et des silences.

Elle montre que si la plus grande implication des français aux thèmes pénaux et normatifs est l'indice incontestable d'une plus grande préoccupation sociale, les discours tenus paraissent dans l'ensemble moins extrémisés que par le passé.

- 2) - Cette préoccupation sociale demande à être plus rigoureusement cernée à travers la mise en évidence d'attitudes spécifiques sur l'objet. Une seconde partie du rapport montre que quatre types d'attitudes restent ancrées dans la population : le manichéisme, la punitivité en rapport aux manquements de la liberté individuelle, la résistance au changement social et la méfiance vis-à-vis des acteurs du système pénal. Une variante de cette dernière attitude est mise en évidence, la croyance en l'idée de collusion des agences police/justice contre les justiciables, mais là, le profil général serait plutôt à la confiance en l'indépendance des deux.

Une attitude de permissivité et de tolérance vis-à-vis des mœurs (construite en 1984) permet de comprendre qu'au plan global, la population se montrerait plutôt intolérante sur le chapitre.

- 3) - C'est dans la troisième partie du rapport qu'on entre véritablement dans la compréhension des univers symboliques des différents groupes sociaux et de leurs systèmes d'attitudes.

./...

A travers la démonstration d'un (non) écart entre la perception de chacun de ces groupes sur les finalités de la justice pénale au moment où le questionnaire est administré et les attentes des mêmes sous-groupes, relatives à l'idéal investi sur la justice, on parvient à comprendre la nature des enjeux sociaux dans la population sur le système pénal en général.

Des onze sous-groupes analysés (65 % de l'échantillon), dont on dégage les "systèmes de valeurs", on peut tenter une première approche de leurs façons respectives de s'investir sur le registre pénal. Cette démarche fonde une sociologie politique à propos de l'analyse des représentations sociales :

- Aucun écart n'est détecté chez deux sous-groupes : on en infère donc que perception et attente portant sur la même finalité, ils sont pleinement satisfaits de l'action de la justice, ce qui ne veut pas dire qu'elle est jugée identique chez ces deux sous-groupes.

- Pour six autres sous-groupes, on constate par contre un écart entre perception et attente. A travers cet écart, s'observent des discours plus ou moins ritualisés où compte plus le discours sur la vision idéale, que le jugement actuel sur la justice.

Pour d'autres au contraire, le jugement porté importe beaucoup plus que la description d'un idéal : on peut en inférer qu'ils sont beaucoup plus sensibilisés aux effets de l'action judiciaire ce qui change la nature des enjeux, puisque peuvent jouer bien aussi des effets de déception relatifs aux attentes, que des effets de ressentiment face à des mutations constatées empiriquement.

- Enfin, face à du silence dans les jugements sur l'action de la justice, se disent par contre des attentes à teneur également très affective sur la justice. Si on ne peut par hypothèse procéder à l'explication d'un écart chez ces groupes, on peut certainement déduire de leurs attentes respectives, un certain nombre d'enseignements significatifs.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	13
OPERATIONNALISATION	14
Notes	17
 <u>PREMIERE PARTIE : APERCU SUR DOUZE ANS DE L'EVOLUTION DES IMAGES DES ACTEURS ET DU FONCTIONNEMENT JUDICIAIRES</u>	
I - Images des acteurs du système pénal	21
II - Images du rôle des agences de police et de justice	28
III - Confiance et méfiance face au système judiciaire - Questions d'implication	31
IV - Images de la justice et de son environnement socio-politique	33
V - Images de l'étiologie du crime	37
VI - Images du libre-arbitre - Responsabilité indi- viduelle - Punitivité - Law and Order	40
VII - Images de l'exclusion - Marquage - Stigmatisation	45
VIII - Thématique du changement social - Résistance/ acceptation	48
IX - Images sur les libertés publiques	54
X - Patriotisme - Image de l'identité nationale ...	57
Conclusion	58
Notes de la première partie	61
 <u>DEUXIEME PARTIE : DES ATTITUDES SPECIFIQUES SUR LE SYSTEME PENAL ET LES SYSTEMES DE VALEURS NORMATIFS PERMANENCE, EVOLUTION, DISPARITION</u>	
I - Description des échelles et comparabilité des attitudes	69
* échelle de méfiance	69
* échelle de Law and Order	71
* échelle de manichéisme	73
* échelle : collusion police/justice	74
* échelle de résistance au changement social ...	75

II - Disparition d'attitudes structurées de jadis ...	77
III - Promotion d'une nouvelle attitude culturelle : hédonisme et permissivité	78
Conclusion	81
IV - Présentation générale des attitudes de la population	81
Notes de la deuxième partie	88
<u>TROISIEME PARTIE : LES ENJEUX SOCIAUX AUTOUR DES FINALITES DU SYSTEME PENAL</u>	91
I - Préliminaires de méthode	94
II - Hypothèse	96
III - Résultats	97
A) Effets de consonnance - Les adhérents aux finalités perçues du système pénal	99
1) Tout ne va pas si mal	99
2) Moi, qui ai le coeur à gauche	100
B) Enjeux différentiels de l'insatisfaction relative aux finalités attendues du système pénal	102
1) Signification des écarts assumés	103
a) on n'en fera jamais assez sur les droits de l'homme	103
b) je serai toujours contre l'oppression des systèmes	105
c) il y a trop de laxisme dans la société	107
d) pour nous autres ... les ouvriers	110
e) et nous autres, femmes d'ouvriers insécurisées	112
f) Badinter, au vestiaire !	114
2) Absence de jugement sur la justice et représentations idéales	116
(tout s'effondre)	

a) groupe 9	117
b) groupe 10	119
c) groupe 11	120
 IV - Conclusion temporaire	 122
Notes de la troisième partie	126
 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	 129
ANNEXES	133
 ANNEXE I	 135
ANNEXE II	139
ANNEXE III	143
ANNEXE IV	144
ANNEXE V	149
ANNEXE VI	153
ANNEXE VII	161

L'étude qui va suivre est la première étape d'une analyse approfondie de l'évolution des systèmes de représentations sociales de la population française à propos de la justice pénale.

Elle se situe dans la lignée des nombreux travaux du C.E.S.D.I.P. (ex S.E.P.C.) durant la décennie 70 et suit pour l'essentiel l'évolution de la problématique qui les a inspirés.

Son originalité réside cependant dans le fait qu'elle donne surtout à voir et à comprendre pour la première fois le sens des évolutions de ces représentations dans la société, au centre duquel est principalement tentée une interrogation sur la permanence, ou la labilité des attitudes investies sur cet objet, à partir de ce qui fut dégagé antérieurement.

A l'heure où l'on convoque de toutes parts une opinion publique à coup de sondages commerciaux pour tenter de prendre la mesure de la "connaissance" des réformes entreprises dans l'appareil pénal, supposées pallier la crise de son "fonctionnement", cette étude prend résolument le contrepied de l'idéologie implicite propre à de telles démarches qui, non seulement n'expliquent généralement rien parce qu'elles sont en général très peu problématisées, mais prennent le risque dangereux d'accréditer l'existence d'une opinion publique dont il suffirait de connaître "l'état" pour légitimer les réformes.

Or, dans la mesure où il est désormais suffisamment attesté que le pénal au sens large fait surtout l'objet pour la presque totalité de la population d'investissements d'ordre affectif ou normatif, bien plus que d'investissements techniques d'ordre "cognitif" (comme les tenants de la rationalité juridique voudraient que chacun le pense), c'est bel et bien en pénétrant directement au coeur de la compréhension des représentations (*) et des attitudes (*) (et non pas des opinions (*)) que l'on pourra cerner le degré de légitimité ou de délégitimation du fonctionnement du système pénal auprès des français ; c'est assurément la seule démarche qui permette d'asseoir les sens possibles des comportements ou conduites (*) et des pratiques observées dans la société à ce sujet.

Car en l'absence d'un tel diagnostic préalable fondé scientifiquement, on se condamne en effet à ne pas saisir ce que signifient les véritables tenants et aboutissants de la "crise" de la justice, dont on dit, sans l'avoir jamais vérifié ni rigoureusement cerné qu'elle entretient un rapport direct avec la montée du sécuritarisme, ou d'une autre manière, du "sentiment d'insécurité".

.. / ...

(*) - Sur toutes ces expressions, voir le glossaire de l'annexe I.

L'enjeu de ce travail consiste à mener prioritairement une réflexion socio-politique autour des représentations sociales sur le pénal. En effet, à l'occasion de l'étude de l'évolution de telles représentations, il nous paraît aujourd'hui nécessaire de nous demander comment elles font sens chez les différents groupes sociaux considérés dans leurs rapports à leur univers social global. Convaincus du fait que c'est plutôt le discours sur l'objet qui est en cause, bien plus que l'objet du discours lui-même, on vise autrement dit moins une nouvelle sociologie des représentations sociales du pénal qu'une sociologie politique à propos des représentations sur le pénal (1). Une première démonstration empirique en sera fournie dans la troisième partie de ce rapport.

Sur quel instrument cette étude va-t-elle porter ? Un questionnaire administré à un échantillon représentatif de la population française en décembre 1984 (voir annexe VI) en trois volets, dont l'exploitation d'un seul nous intéresse pour le moment : la partie consacrée aux images (*) véhiculées par les français sur l'institution judiciaire dans son ensemble et des questions d'"idéologie" plus générale (voir annexe V) dessinant les systèmes de valeurs (systèmes symboliques ou sous-cultures) des groupes de population, ayant pour raison d'être, d'aider à la compréhension de leurs différents types "d'investissements" sur l'objet pénal en question.

OPERATIONNALISATION

La démarche préalable que nous nous imposons ici est une démarche en grande partie descriptive.

Nous ne procèderons en effet dans ce rapport qu'à une mise en perspective de l'enquête, que ce soit par l'entremise d'une interprétation de tris à plat, par la construction d'échelles d'attitudes visant à cerner des variables latentes, synthèse de plusieurs questions (chaque échelle relevant d'une seule dimension), ou par la tentative d'élaboration d'une variable unidimensionnelle qui dégagerait l'écart entre les perceptions et les attentes de la population vis-à-vis de la justice pénale.

Les analyses structurelles des interrelations entre les questions simples ou de synthèse, à savoir l'aspect multidimensionnel de la recherche, relèveront d'une étude ultérieure.

Si une telle présentation peut à première vue rebuter le lecteur, elle nous paraît pourtant essentielle pour débroussailler un terrain complexe, à partir duquel trois types

./...

(*) - Voir le glossaire de l'annexe I.

de justifications peuvent être invoquées, non dénuées d'ailleurs d'une certaine valeur "pédagogique" :

- nos présupposés de recherche, plutôt que d'être décrits dans l'abstrait, apparaîtront au fur et à mesure de la mise au net des tris à plat de chacune des questions dont nous aurons à justifier la pertinence (I° partie). Les informations données par des questions décrites une à une, doivent se comprendre globalement comme autant de signes destinés à déboucher sur la construction d'un faisceau d'attitudes caractéristiques, que le chercheur doit élaborer selon une méthodologie spécifique, afin d'en tester la permanence ou la disparition (II° partie).
- Dans la mesure où pour la première fois à notre connaissance est tentée l'expérience quantitative d'une répétition de grande envergure sur les représentations sociales du système pénal, la compréhension des variations de réponses sur 12 ans se doit d'être traitée avec la plus grande finesse et la plus grande rigueur possibles. Il se trouve que la comparabilité aura à souffrir des contraintes de "réplique", de fait de la nécessaire modification de certains énoncés, nous étant apparus rétrospectivement comme mal formulés ou trop flous. Il s'agit d'une expérience extrêmement profitable au plan méthodologique, car elle va nous permettre de montrer -exemples à l'appui- en quoi la sociologie pourtant très féconde du questionnement et du silence (à laquelle nous accordons l'intérêt qu'il mérite) pourrait considérablement s'enrichir, si elle savait également prendre en considération les probables perturbations des réponses induites par les énoncés (2). Nous espérons apporter de la sorte un surplus de compréhension empirique au sujet d'un débat sociologique qui fait rage dans la communauté scientifique à propos des sondages (3). On espère ainsi dépasser, grâce aux vertus de "l'imitation patiente" prônées par Caplow (4), ce dialogue de sourds entre théoriciens, à propos du sens qu'il convient d'accorder aux informations apportées par les questionnaires, après avoir maîtrisé les logiques induites par les questionnements.
- A partir enfin du constat d'une (non) variation dans les réponses entre finalités perçues et finalités souhaitées dans les priorités attendues du système pénal chez différentes fractions de la population, nous nous acheminerons sur les sentiers d'une hypothèse de travail inédite. Elle consistera à cerner de manière compréhensive les enjeux différentiels sous-jacents, de confiance, d'hostilité ou de défiance par rapport au système judiciaire chez ces populations.

Cette démonstration permettra là encore de sortir, à propos des représentations sociales sur le pénal, du terrain largement miné et quasi obsolète sur lequel se battent adeptes

./...

et contempteurs des théories du "consensus" et du "conflit", bipolarisation scientifique devenue largement stérile, au moment où il devient urgent de faire plutôt ressortir et d'expliquer l'extrême diversité des "investissements" de la population sur l'objet pénal, tant au travers de la logique des réponses apportées, qu'au travers des leçons globales qu'on s'autorise à en tirer (III^e partie).

NOTES DE L'INTRODUCTION

- 1 - La justification théorique de cette problématique sera développée dans le rapport général, qui montrera la logique des diverses justifications de problématiques sur l'objet depuis le début des années 70, leur filiation, leur décentrement et leur recomposition.
- 2 - On s'aidera pour cela de l'apport des récents travaux de Grémy (Grémy, 1987).
- 3 - Notamment issus de l'école de Bourdieu qui, on le sait, en contestent radicalement le bien fondé scientifique, depuis l'article-princeps de 1973 (Bourdieu, 1973) ; thèse illustrée à propos des questions pénales par Robert et Faugeron (1980).
- 4 - cf. Caplow, 1982.

./...

P R E M I E R E P A R T I E

APERCU SUR DOUZE ANS DE L'EVOLUTION DES IMAGES
DES ACTEURS ET DU FONCTIONNEMENT JUDICIAIRES

./...

Tout travail de "réplique" enchaîne par définition le chercheur à un instrument dont les présupposés ont été justifiés naguère, c'est-à-dire dans une conjoncture par définition révolue.

D'où sa posture délicate dès lors qu'il a la prétention de rendre compte d'une évolution quantitative des représentations en des termes qui pourraient aujourd'hui se trouver problématisés de manière différente par sa population.

L'exercice paraît alors périlleux, car il est évident que la formalisation des représentations possibles à travers des images (expressions très approximatives de discours rendant compte de débats sociaux) pourrait ne plus refléter aujourd'hui ce qui faisait sens dans les termes précis de cette période sur chacune des questions.

Dès lors, il y aurait un grand risque à prendre les questions pour argent comptant, comme la réalité d'un discours qui se tiendrait nécessairement aujourd'hui : on sombrerait irrévocablement dans la fétichisation ou la réification d'un questionnaire.

Mais en aucun cas, il ne s'agit de cela. Non seulement on a essayé de parer à ce risque en prétestant le questionnaire de sorte qu'on a pu s'assurer de sa visibilité, mais au delà de cette objection technique, on cherche justement au plan théorique à décrire pour les comprendre les repositionnements d'une population sur les images qu'elle véhiculait 12 ans auparavant (1). C'est cela qui donne sens au concept de "réplication". L'exercice n'aurait aucun sens s'il n'était pas en effet d'abord compris comme un kaléidoscope renvoyant à une société les images dans lesquelles elle se regardait une décennie auparavant. Ce n'est qu'à partir du moment où elle ne s'y reconnaît plus exactement qu'on peut comprendre ce qui s'est joué de mutations au plan symbolique sur cette période. Techniquement, ce n'est que dans la mesure où une variation (2) paraît significative sur chaque question prise isolément, qu'on s'autorise à en donner des explications. Et s'il y a toujours un risque de trop extrapoler ou de trop conjecturer sur une réalité floue, il nous paraît que l'effort de mise en perspective diachronique permet cependant de donner infiniment plus de crédit aux assertions déductives que dans les cas de figure où le chercheur reste aux prises avec sa seule réflexion synchronique.

I. - IMAGES (3) DES ACTEURS DU SYSTEME PENAL -

Une première batterie de questions relatives principalement aux juges et secondairement aux avocats, permet de faire les constats suivants :

./...

I.1.

En général, les juges rendent des jugements équitables (justes) (4)			
Réponses \ Années	1972 (%)	1984 (%)	Evolution (%)
Tout à fait d'accord	12,2)	6,9)	- 5,3)
Plutôt d'accord	45,5)	30,9)	- 14,6)
Plutôt pas d'accord	23,5)	32,7)	+ 9,2)
Pas du tout d'accord	7,1)	13,2)	+ 6,1)
NSP	13,8	7,8	- 6,0

A propos de la symbolique de l'équité présidant à l'acte de juger, la population se montre partagée en 1984. Les réponses favorables comme les défavorables sont strictement égales (45,9 %). Dans chacune des deux zones, les réponses modérées sont très majoritaires, mais on observe une plus grande proportion de réponses négatives extrêmes. La référence à l'année 72 montre l'existence depuis lors d'une tendance caractéristique dans la population à aller dans le sens d'une dégradation de la confiance en l'idée d'équité, puisqu'on est passé globalement de 57,7 % de réponses positives à 45,9 % (- 11,8 %), tandis que dans le même moment, les réponses négatives confondues progressaient de 15,3 %. On observe par ailleurs que les non répondants ont diminué dans une proportion de 6 %, ce qui signifie qu'ils ont probablement fait varier le poids des deux autres pôles de réponses sans que l'on puisse, au vu de cette seule information présager de leur inférence. Pourtant, comme on sera amené à la comprendre plus tard, il y a de fortes raisons de penser que cette nouvelle prise de parole a surtout fait varier la zone des réponses d'hostilité.

./...

I.2.

Selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné on ne sera pas jugé de la même façon			
Réponses \ Années	1972 (%)	1984 (%)	Variation (%)
Tout à fait d'accord	12,9) 42,0	20,2) 48,8	+ 7,3) + 6,8
Plutôt d'accord	29,1)	28,6)	- 0,5)
Plutôt pas d'accord	19,8) 39,9	20,1) 39,1	+ 0,3) - 0,8
Pas d'accord du tout	20,1)	19,0)	- 1,1)
NSP	17,1	11,7	- 5,4

L'idée qui préexiste à cette question se réfère à une idée de contingence, naguère destinée à tester le degré d'adhésion ou de rejet en l'impartialité d'un personnage volontiers sacralisé du fait de l'importance de sa fonction qui consiste à trancher souverainement dans les conflits des particuliers. Quelle que soit l'origine de l'arbitraire ou de l'impartialité que l'on peut entendre là-dessous, c'est encore le degré de méfiance portée au magistrat qui commandait le discours sur les réponses, les réponses négatives suggérant a contrario une prédisposition à la confiance, ou du moins à la volonté de résister au conformisme suggéré de la méfiance.

Les zones d'accord symbolisant la méfiance sont le fait d'une majorité de la population exprimant un accord modéré (48,8 %) ; les zones de désaccords quant à elles d'une "minorité" importante (39,1 %) se situant sur les deux modalités selon un ordre de grandeur à peu près identique. Ces dernières positions restent en apparence stables dans le temps (- 0,8) tandis que les premières gagnent du terrain (+ 6,8). Difficile ici de dire si la diminution des non-réponses a pu avoir un impact dans l'augmentation des réponses positives (dans quelle zone), mais il y a de fortes chances de le penser, en raison du fait que sociologiquement, la probabilité de répondre chez les prédisposés au silence a souvent plus de chances de s'exercer dans un sens conformiste, c'est-à-dire dans le sens traduit par l'énoncé.

Cependant, que la variation soit surtout marquée sur une réponse d'accord extrême ne manque pas de suggérer avec de fortes probabilités : que le juge qui perd de son "aura" au profit de son caractère "humain, trop humain", avec ses qualités, ses défauts, ses forces et ses faiblesses, bref

./...

soumis aux aléas de ses humeurs, n'est apparemment pas plus digne de faire l'objet d'un surplus de respect que n'importe quel autre professionnel, n'importe quel autre technicien de la société. Le fait que cela s'affirme avec de plus en plus de force, autorise à penser que nous sommes sur la pente apparemment irréversible d'une perte du prestige symbolique, une perte de respect de la fonction. Ce constat est d'ailleurs souvent corroboré par les juges eux-mêmes qui, le ressentant parfois comme une douloureuse blessure symbolique, sont amenés à le vivre sur le mode d'un ressentiment profond, d'autant plus exacerbé d'ailleurs chez ceux qui ont investi dans cette fonction d'autorité une farouche énergie, surtout s'ils n'ont pas été élevés dans le sérail (voy. par ex. Haliez C. (1987) ; également Soulez-Larivière (1987) et Bodiguel (1981).

I.3.

Pour beaucoup de juges, juger devient une routine			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	24,7)) 61,3	26,4)) 65,9	+ 1,7)) + 4,6
Plutôt d'accord	36,6)	39,5)	+ 2,9)
Plutôt pas d'accord	17,1)) 26,7	16,3)) 23,3	- 0,8)) - 3,4
Pas d'accord du tout	9,6)	7,0)	- 2,6)
NSP	11,9	10,5	- 1,6

Consonnante avec l'idée précédente, la question sur la routine du travail du juge participe également au caractère désacralisé de la fonction, sans qu'on puisse inférer à ce stade une réelle défiance.

65,9 % de la population se montre d'accord avec la proposition, tandis que seulement 23,3 % exprime son désaccord. Si les zones d'accord ont un peu augmenté en 12 ans (+ 4,6), c'est-à-dire que progresse l'idée de désacralisation, et les zones de désaccord diminué (- 3,4), on observe une différence de sensibilisation : les zones d'accord tempéré ont légèrement plus augmenté que les zones de désaccord extrême ont diminué (- 2,6).

./...

Ce qui pourrait s'analyser comme l'effet d'un constat moins problématique pour la population dans son ensemble. Bref un constat bonhomme à propos duquel les oppositions restent campées.

I.4.

Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	11,3) 43,3	10,8) 43,3	- 0,5) =
Plutôt d'accord	32,0)	32,5)	+ 0,5)
Plutôt pas d'accord	24,7) 46,1	25,2) 47,2	+ 0,5) + 1,1
Pas d'accord du tout	21,4)	22,0)	+ 0,6)
NSP	10,7	9,3	- 1,5

L'idée que le juge serait influençable différentiellement selon des critères extérieurs (tels que puissance et célébrité de l'avocat par exemple) est une idée clivant la population, rejetée par une majorité (47,2) et admise dans une proportion un peu moindre (43,3).

Le désaccord extrême se dit d'ailleurs en proportion beaucoup plus fréquemment que l'accord extrême, ce qui paraît être l'indice d'une propension d'une fraction du corps social à vouloir se faire "l'avocat" des magistrats contre les avocats "embobineurs" et à ce titre objets d'hostilité.

Si les zones d'accord avec la proposition restent absolument stables, on note par ailleurs une très légère progression dans les zones de désaccords. Bref, sur cette question, l'image positive et plutôt indépendante du magistrat par rapport à l'avocat prédomine dans la population. C'est qu'en terme de hiérarchie des professions touchant au "judiciaire" le juge jouit toujours dans la population d'une meilleure image de marque que l'avocat, et ceci nous semble d'autant plus vrai que la question suivante permet de le mieux constater.

./...

I.5.

En fait, les avocats sont presque toujours de mèche avec les juges			
Années Réponses	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	8,8) 28,3	10,6) 30,9	+ 1,8) + 2,6
Plutôt d'accord	19,5) 50,3	20,3) 51	+ 0,8) + 0,8
Plutôt pas d'accord	25,9) 24,4)	30,7) 20,3)	+ 4,9) - 4,1)
Pas d'accord du tout			
NSP	21,4	18	- 3,4

L'idée de "collusion" juge-avocat "dans le dos" des justiciables est-elle partagée ?

51 % de la population rejettent l'idée, ce qui fait sens avec le constat antérieur qui montrait qu'on admettait moins l'interdépendance des deux personnages. Autre signe éclairant d'une volonté majoritaire de manifester une nette visibilité dans la différenciation des rôles.

Les répartitions d'effectifs dans les positions d'accord ou de désaccord présentent dans chacune des zones le même poids, toujours beaucoup plus importantes dans les zones modérées.

Cependant, en comparant les répartitions 72-84, on observe que la progression dans les zones d'accord (+ 2,6) est plus importante que dans les zones de désaccord (+ 0,8) ; ce qui peut s'expliquer par l'effet d'une plus large prise de position non conformiste à la question (- 3,4).

Si toutes les propositions augmentent, à l'exception d'une seule, c'est dans les zones de désaccords que se manifestent les variations les plus significatives, où l'on assiste à une perte des désaccords extrêmes probablement au profit des désaccords modérés. A vrai dire, les positions restent stables dans ce domaine, vu les variations assez négligeables auxquelles on a affaire.

./...

I.6.

Années Questions Réponses	1972	1984
	Ce qui est ennuyeux c'est que les juges sont presque tous des bourgeois	Les juges sont presque tous des bourgeois et c'est ennuyeux parce qu'ils ne jugent pas tout le monde de la même façon
Tout à fait d'accord	23,8)	16,9)
Plutôt d'accord	47,9)	38,2)
Plutôt pas d'accord	18,6)	27,8)
Pas d'accord du tout	32,7)	50,7)
NSP	14,1)	22,9)
	19,4	10,7

Existe-t-il dans la société un réel positionnement en terme de "justice de classe" ?

Dans les années 70, ce thème avait sans nul doute une forte visibilité. Il convenait donc de se poser à nouveau la question de savoir ce qu'il en était advenu 12 ans plus tard, mais il s'est avéré impossible de formuler la question dans des termes identiques. Au risque d'une comparabilité dès lors beaucoup plus problématique, nous avons décidé de garder l'esprit de la question, en la reformulant de manière plus adéquate à nos interrogations. Lier une conséquence à une assertion permet d'être plus rigoureux, tandis qu'en 72, la question plus informelle pouvait laisser place à des conclusions différentes dans l'esprit des questionnés. Nous avons cherché explicitement à rendre conséquente la formulation avec une logique intrinsèque de "sentencing" sur le plan judiciaire.

Une large majorité de la population refuse de raisonner dans les termes proposés (50,7 %) tandis que 38,2 % adhèrent à l'énoncé de la proposition. Dans chacune des deux zones, les positions modérées emportent la faveur.

Malgré les réticences que nous inspire au plan méthodologique le fait de comparer des ventilations de réponses à des questions formulées différemment, nous pensons cependant

. / ...

pouvoir avancer que la sensibilisation aux thèses classistes véhiculées autrefois sur la justice a perdu pour une large part de son succès, sans que l'on puisse inférer dès à présent de la diminution des non réponses, tel ou tel effet de variation des dans une zone plutôt que l'autre.

On peut seulement conclure pour 1984 que la manière "classiste" de raisonner perdure plus largement qu'on pouvait s'y attendre, mais sous une forme atténuée. En effet, en passant d'une proposition "offensive" (qui réduisait la magistrature à une conceptualisation monolithique) à une proposition plus modérée cherchant à détecter la pluralité des réponses sur les prédéterminations du style et du travail des juges, le fait le plus remarquable à signaler ici reste l'importante progression du rejet de la croyance en une justice de classe due aux origines sociales de ceux qui incarnent l'institution judiciaire.

II. - IMAGES DU ROLE DES AGENCES DE POLICE ET JUSTICE -

Examinons maintenant une batterie de trois questions qui mettent en scène de façon explicite ou implicite cet autre acteur de la justice qu'est la police, appréhendée tant dans l'essence de sa mission quotidienne, que dans sa mission judiciaire. L'idée sous-jacente à ces interrogations consiste à tester auprès de la population le degré de légitimité de la police, comparée à celle de la justice, et surtout l'idée d'interdépendance des deux agences dans le déroulement du procès pénal.

II.1.

On a tort de se plaindre de la police, car elle ne fait que son travail			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	36,1)) 68,0	23,2)) 64,0	- 12,9)) - 4,0
Plutôt d'accord	31,9)	40,8)	+ 8,9)
Plutôt pas d'accord	17,9)) 28,4	23,6)) 33,1	+ 5,7)) + 4,7
Pas d'accord du tout	10,5)	9,5)	- 1,0)
NSP	3,5	2,7	- 0,8

Une première question posée en clé positive, vise à cerner la part du capital de sympathie (autre manière de parler de son degré de légitimité sociale) de l'agence policière.

C'est la confiance qui l'emporte pour une majorité de la population, dans une proportion infiniment plus élevée que l'organe justice ; ce simple constat se vérifie une fois de plus : tout simplement parce que la police apparaît toujours dans la population comme plus visible, sa mission de régulation ayant le caractère de l'évidence, comme allant de soi : par "essence", elle maintient l'ordre et lutte contre le crime.

On observe pourtant en 84 que dans chacune des deux zones de réponses, ce sont les positions modérées qui sont les plus fréquemment invoquées. Serait-ce l'indice d'une plus grande difficulté à s'exprimer sur le mode de l'extrémisation comme on le faisait plus volontiers par le passé ?

Par rapport à 72, les réponses favorables se sont légèrement dégradées (- 4 %) tandis que dans la même proportion, augmentait la part de la suspicion (+ 4,7 %). L'enseignement le plus significatif provient sans nul doute de la relativement forte désertion des réponses qui marquaient une confiance (sinon un enthousiasme) extrême à l'endroit de la police (- 12,9). Déclarerait-on bien moins facilement désormais sa sympathie, voire son amour pour la police, au motif qu'elle serait devenue elle aussi une agence dont les travers seraient de plus en plus visibles et moins bien tolérés dans la population ?

II.2.

Dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	8,5) 28,8	5,8) 23,2	- 2,7) - 5,6
Plutôt d'accord	20,3)	17,4)	- 2,9)
Plutôt pas d'accord	35,4) 56,8	37,2) 64,1	+ 1,8) + 7,3
Pas d'accord du tout	21,4)	26,9)	+ 5,5)
NSP	14,4	12,5	- 1,9

./...

Cette question départage nettement la population en deux zones de réponses quasi équivalentes, avec une légère surreprésentation des adhérents au principe de la question, en 1984. Comme toujours, le taux de réponses modérées dans un camp ou dans l'autre sont plus importants. Cela dit, la tendance générale, référée à 72, va dans le sens de la dégradation de la confiance (+ 2,3 %).

Si la population est relativement bien clivée sur cette question, il n'en va pas de même dès lors qu'est proposée une stratégie d'évitement.

III.2.

Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si on est innocent			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	54,9)	46,1)	- 8,8)
Plutôt d'accord	) 81,4	) 75,3	) - 6,1
Plutôt pas d'accord	26,5)	29,2)	+ 2,7)
Pas d'accord du tout	7,7)	11,4)	+ 4,7)
	) 14,3	) 20,1	) + 7,0
NSP	6,4)	8,7)	+ 2,3)
	4,5	3,0	- 1,5

En effet, 2/3 de la population (75,3 %) ne se sent pas suffisamment en relation directe et habituelle avec le système de justice, toujours vécu comme incompréhensible et stigmatisant, pour se voir aller lui demander des comptes sur l'innocence et le bon droit que l'on souhaiterait voir reconnu. Il est cependant très significatif que l'accord avec la stratégie d'évitement, au demeurant très largement partagée, ait diminué en importance (- 6,1 %) et, à l'inverse que dans une proportion un peu plus nette, la stratégie d'évitement proposée soit plus souvent repoussée (+ 7 %). On peut donc en déduire que cette certitude de l'instinct plus que de la raison "selon laquelle on a beau être présumé innocent jusqu'à ce qu'on soit déclaré coupable, c'est l'inverse dans les croyances sociales, qui continuerait à être vrai" commencerait peut-être par être battue en brèche par une fraction de population en augmentation significative qui refuserait d'adhérer à une telle prémisse, à un tel postulat. Cela demanderait alors à s'interpréter comme une sorte de conviction cherchant à

s'affirmer, laquelle (peut-être parce que vécue aux yeux de certains comme une forme de lâcheté) commanderait alors d'exprimer un rejet de l'idée. C'est-à-dire en définitive d'exprimer sa détermination au civisme ou à la responsabilisation sociale, tentative comme une autre de chercher à dépasser le tabou d'un appareil kafkaïen auquel on ne voudrait pas croire.

IV. - IMAGES DE LA JUSTICE ET DE SON ENVIRONNEMENT SOCIO-POLITIQUE -

On sait que les français qui ont toujours eu des "rapports" délicats avec leur justice sont pour une large part assez volontiers convaincus de ses rapports problématiques avec le politique (6), autre composante essentielle de leur méfiance traditionnelle.

Que peut-on en dire en 1984, et vis-à-vis du passé ?

Trois sortes de questions tentent de faire le bilan là-dessus, qui commencent par les pressions du pouvoir et les influences extérieures des puissants sur les juges, et enfin par l'idée plus globalisante de l'instrumentalisation du judiciaire par le politique.

Précisons ici que toutes les questions ont dû recevoir un intitulé légèrement différent, car là encore elles nous sont apparues comme trop connotées par rapport à la période de référence lorsqu'on a prétesté le questionnaire, ou bien alors comme trop vagues ou trop imprécises. D'où, une comparabilité terme à terme devenue problématique voire impossible. On justifiera donc ce qui a guidé nos changements, et décrirons les limites de l'interprétation.

IV.1.

<i>Réponses</i> / <i>Années</i>	<i>Il n'est pas possible de faire pression sur un tribunal (1972)</i>	<i>Des personnes influentes peuvent faire pression sur un tribunal (1984)</i>
<i>Tout à fait d'accord</i>	19,8)	41,8)
<i>Plutôt d'accord</i>	40,0)	79)
	20,2)	37,2)
<i>Plutôt pas d'accord</i>	24,7)	9,6)
	39,6)	14,9)
<i>Pas d'accord du tout</i>	14,9)	5,3)
<i>NSP</i>	20,4	5,6

./...

Concernant les influences et pressions extérieures sur le cours de la justice, la recherche de 72 se proposait surtout de comprendre et d'analyser la seule attitude d'adhésion de ceux qui rejetaient l'idée, croyant donc à l'indépendance absolue de la justice. Elle ne s'attachait pas à comprendre le sens des autres réponses. Or, cette question avait provoqué un fort taux d'abstention (20 %), tout simplement parce que sa formulation heurtait très vraisemblablement le sens commun, et restait d'autre part relativement imprécise sur le sens à donner à la "pression" en question.

Nous avons décidé de procéder à l'inverse : c'est-à-dire non seulement inversé la clé de la question, mais aussi précisé l'origine des "pressions", en restant à la fois volontairement flou dans leur caractérisation et suffisamment clair dans l'idée communément partagée qu'il y aurait sensibilisation du judiciaire au "poids" différentiel des pressions. Par la même, on perd sans doute en clivage dans les réponses, ce que l'on gagne en diminution des non réponses. Si en 72, la population se montrait très clivée en deux pôles de poids strictement équivalent, 1/5 de la population restait silencieux. Ce silence était difficile à analyser, à tout le moins risqué. Avoir inversé la clé de la question à provoqué une adhésion massive à la formulation dans ce qui n'apparaît plus dès lors qu'un banal lieu commun massivement partagé, à l'exception d'un petit noyau de 15 %. C'est lui qui demandera surtout à être expliqué : on peut d'ores et déjà avancer que sa caractéristique est son non-conformisme par rapport à l'invite de la question. Autrement dit, il exprime sa totale confiance, sa foi en l'indépendance des juges face aux pressions. Par ailleurs, sans aucune surprise, la population se manifeste singulièrement plus dès lors qu'elle est invitée à surenchérir dans la méfiance (diminution des non réponses de 14,8 %) de sorte que si l'on ne peut pas vraiment démontrer que si une bonne part d'entre elle se montrait silencieuse, elle était plutôt prédisposée à répondre vers le pôle de la méfiance (i.e. les réponses négatives) il y a tout de même encore une fois de grandes chances de le penser.

IV.2.

Années Réponses	1972	1984
	<i>Ceux qui <u>sont</u> au pouvoir n'ont jamais eu beaucoup de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait</i>	<i>Ceux qui <u>ont</u> le pouvoir n'ont pas beaucoup de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplait</i>
Tout à fait d'accord	24,2)	43,2)
Plutôt d'accord	19,2) 43,4	34,4) 77,6
Plutôt pas d'accord	10,0)	6,9)
Pas d'accord du tout	4,0) 14,0	3,1) 10,0
NSP	42,0	12,1

Revenons de façon encore plus explicite au personnage du juge ; on cherche en l'occurrence à savoir si l'idée de l'interférence du pouvoir politique dans la justice (et singulièrement face au magistrat "réputé le plus indépendant de tous", sinon le plus puissant) est une idée reçue ou une croyance enracinée. En 1972, l'expression problématique "ceux qui sont au pouvoir" avait probablement provoqué un effet de désertion massif dans les non-réponses (42 %). Or un taux massif de non-réponses est très fréquemment l'indice d'un évitement par rapport à ce qui peut être vécu comme une question piégée. Quoi de plus piégeant d'ailleurs qu'une question qui parle d'un "pouvoir" aisément identifiable ?... Il fallait encore une fois prendre le risque d'être à la fois plus explicite et chercher à ne pas donner prise à une fuite dans les non-réponses. Avec le nouvel intitulé, on pourra toujours nous objecter que les causes génèrent les mêmes effets, à savoir : effet de fuite par rapport à l'identification du pouvoir politique au moment de la passation. Cependant, nous y croyons beaucoup moins. D'abord, les désertions ont spectaculairement diminué (- 29,9), même si le prix à payer semble là encore une adhésion massivement consensuelle à l'énoncé de la nouvelle question. Par suite, l'attention devra-t-elle principalement être focalisée sur le noyau des 10 % de la population qui manifeste son désaccord, marque assurée de la croyance en l'indépendance, c'est-à-dire la volonté de croire à une sorte de résistance "glorieuse" de la magistrature assise face au pouvoir politique.

./...

IV.3.

Années Réponses	1972	1984	Variation
	Le gouvernement se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques	Les gouvernants se servent toujours de la justice pour frapper leurs ennemis politiques	
Tout à fait d'accord	15,6)	14,8)	- 0,8)
Plutôt d'accord	) 36,1	) 38,4	) + 2,3
Plutôt pas d'accord	20,5)	23,6)	+ 3,1)
Pas d'accord du tout	19,5)	22,1)	+ 2,6)
	) 38,1	) 37,6	) - 0,5
NSP	18,6)	15,5)	- 3,1)
	25,9	23,8	- 2,1

Troisième interrogation enfin, qui vise à cerner l'idée d'adhésion ou de rejet de l'instrumentalisation du judiciaire par le politique, discours structuré, issu des thèses post soixante-huitardes apparues dans la sphère publique au seuil des années 70.

Là encore, une légère modification pour atténuer le caractère par trop situé de la question. Nous pensons ici la comparabilité possible et sans risque.

Premier constat : l'importance des taux d'abstention reste toujours (tant en 72 qu'en 84) très significative (de l'ordre d'1/4 de la population), ce qui prouve assez que ce genre de thèses relativement globalisante et "élaborée" n'est jamais parvenue à pénétrer en audience une grande partie de la population. Chez les autres répondants, se dégage alors un clivage très clair sur les deux pôles d'égale importance. Il est préférable de ne pas commenter la variation (par ailleurs peu significative) puisqu'elle peut être liée à la légère différence de l'intitulé.

Admettons donc une stabilité dans les clivages des réponses sur la question de l'instrumentalisation politique, sans pouvoir préjuger à ce stade d'une exacte interversion des répondants positifs en négatifs et vice-versa, du fait des

./...

contextes politiques alternatifs où les "passations" eurent lieu. Hypothèse perverse, mais objection recevable. Il serait cependant très naïf de croire à une telle volatilité des "réponses" par sensibilisation extrême à la thématique du changement du personnel politique.

Les représentations sociales qui génèrent des attitudes de confiance ou d'hostilité sur les acteurs du système pénal et le fonctionnement de l'appareil judiciaire ne suffisent pas à épuiser le champ des investissements affectifs de la population sur l'objet pénal. Les études les plus sérieuses ont toujours montré que ces représentations faisaient sens avec d'autres systèmes d'attitudes normatives plus générales les débordant très largement.

Il n'y a pas lieu ici d'explicitier en quoi il y a interdépendance. Il faut d'abord objectiver et décrire d'autres sortes d'investissements dont on comprendra plus tard en quoi ils s'insèrent dans notre problématique générale.

On peut cependant d'ores et déjà dire que le bien et le mal, le principe de la stigmatisation et de la mise à l'écart des "méchants", les attitudes de punitivité, les thèmes de la "loi et de l'ordre", et plus généralement les attitudes relatives à la perception du changement social faits de résistance ou d'acceptation, structurent en grande partie les représentations sociales sur le pénal. Si elles ne conditionnent pas nécessairement les perceptions sur les institutions et les acteurs, comme celles que nous venons de passer en revue, elles peuvent à tout le moins aider à mieux faire comprendre l'état présent de leur degré de légitimité, ou d'illégitimité, de leur délégitimation ou de leur relégitimation.

V. - IMAGES DE L'ETIOLOGIE DU CRIME -

Concernant la question générale de l'étiologie de la délinquance, un seul constat s'impose : pour extrêmement réductrices que soient les opportunités de réponses, on constate toujours des sensibilités extrêmement diversifiées, voire totalement antinomiques sur le sujet.

V.1.

On attribue la délinquance de notre époque à des causes diverses. En voici quelques unes. Indiquer laquelle vous paraît la plus importante			
1972		1984	
- Il n'y a plus de moralité	23,9	- Il n'y a plus de moralité	18,3
- Il y a de plus en plus de chômage...	10,4	- Il y a de plus en plus de chômage	36,5
- La justice est trop indulgente...	20,0	- La justice est trop indulgente	20,4
- Des catégories de gens sont trop défavorisées	26,1	- Des catégories de sont vraiment trop défavorisés	22,8
- Tout change trop vite	12,2		
- NSP	7,4	- NSP	1,7

Signalons d'abord que nous ne comparerons pas les variations dans la mesure où nous avons retranché en 84 la 5ème modalité de la question de 72, trop imprécise dans sa caractérisation causale, au point qu'elle n'a jamais pu être interprétée avec plus de profit qu'une non-réponse.

Les différentes propositions causales présentées sont la quintessence des façons divergentes d'appréhender la criminalité dans le public : soit en terme de dégradation de la morale individuelle, soit en terme de dégradation économique, soit en terme de défaillances institutionnelles, soit enfin en terme d'inégalités sociales.

On verra par la suite que, si l'on observe apparemment quatre types de raisons de poids à peu près équivalent (à part le thème du chômage qui emporte la faveur principale en 1984) il n'y a pas nécessairement a-sensus ou divisions extrêmes sur le sujet comme l'apparence des chiffres pourrait le faire croire ; la ligne de clivage principale oppose de façon irréductible des univers idéologiques relativement proches à propos des trois premières modalités contre un autre très éloigné qui prend à lui seul la quatrième. N'anticipons pas : le seul enseignement que l'on peut tirer des chiffres de 84 est une fois encore, la remarquable diminution des taux des

./...

non-réponses (5,7 %) par rapport à 1972 probablement liée à une prise de parole sur la spectaculaire montée du chômage durant cette période. Le "délinquancier" est devenu dans notre société, un sujet qui fait parler tout le monde, à défaut de préoccuper à titre principal (7).

V.2.

Pour diverses raisons, un jeune peut devenir délinquant. Parmi les raisons suivantes, quelle est à votre avis la plus importante ?			
1972		1984	
- Parce qu'il a mauvais fond	4,9	- Parce qu'il a mauvais fond	4,8
- A cause de ses conditions de vie ...	36,4	- _____	
- Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	18,4	- Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	26,2
- Parce qu'il a été entraîné par ses camarades	18,3	- Parce qu'il a été entraîné par ses camarades	30,7
- Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	15,7	- Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	35,9
- NSP	6,3	- NSP	2,1 (- 4,2)

Là encore, sur le chapitre des causes de la délinquance des jeunes, on signalera la disparition en 1984 de la seconde modalité de la question de 1972 : elle faisait manifestement double emploi avec la 5ème modalité, de sorte qu'à elles deux, elles avaient réussi à prendre plus de la moitié des effectifs globaux, sans qu'on ait pu tirer un enseignement significatif de cette ventilation.

Rien de tel en 1984 quand disparaît cette redondance préjudiciable à l'analyse.

Là encore, on observe des sensibilisations diversifiées aux causes, mais il est significatif que, s'agissant des jeunes dont on a assez dit le caractère "sacré"

./...

dans nos sociétés, les causalités exogènes (telles que les conditions de vie) semblent jouer en poids plus souvent que toute autre cause comme symbole d'exonération dans les explications de la délinquance, ce qui est loin d'être le cas concernant les adultes.

De nouveau, nous sommes en présence d'un effet apparent d'asensus sur le sujet parmi la population, laquelle peut aussi bien s'expliquer le problème par l'idée de la perversion incarnée du mal chez le jeune, (pas de variation) que par la défaillance des parents dans l'éducation, ou encore par les mauvaises fréquentations.

On verra par la suite que si les univers de référence chez les adhérents à telle ou telle cause plutôt qu'à telle autre sont assez facilement décelables du fait de l'homogénéité sociale de ceux qui les portent (à la différence des modalités de la question précédente), la troisième proposition (camarades) jouerait ici un rôle particulier, sinon perturbant, qui l'apparenterait autant à une sorte de "non-réponse" qu'à une solution d'évitement peu compromettant, dans la mesure justement où l'on parvient mal à déceler à son propos une telle homogénéité sociale. Ce n'est pas le lieu d'expliquer pourquoi, mais gardons cette mise au point en réserve.

Restons-en pour l'instant au constat identique au précédent d'une prise de parole plus générale sur les problèmes de délinquance des jeunes, indice, jusqu'à plus ample informé, d'une préoccupation sociale plus intense que par le passé (NSP - 4,2).

VI. - IMAGES DU LIBRE-ARBITRE - RESPONSABILITE INDIVIDUELLE - PUNITIVITE - LAW AND ORDER -

A travers une autre batterie de questions, on cherche à tester l'évolution des représentations relatives à la thématique qui lie adéquatement l'idée de la responsabilité individuelle (la maîtrise de soi) comme facteur de libre-arbitre, au bien-fondé d'une réaction sociale formelle ou informelle censée frapper automatiquement les abus et défaillances de cette maîtrise personnelle. En un mot, la transgression vue comme le fruit d'une action volontaire, d'un pur calcul. Dans cette vision d'une responsabilité absolue, souveraine de l'individu, la fonctionnalité de la ségrégation que devrait opérer par exemple la justice pénale sur le délinquant résiderait moins dans une quelconque idée de "purification" que dans l'idée de juguler un désordre qui aurait détruit un équilibre social.

Peut-on observer au plan général une plus grande sensibilisation à cette thématique, réfléchie sur plusieurs degrés d'intensité ?

./...

VI.1.

Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une "bêtise". D'une manière générale, à votre avis, est-ce qu'il vaut mieux :			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
- Punir sévèrement pour leur apprendre à ne pas recommencer	15,0	15,0	=
- Punir légèrement pour qu'ils comprennent	43,2	51,2	+ 8,0
- Ne pas les punir du tout et leur donner un avertissement	33,5	30,9	- 2,6
- NSP	8,4	2,7	- 5,7

Cette question aux items trichotomisés cherche à mettre en évidence le degré de sévérité attendu face à une "bêtise" accomplie, ce terme étant à la fois une manière euphémisée et largement partagée de dire la transgression, sans véritablement préjuger de sa forme juridique.

La gradation des réponses possibles est corrélée d'une fonction assignée à la réaction sociale souhaitée, permettant de cliver la population sur un continuum de sévérité-indulgence, les deux premiers items étant porteurs, l'un d'une liaison sévérité-dissuasion, l'autre d'une solution à composante plus pédagogique.

C'est toujours la solution intermédiaire qui emporte la faveur dans la population, et d'ailleurs dans une proportion beaucoup plus grande en 1984 que par le passé (+ 8).

La solution de très grande sévérité reste strictement équivalente ; par contre la solution non punitive diminue légèrement (-2,6). Bref, nous pouvons inférer avec de fortes probabilités que le moindre effectif sur la solution "laxiste", combiné à l'effet de la diminution des non-réponses, concourent à expliquer la montée d'une sévérité relative dans la société.

./...

VI.2.

Années Réponses	1972	1984
	Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable Il n'avait qu'à pas le faire	Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable; il doit être puni
Tout à fait d'accord	43,2)	57,8)
Plutôt d'accord	) 69,2	) 91,7
Plutôt pas d'accord	26,0)	33,9)
Pas d'accord du tout	19,1)	4,8)
	) 25,6	) 5,8
NSP	6,5)	1,0)
	5,3	2,2

C'est sans conteste à la question de la responsabilité au principe de la commission d'un délit, et sa conséquence nécessaire, la punition -qui ne dit rien d'ailleurs sur l'intensité attendue, ni d'ailleurs de sa forme- (l'équation en somme la plus apurée du Law and Order) que l'on assiste aux variations les plus spectaculaires dans la population.

On observe en effet un gain très important tant dans la position radicale que modérée dans l'adhésion à ce principe, ce qui prouverait à soi seul à quel point cette idéologie "de bon sens" a pu coloniser la quasi totalité de la population, tandis que les réponses confondues de désaccord diminuaient dans le même temps assez considérablement, faisant passer le reliquat de population hostile à l'idée d'un quart à un vingtième.

Il convient cependant de faire dès à présent une mise au point sur la considérable portée de ces variations. Nous avons dû légèrement changer l'intitulé de la question qui ne faisait plus sens en 1984 chez les prétestés, comme c'était le cas en 1972. En proposant : "quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il n'avait qu'à pas le faire", on pouvait assurément supposer que les répondants, pour exprimer leur désaccords trouvaient en eux des circonstances exonératoires de responsabilité sans pour autant être frappés par une dissonance cognitive majeure qui aurait pu les conduire à adopter une position refuge. 12 ans après, avec la même question, cette

./...

position refuge fut massivement adoptée chez les prétestés, plus d'ailleurs sur le mode du refus de répondre que du traditionnel "ne sait pas", ce qui prouve assez la stratégie d'évitement volontaire sinon revendiquée. Il n'était plus question alors de la soumettre à un échantillon représentatif. Dans la mesure où nous voulions saisir la logique d'un processus de raisonnement allant d'une "attitude" au comportement souhaité correspondant, sans dissonance possible, et ceci au prix d'une formulation adéquate, on a dès lors pu gagner (diminution des refus de 3.1) ce qu'on a sans doute perdu en comparabilité. L'intitulé fait désormais plutôt figure de lieu commun éminemment partagé, qui, certes, possède sa logique propre, n'entraîne pas de désertion, mais montre plutôt une adhésion "de bon sens" en quelque sorte, moins susceptible d'un enseignement réellement intéressant. En outre, il semble que le terme de "délit" et sa résonance légale laïque justifierait à soi seule chez les enquêtés le bien fondé de la solution en accord avec le système institutionnel légal, chargé lui-même de punir les délits. On ne peut faire abstraction de cette considération : si par ailleurs, la répartition juridique des infractions dans ses trois catégories légales n'a en général guère de visibilité dans la population, il n'empêche que le terme de "délit" reste bel et bien connoté de gravité, et que l'on pourrait sans beaucoup de difficultés établir une sorte de hiérarchie explicite largement partagée, en terme de "gravité" entre plusieurs sortes de transgressions à connotation légale ou non (la preuve en est avec la question précédente portant sur la "bêtise"). On ne peut s'empêcher de penser que l'usage du terme de "faute" par exemple, remplaçant celui du "délit" aurait certes produit à la fois plus de refuge dans les non-réponses par manque d'exactitude ou de précision, mais eut sans doute provoqué une bien moindre adhésion à la formulation.

Il convient donc de relativiser ce résultat sur la tendance générale d'une population à adhérer au principe de la punition ou du châtiment légal, comme conséquence nécessaire à un usage mal évalué de la responsabilité de chacun. Il ne s'agit certes pas de minimiser cette tendance, d'autant qu'elle apparaît ailleurs, mais encore une fois, c'est moins le bien fondé de la répression qui est ici visé que la logique associée à l'idée de responsabilité. Il vaut donc mieux dire que le jeu mental qui trouvait jadis des circonstances atténuantes au principe de responsabilité, fonctionne de manière beaucoup moins assurée que par le passé, comme si un verrou par où pouvaient s'échapper d'autres types de raisons alternatives tout aussi légitimes, s'était bloqué. Et c'est peut-être le grand enseignement que nous pouvons tirer des résultats comparés de cette question.

./...

VI.3.

L'existence du casier judiciaire est une nécessité pour la protection des honnêtes gens. Ils doivent savoir à qui ils ont affaire			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	36,0)) 63,5	38,1)) 73,0	+ 2,1)) + 9,5
Plutôt d'accord	27,5)	34,9)	+ 7,4)
Plutôt pas d'accord	17,3)) 32,9	13,9)) 22,5	- 3,4)) - 10,4
Pas d'accord du tout	15,6)	8,6)	- 7,0)
NSP	3,6	4,2	+ 0,6

A l'idée de liberté individuelle et de la sanction nécessaire à ses manquements, s'ajoute en général l'idée de la nécessité du marquage, d'une barrière ou frontière obligée qui puisse certifier à l'ensemble du corps social que la punition a bel et bien été subie, et a bel et bien stigmatisé son client. Plus encore, cette marque a son utilité, car c'est en toute connaissance de cause que l'on choisira soi-même son comportement face à l'ancien condamné. "Utile" à l'intéressé lui-même d'abord, (il paye les conséquences de sa transgression ce qui peut être dissuasif en matière de récidive), utile aux contemporains ou à l'entourage ensuite qui peuvent réagir en connaissance de cause (dissuasion ou méfiance légitime), utile enfin à la police, à supposer probable un acte de récidivisme de la part de l'intéressé, c'est tout cela que paye le coupable qui a fait le "choix" de transgresser : le casier judiciaire est là, pour légitimer ces multiples utilités, et il emporte désormais l'adhésion des 3/4 de la population.

Le casier judiciaire, comme symbole de la stigmatisation sociale, était contesté en tant que tel parce que frein inhibiteur puissant à la réhabilitation sociale du condamné pour 32,9 % de la population en 1972. En 12 ans, toutes les autres "utilités" sociales possibles du casier judiciaire, chapeautées par l'idée de protection, sont devenues l'objet d'une plus grande faveur (+ 9,3 %), les adversaires perdant d'autant sur ce terrain (- 10,4 %). Ainsi, probablement parce que les idées de réhabilitation sociale ont perdu de leur impact, et auraient -à tort ou à raison- fait la preuve de leur part d'idéalisme, (sans doute parce qu'il n'existe pas de véritable discours alternatif structuré au thème de la loi et de l'ordre, qui puisse trouver des zones d'ancrage dans la

./...

population), tout cela a provoqué une véritable perte de confiance. Au point qu'on pourrait même avancer l'idée d'un certain désarroi chez les anciens ennemis du marquage qui provoquerait maintenant une légère propension à la fuite dans les non-réponses. C'est l'un des rares cas en effet où le pourcentage soit ici en légère augmentation.

VII. - IMAGES DE L'EXCLUSION - MARQUAGE - STIGMATISATION -

L'exclusion, le marquage, la stigmatisation, quelle autre institution mieux que la prison pourrait en symboliser les fonctions ? La démarcation des bons au dehors, des méchants en dedans peut-elle se comprendre comme une trace tangible de manichéisme ségrégateur ? L'exclusion définitive du condamné pénalisé doit-elle perdurer au-delà de la purgation de la peine proprement dite ? Deux questions tentent d'y répondre, à la suite d'une première qui s'essaie à repérer dans quelle mesure persistent les traces de manichéisme dans la population.

VII.1.

1972		1984	
Quelqu'un qui a déjà commis un délit, on ne peut pas savoir s'il n'a pas le mal dans la peau		Quelqu'un qui a déjà commis un délit, on peut se dire qu'il a le mal dans la peau	
Tout à fait d'accord	22,5)	7,8)	
	) 53,2	) 25,4	
Plutôt d'accord	30,7)	17,6)	
Plutôt pas d'accord	21,2)	31,9)	
	) 36,0	) 70,4	
Pas d'accord du tout	14,8)	38,5)	
NSP	10,8	4,0	

Nous avons reformulé la question de 1972 qui cherchait à repérer la population adhérant à l'idée de perversité incarnée chez le délinquant, signe manifeste chez elle de manichéisme. Lors du prétest, sa formulation doublement

./...

négative suscitait une incompréhension de la part des enquêtés, de sorte que nous avons été conduit à la simplifier et à en rendre le sens univoque.

Là encore, le taux des non-réponses a diminué très fortement. Il nous semble par ailleurs être en présence désormais de chiffres beaucoup plus fiables, les options de coloration "manichéiste" étant en proportion bien moindre vis-à-vis de ceux qui les rejettent (un quart contre presque trois quarts). Nous ne croyons d'ailleurs pas que la tendance se soit inversée au cours des 12 années, puisque à notre avis, la maladresse de l'intitulé de 72 a rendu ininterprétables les variations constatées.

Même si l'on peut penser que le "manichéisme" au principe de la croyance en une incarnation personnelle du Mal a diminué dans la population globale, nous aurons à nous demander si les véritables porteurs actuels de "l'attitude" se situent globalement sur les deux réponses positives, ou plutôt dans la seule fraction des réponses positives extrêmes. (cf. 2ème partie).

VII.2.

<i>Il y a des patrons qui refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison. Pensez-vous qu'ils aient :</i>			
<i>Réponses</i> / <i>Années</i>	<i>1972</i>	<i>1984</i>	<i>Variation</i>
<i>Tout à fait raison</i>	2,8)) 13,4	2,2)) 13,5	- 0,6)) + 0,1
<i>Plutôt raison</i>	10,6	11,3)	+ 0,7)
<i>Plutôt tort</i>	42,9)) 75,4	47,4)) 81,6	+ 4,5)) + 6,1
<i>Tout à fait tort</i>	32,5)	34,2)	+ 1,7)
<i>NSP</i>	11,3	4,7	- 4,8

Cette question fait apparaître un très large consensus (81,6 %) de la population dans la condamnation ... du patron qui exclut l'ancien condamné. Intéressant détournement d'un présumé théorique. Aussi, apprend-on moins au plan global sauf d'un effet de diminution des non-réponses (- 4,8 %) qui a de fortes chances d'avoir fait varier la part des effectifs dans le concert d'indignation contre "l'égoïsme" patronal.

./...

C'est plutôt la stabilité des réponses d'accord avec la proposition qu'il conviendra surtout d'analyser, car si elle constitue un faible effectif de la population, cette fraction reste sur 12 ans remarquablement stable. Et cette stabilité provient sans nul doute de ceux qui s'identifient avec le bien fondé de la stratégie d'exclusion proposée.

VII.3.

Certains pensent qu'il serait souhaitable d'améliorer les conditions de vie en prison. Qu'en pensez-vous ?			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait souhaitable	25,0)) 55,4	13,1)) 40,9	- 11,9))- 14,5
Plutôt souhaitable	30,4)	27,8)	- 2,6)
Plutôt pas souhaitable	22,5)) 34,8	18,9)) 49,7	- 3,6))+ 14,9
Pas du tout souhaitable	12,3)	30,8)	+ 18,5)
NSP	9,8	9,2	- 0,6

Le principe de l'exclusion par la peine d'emprisonnement, s'il ne peut être en soi considéré comme un signe tangible de manichéisme est un constat de fait. Il en va sans doute différemment, à partir du moment où il s'agirait de prôner l'amélioration des conditions de vie en prison, pour améliorer le sort des condamnés.

Fait remarquable et exceptionnel, d'une parole qui souhaite se faire entendre sur le mode du radicalisme indigné : seul, le désaccord catégorique avec la formulation fait un saut spectaculaire du simple au plus du double (+ 18,5), alors que toutes les autres opportunités de réponses diminuent, la position "tout à fait souhaitable" ayant d'ailleurs plongé de moitié chez ses partisans de jadis (- 11,9 %). En douze ans, on a assisté à une inversion importante des tendances à propos du sort des condamnés : les zones d'accord prédominaient. C'est désormais le cas des zones de désaccord. Qu'est-ce à dire ?

Il serait sans doute juste de conclure qu'une plus grande fraction de la population est devenue plus hostile et plus intolérante au sort des condamnés, parce qu'elle serait devenue plus sensible que par le passé à la précarité générale, dans une société qu'elle juge en état de crise économique ;

./...

soit parce qu'elle peut considérer qu'on en a trop fait ou du moins assez sur ce chapitre, soit que les courants de pensée des années 60-70 sur la réhabilitation sociale des détenus semblent révolus ... on n'est plus guère disposé, semble-t-il, à soutenir des politiques criminelles qui s'essayeraient à aller dans ce sens. Elles n'auraient que peu de chances d'être véritablement relayées.

Traces de plus grande intolérance que de véritable manichéisme donc, moins portées au plan général par une logique d'attitudes déterminées à exclure à tout prix les mauvais ; elles s'expliqueraient plutôt comme le résultat d'une sorte de "calcul" au travers duquel, tout bien considéré, la générosité sociale ne saurait plus avoir de place. Si des utopies sociales sont nécessaires, courageuses, philanthropiques, qu'elles se portent au moins sur ceux qui souffrent sans l'avoir mérité (les victimes de la criminalité, du chômage par exemple) semble dire la comparaison de ces chiffres ; assurément l'heure ne paraît plus à "plaindre" les délinquants, luxe que pouvait mieux se permettre une société plus optimiste qui se vivait en expansion.

VIII - THEMATIQUE DU CHANGEMENT SOCIAL - RESISTANCE ET ACCEPTATION -

Débordant maintenant du strict domaine des images relatives au système pénal, il convient de cerner comment une population dans son ensemble évolue dans la représentation de son destin. Car toutes les études antérieures ont montré à l'envi à quel point la force du conservatisme social est puissamment liée à la logique des représentations sociales conformistes sur le pénal.

Plus exactement, on cherche à mieux comprendre les tendances d'évolution des cadres référentiels de base servant à structurer les représentations sur le pénal.

Cette question prend par ailleurs un relief nouveau, dans la mesure où l'on peut se demander dans quelle mesure l'expérience du changement politique de 1981 n'a pas contribué à faire évoluer de manière significative la logique des attitudes dans ce domaine.

*

Comment se (re)constituent les positionnements en termes de jugements de valeur sur les façons d'appréhender le thème du changement social, dans sa coloration surtout politique et économique ? L'ensemble des réponses aux questions qui vont suivre peuvent donner à comprendre des logiques particulières de repli, de crispation, de résistance ou d'ouverture face à de la mutation sociale constatée empiriquement.

./...

VIII.1.

Autrefois, c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	28,2)) 51,5	38,0)) 63,3	+ 9,8)) + 10,8
Plutôt d'accord	23,3)	24,3)	+ 1,0)
Plutôt pas d'accord	19,1)) 40,6	15,1)) 30,2	- 4,0)) - 10,4
Pas d'accord du tout	21,5)	15,1)	- 6,4)
NSP	7,9	7,1	- 0,8

La fraction majoritaire de la population nostalgique du passé s'élargit considérablement, au point qu'en 1984 elle atteint une proportion deux fois supérieure à celle qui n'adhère pas à la proposition. En 12 ans, le pôle des nostalgiques a augmenté de 10,8 % tandis que l'autre pôle diminuait d'autant. Ce qui signifie qu'une part non négligeable de la population a basculé d'un pôle à l'autre. On observe en outre que ce regret du passé s'affiche beaucoup plus souvent sur le mode extrême (+ 9,8 %), au point que cette manière plus radicale de l'exprimer prend presque à elle seule la part de la variation.

Le vieillissement de la population toujours à prendre en considération nous semble loin d'être seul en cause. Le sentiment de "dégradation morale" dans la société paraît de plus en plus partagé, quel-que soit le contenu polysémique de cette terminologie, à laquelle on adhère uniment. C'est assurément l'indice d'une propension de la population à tourner ses regards vers les certitudes d'antan, face à une incapacité manifeste à pouvoir lutter contre la sensation de perte de la maîtrise des choses. Signe des temps, premier indice d'impuissance que cette incapacité à concevoir, à imaginer des solutions pour maîtriser les défis de l'avenir, quand l'état de "crise" des valeurs paraît si prégnant, si complexe à comprendre : la tentation se fait grande alors de fuir dans une fantasmagorie du passé, dans autant de passés qu'on peut imaginer d'ailleurs d'existences singulières. Car cette nostalgie par rapport à la morale, si on ne sait pas encore bien ce qu'elle désigne, progresse bel et bien. Si le pire n'advient pas nécessairement, semblent dire les chiffres, le meilleur paraît assurément derrière en la matière, selon la représentation linéaire du temps très communément partagée.

./...

VIII.2.

<i>Il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement</i>			
<i>Réponses</i> \ <i>Années</i>	<i>1972</i>	<i>1984</i>	<i>Variation</i>
<i>Tout à fait d'accord</i>	38,3)	32,5)	- 5,8)
	) 73,6	) 73,2	) - 0,3
<i>Plutôt d'accord</i>	35,3)	40,7)	+ 5,5)
<i>Plutôt pas d'accord</i>	12,2)	15,5)	+ 3,3)
	) 18,9	) 22	) + 3,1
<i>Pas d'accord du tout</i>	6,7)	6,5)	- 0,2)
<i>NSP</i>	7,4	4,6	- 2,8

Avoir le sentiment de maîtriser les évolutions sociales plutôt que de s'en sentir dépossédé, implique-t-il la nécessité de la lenteur dans les changements ou plus exactement d'adopter des jugements condamnant les bouleversements qui seraient liés à la trop grande rapidité des mutations ?

Cette affirmation qui véhicule une idée de sagesse est partagée par une très grosse partie de la population (73,2 %) dont le taux reste invariable sur 12 années.

Et pourtant, une part plus importante que par le passé refuse de raisonner ainsi (+ 3,1 %). Cependant, que l'on raisonne dans les zones d'accord ou de désaccord, ce sont toujours les positions modérées qui progressent : il est significatif que l'investissement conservateur le plus extrême ait diminué au profit d'un investissement plus modéré. De même qu'a diminué la proportion des non-réponses (- 2,8 %). Faut-il en conclure à titre d'hypothèse que l'apprentissage de l'alternance politique aurait pu conjurer les peurs face à l'inconnu, et entraîné dès lors des attitudes moins extrémisées que par le passé ?

./...

VIII.3.

Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	34,0)	30,3)	- 3,7)
	) 67,6	) 66,6	) - 1,0
Plutôt d'accord	33,6)	36,3)	+ 2,7)
Plutôt pas d'accord	12,0)	14,2)	+ 2,2)
	) 21,1	) 23,7	) + 2,6
Pas d'accord du tout	9,1)	9,5)	+ 0,4)
NSP	11,2	9,7	- 1,5

Autre façon d'appréhender les effets d'adhésion ou de résistance face à de l'expérimentation sociale, l'observation de positionnements de la population par rapport aux innovations dont on suggère l'idée qu'elles puissent entraîner une possible déstabilisation globale du su et du connu, laquelle pourrait mettre à mal ou par trop éprouver les habitudes acquises.

L'adhésion à la formulation de la question concerne ici 66,6 % de la population. On observe dans ce pôle une grande stabilité des effectifs sur 12 ans (- 1 %). Cependant, les réponses extrêmes tendent à s'amenuiser légèrement (- 3,7 %) au profit des réponses modérées. Finalement, l'investissement majoritaire reste à la prudence sociale.

Le pôle des désaccords augmente quant à lui très légèrement sur 12 ans (2,6 %), approchant un effectif d'1/4 de la population.

Reconnaissons là-dessus que les variations restent infimes, le clivage restant stable dans la population.

VIII.4

Quand on essaie de trop changer les choses, elles vont en général plus mal après qu'avant			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	22,9)) 53,5	20,9)) 50,8	- 2,0)) - 2,7
Plutôt d'accord	30,6)	29,9)	- 0,7)
Plutôt pas d'accord	20,7)) 33,6	26,7)) 39,9	+ 6,0)) + 6,4
Pas d'accord du tout	12,8)	13,2)	+ 0,4)
NSP	13,1	10,8	- 2,9

La population se montre-t-elle pour autant profondément conservatrice dans son ensemble ? Autrement dit, perçoit-on une résistance systématique à l'idée du "changement en soi". Ou plus exactement, l'expérimentation sociale est-elle toujours condamnée a priori ?

Si la résistance et la crainte apparaissent toujours comme la posture majoritaire de la population, le taux de ses partisans s'effrite légèrement (- 2,7 %). Par contre, le pôle des "expérimentateurs" augmente dans une proportion plus importante (+ 6,4 %), les modérés de ce pôle emportant à eux seuls la quasi totalité de la part d'augmentation relevée.

Bref, nous restons là encore en présence des clivages antérieurs, et d'une relative stabilité des réponses sur le sujet, avec un léger effet de décrispation face à l'inconnu, une moindre connotation de catastrophisme social.

VIII.5.

Il y a des femmes qui travaillent alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille. Pensez-vous que le fait que ces femmes travaillent soit :

<i>Réponses</i> / <i>Années</i>	1972	1984	Variation
Tout à fait normal	25,5)) 47,8	26,7)) 53,0	+ 1,2)) + 5,2
Plutôt normal	22,3)	26,3)	+ 4,0)
Plutôt anormal	28,2)) 47,5	24,9)) 43,3	- 3,3)) - 4,2
Tout à fait anormal	19,3)	18,4	- 0,9)
NSP	4,8	4,1	- 0,7

Le processus d'expérimentation et d'innovation, on peut également le saisir à travers la promotion d'une valeur relativement nouvelle dans la société. A cet égard, l'égalité des sexes au travail reste essentielle à tester.

S'agit-il d'une norme dont la légitimité est acquise par une majorité indépendamment du contexte où on la décrit ? Ou le contexte (ici, plutôt économique) peut-il inférer sur la légitimité de la valeur proprement dite, ce qui tendrait à prouver qu'elle resterait problématique ?

La réponse est claire : si en 1972, un clivage départageait de manière rigoureuse les répondants en deux effectifs strictement équivalents, en 1984 le pôle de ceux pour qui la valeur d'égalité est assumée a augmenté dans une proportion de 5,2 %, au détriment des "misonéistes" qui s'y montraient hostiles (- 4,2 %).

Mais on observe que dans les options favorables, la variation est beaucoup plus faible sur la position extrême et beaucoup plus forte sur la modérée ; cela pourrait vouloir effectivement dire qu'on n'est peut-être pas si insensible qu'il y paraît aux effets du contexte où l'on raisonne. Car on aurait légitimement pu s'attendre, face à la mutation des valeurs qui s'est produite dans les années 70-80 (8), à une variation en proportion beaucoup plus nette de la part des partisans de l'égalité des sexes au travail. A tout le moins, nous avons là un bon indicateur des effets ressentis des mutations économiques et sociales qui affectent potentiellement

la légitimité de valeurs normatives. Si elles n'ébranlent en rien (au vu des chiffres) celle que l'on décrit, son ancrage majoritaire reste en l'occurrence objet d'incertitude.

IX. - IMAGES SUR LES LIBERTES PUBLIQUES -

Les questions qui suivent contribuaient primitivement à cerner des attitudes d'adhésion, de tolérance ou de rejet des principes de limitation aux libertés, autre façon de tester plus rigoureusement le degré de légitimité de certaines sphères et actions normatives non strictement pénales.

Sans préjuger de la perdurabilité d'attitudes d'adhésion dans le public à ces finalités, il convient là encore de rendre compte du simple degré d'adhésion ou d'intolérance aux principes de nécessité censés tempérer les libertés publiques. Trois questions permettent de faire le constat en 1984 d'une plus grande adhésion à ce principe de nécessité, au détriment du principe de liberté.

IX.1.

Il arrive qu'un journal soit saisi. Qu'en pensez-vous ?			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
C'est inadmissible	42,6	40,5	- 2,1
C'est parfois admissible	38,6	43,3	+ 4,7
C'est tout à fait admissible	11,5	7,5	- 4,0
NSP	7,4	8,4	+ 1,0

En matière de censure de presse, l'intransigeance sur le principe de liberté absolue s'effrite (- 2,1 %), alors que diminuent plus fortement également, le taux des réponses légitimant le principe de censure absolue (- 4 %). C'est le principe modéré qui progresse par contre (+ 4,7 %) détrônant en poids les opposants à la censure ; comme dans bon nombre d'autres domaines, c'est sans doute le sens du "réalisme", du

./...

pragmatisme qui se répand petit à petit, l'intransigeance des passions dans un sens ou l'autre s'essouffant à l'unisson, très probablement en raison du fait de l'apprentissage de l'alternance politique.

Si les variations de réponses en matière de presse ont finalement assez peu bousculé les clivages, les variations de réponses relatives au droit de grève sont par contre nettement plus contrastées.

IX.2.

Il arrive qu'un gouvernement limite le droit de grève. Qu'en pensez-vous ?			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
C'est inadmissible	36,8	36,8	0
C'est parfois admissible	41,3	45,1	+ 3,8
C'est tout à fait admissible	15,0	5,1	- 9,9
NSP	6,7	0,6	- 6,1

Constatons d'abord une très grande implication au thème dans l'ensemble de la population, bien plus fortement que par le passé (NSP = - 6,1 %). Constatons ensuite que ceux pour qui le droit de grève, conquête sociale sacrée, ne devrait jamais être touché par le pouvoir politique restent absolument stables sur 12 ans : un peu plus d'1/3. Fait plus remarquable encore, presque 10 % supplémentaires de la population s'insurgent contre la légitimité indiscutable de la limitation par le pouvoir politique, au point qu'on assiste à une perte des 2/3 dans les effectifs de ses partisans qui ne constituent plus désormais qu'un vingtième de la population globale. Les "réalistes" quant à eux progressent de 3,8 %. S'il continue à ne pas y avoir de consensus sur le problème (constat bien banal), l'ensemble de ces informations atteste à coup sûr que les français assument plus facilement et plus volontiers de remettre en question une action gouvernementale quelle qu'elle soit.

Nous avons peut-être là une piste pour comprendre que la légitimité de l'action des institutions politiques est entrée dans un processus de critique sociale plus général, et

./...

que l'idée du conformisme par adhésion non discutée aux finalités des institutions de régulation au sens large, (dont on avait pu s'apercevoir qu'il était relié au conformisme par rapport à la justice pénale) ne va peut-être désormais plus de soi, dans la France des années 80.

Une dernière question enfin, relative à la liberté de pensée (dans le domaine du cinéma ou de littérature) insusceptible d'être comparée à 1972 (puisque nous avons retranché une modalité redondante et trop floue pour rendre homogène les modalités) peut être bénéfiquement comparée ici avec la ventilation des réponses sur la question de la censure en matière de presse.

IX.3.

1972	1984
Il arrive que certains livres ou certains films soient interdits par la censure. Pensez-vous que la censure soit une bonne chose. Diriez-vous que :	Il arrive que certains livres ou certains films soient interdits par la censure. A ce propos, qu'en pensez-vous
- Non c'est inadmissible 16,5	- C'est inadmissible .. 24,8
- Non en principe, mais c'est parfois admissible 33,0	- C'est parfois admissible 52,7
- Oui, c'est souvent légitime 17,3	- C'est tout à fait admissible 19,3
- Oui, c'est tout à fait naturel 25,5	- NSP 2,9
- NSP 7,6	

En 1984, la relative légitimité de la censure dans ces domaines est partagée par plus de la moitié de la population, ce qui est plus important quantitativement qu'en matière de censure de presse. L'intransigeance contre le principe lui-même est le fait d'un quart de la population, c'est-à-dire une proportion beaucoup plus faible. A l'inverse,

la légitimité absolue du principe (19,3 %) se dit presque trois fois plus souvent.

La réponse est claire : il existe une nette différence de perception sur l'objet spécifique de la censure. En fait, la "presse" est connotée d'une fonction d'opinions politiques sur quoi il est plus délicat de s'engager, tandis que livres et films, même s'ils peuvent être connotés de façon identique, paraissent également potentiellement plus dangereux, car ils touchent également à la morale publique au sens large du terme et peuvent toucher un auditoire plus étendu que l'on croit nécessaire de mieux protéger ... d'où, l'explication de la plus forte légitimité de la censure dans ces cas de figure.

X. - PATRIOTISME : IMAGE DE L'IDENTITE NATIONALE -

La sociologie des représentations sociales souligne traditionnellement à quel point le sentiment d'appartenance à l'Etat de la part du citoyen, et singulièrement à sa composante nationale (Etat-Nation) (9) constitue un indicateur aussi performant pour dimensionner la compréhension de toute identité sociale, que le sentiment d'appartenance aux autres communautés, qu'elles soient familiale ou de travail (10). Cette question nous intéresse au premier chef, car elle a toujours puissamment contribué à mieux faire ressortir les dispositions affectives sur les registres normatifs. Or les "valeurs nationalistes" sont aujourd'hui confrontées à plusieurs facteurs potentiels de désagrégation (11), autant d'ailleurs conjoncturels que structurels semble-t-il. Il convient donc de prendre la mesure du sens de la perte de ce sentiment d'appartenance (qui se résumera ici par l'absence d'une claire identification projective de rôle) par opposition à ceux pour qui la citoyenneté traditionnelle demeure une référence efficace de socialisation politique, générant un ensemble de valeurs normatives très précises.

X.1.

Quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort			
Réponses \ Années	1972	1984	Variation
Tout à fait d'accord	24,1)	17,5)	- 6,6)
Plutôt d'accord	48,5)	40,5)	- 8,0)
Plutôt pas d'accord	17,8)	21,8)	+ 4,0)
Pas d'accord du tout	41,5)	52,8)	+ 11,3)
NSP	23,7)	31,0)	+ 7,3)
	10,0	7,3	- 2,7

(Source : Michelat et Thomas, Dimensions du Nationalisme, Paris, Colin, 1966).

Ayant cherché à tester dans quelle proportion on assiste depuis 12 ans, à la corrosion du principe identificateur, les nouveaux positionnements attestent que le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, sont certainement de moins en moins garants d'identité pouvant prétendre fonder une morale patriotique. La dimension nationaliste (comme principe d'identification) (12) est sur une pente déclinante extrêmement puissante, au point que les fractions majoritaires qui se montraient à l'orée des années 70 encore en accord avec la proposition, sont devenues en 1984 minoritaires et vice-versa (et ce, quelle que soit la part de la variation des non-réponses dont le taux a légèrement diminué).

C'est simultanément d'ailleurs autant dans le désaccord extrême que la progression est la plus éloquente (+ 7,3 %), que dans la fraction des accords extrêmes que la diminution est la plus sensible (- 6,6 %). Ces deux informations expliquent à elles seules la puissance de la pente déclinante qu'on évoquait plus haut.

*

CONCLUSION

La très grande implication des personnes interrogées au questionnaire de 1984 sur tous les thèmes présentés est peut être le fait le plus remarquable à signaler d'emblée.

./...

Loin d'induire une perte de visibilité des images issues pour la plupart de 1972, il semble que la population des années 80 se montre au contraire beaucoup plus sensible aux thématiques pénales et normatives qu'on lui présente.

A coup sûr, le pénal est bel et bien un "enjeu" de société beaucoup plus préoccupant que par le passé.

Nous ne pouvons pour l'instant rien dire de cet enjeu car nous ne sommes à ce stade de l'examen, qu'en mesure de décrire et non pas d'expliquer quoi que ce soit.

On constate seulement des évolutions assez significatives qui attestent que nous vivons une période de mutation décisive au plan des représentations.

On a d'abord l'impression d'un climat général qui semble plus porté que naguère au "réalisme", aux solutions pragmatiques, à la prudence. Cela provient du fait que l'allure des prises de position (à de notables exceptions près) paraît plus à la modération que par le passé. On assiste à un reflux très net des discours extrémisés, incantatoires, proposant des alternatives simples : ils paraissent aujourd'hui avoir perdu une certaine crédibilité sociale au profit d'investissements plus modérés.

Tout se passe comme si, sous l'effet d'une crise économique qui s'installe durablement (obsession du chômage et de la criminalité) et le contexte nouveau de l'alternance politique, les français avaient appris à raisonner de manière moins passionnelle, de manière moins facile et moins simplificatrice, par rapport au passé. Comme si, au fond, ils se trouvaient plongés dans une phase de langueur après la phase passionnée des années 70, pour reprendre l'imagerie hirschmanienne au principe de la théorie du bonheur privé et de l'action publique (13). Il ne s'agit pas de dire que la société ne souhaite pas expérimenter (elle paraît un peu moins crispée que par le passé de ce point de vue), elle ne souhaite pas contribuer à une déstabilisation plus grande par la sensation d'être dépossédée de la maîtrise des événements.

Faute de prévoir et de maîtriser le futur, elle regarde son passé avec nostalgie comme s'il s'agissait de conjurer les dégâts causés par la détérioration économique, laquelle exacerbant les égoïsmes, expliquerait la perte d'une certaine morale sociale.

De l'ensemble de ces constats plutôt pessimistes (62,7 % de la population se dit "plutôt et tout à fait pessimiste", contre 33,1 % de "plutôt ou très optimistes"), ne découle pas pour autant que la justice soit seule créditée de la mission d'enrayer le mouvement.

./...

Car la critique sociale affecte d'autres sphères normatives. Si d'une part la limitation des libertés publiques paraît une nécessité un peu plus fondée que jadis ; si d'autre part, la justice fait de moins en moins l'objet de raisonnements classistes : il n'empêche que le personnage pivot qui l'incarne, le juge, apparaît de plus en plus comme désacralisé. On croit, en outre, toujours plus en une justice dépendante du pouvoir politique et des pressions multiformes, mais légèrement moins à sa dépendance vis-à-vis de la police, cette dernière perdant par ailleurs un peu plus de son très grand prestige.

Dans ce contexte, il n'y a guère en fait de raisons pour que la justice pénale serve à autre chose que de punir et d'exclure, car l'idéologie de la loi et de l'ordre, l'éthique de la responsabilité individuelle qui la fonde paraissent avoir largement pris le pas dans la société.

Or, vue comme manipulée, peu équitable, incompréhensible, les justiciables préfèrent toujours fuir leur justice plutôt que de la rencontrer. Du moins, ils la boudent largement. Au fond, ils s'en plaignent globalement plus mais sur un mode moins extrémisé que par le passé. C'est le triomphe du scepticisme et de la morosité sociale. Est-ce à dire que les problèmes touchant au pénal se posent dans chaque fraction sociale de manière identique ? A l'évidence, il n'en est rien et nous allons maintenant essayer de le démontrer.

NOTE DE LA PREMIERE PARTIE

- 1 - Cf. Robert et Faugeron, 1978, pp. 229-250.
- 2 - ... sans préjuger de l'inévitable biais que suppose un échantillonnage par rapport à la population d'ensemble, ce biais s'accroissant d'autant qu'augmente le temps séparant le dernier recensement du moment de la passation, puisque celui-ci sert à l'élaboration des quotas.
L'autre biais inévitable est lié au fait que les éventuelles modifications de représentations sont la résultante des évolutions morphologiques et des mentalités dans la population. Ce qui ne constitue pas un problème à partir du moment où c'est surtout la compréhension de l'état des représentations actuelles qui nous intéresse et non pas leur genèse à strictement parler.
On veut simplement attirer l'attention sur la complexité de cette imbrication. Par exemple, à propos des archaïsmes relatifs aux visions du pénal dont on supposait naguère que liés à des classes d'âge avancées, ils allaient disparaître avec leur "support", on observe aujourd'hui qu'il n'en est rien. On retrouve en effet ces mêmes archaïsmes portés par de nouveaux groupes âgés, ce qui permet d'inférer avec vraisemblance que les schèmes de représentations peuvent se modifier en fonction du vieillissement des individus.
- 3 - Sur le concept d'image, voir le glossaire de l'annexe I.
- 4 - Les calculs qui suivent sont toujours donnés en pourcentages. Ceux-ci sont arrondis à la première décimale.
- 5 - Idée nettement mise à jour dans l'enquête qualitative de Verneuil et alii. (1980).
- 6 - On serait tenté de dire "avec juste raison", si l'on se reporte à la synthèse remarquable de Soulier (1986), voir aussi le chapitre 3 de l'ouvrage de Soulez-Larivière (op. cit., pp. 35-55).
- 7 - Sur ce sujet, voir l'enquête du C.R.E.D.O.C., pour qui "l'insécurité" relative à la délinquance arrive en seconde position après la peur du chômage dans l'ordre des préoccupations sociales des français (Boscher, 1985).
- 8 - Voir notamment Ory (1983).
- 9 - Sans remonter aux liens de la Nation avec l'ancien concept de Corpus Mysticum, on vise là les représentations découlant du sentiment d'appartenance issu de la vision renouvelée au XIX^e d'un laïc comme Renan. Par exemple : "une Nation est une âme, un principe spirituel ... la Nation, comme l'individu, est l'aboutissement de tout un passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements"

./...

Renan (F.) "Qu'est-ce qu'une Nation ?" in Ecrits politiques, Paris, Calman Lévy, 1928, p. 61. Cité par Pinto (L.) (1986).

- 10 - Autres systèmes de valeurs étudiés par notre questionnaire en annexe II.
- 11 - Cf. Stoëtzel (J.), 1983.
- 12 - Ce qui ne veut pas dire que de manière diffuse ne préexiste pas de sentiment patriotique partagé ; mais il se concrétise toujours historiquement dans des conjonctures de danger, et non pas dans les périodes où l'identité collective n'est pas menacée. Ce qui change seulement, c'est le discours de légitimation, comme l'explique Prost (1988) se référant à une étude de la revue l'Histoire (1987, n° 100, pp. 70-80, particulièrement p. 77).
- 13 - Cf. Hirschman (1983) : cet auteur met à jour dans les sociétés développées un mouvement cyclique où, à des phases d'intense préoccupation pour les affaires publiques succèdent des phases où l'on privilégie plutôt les progrès individuels et objectifs de bien-être privé. La déception joue un rôle fondamental dans les changements de préférences et l'alternance des phases.

D E U X I E M E P A R T I E

DES ATTITUDES SPECIFIQUES SUR LE THEME PENAL ET

LES SYSTEMES DE VALEUR NORMATIFS

PERMANENCE, EVOLUTION, DISPARITION

./...

Au delà de la stricte mise en perspective des tris à plat, il convient maintenant de tester la persistance ou la disparition d'attitudes spécifiques à propos de la justice pénale et des systèmes de valeurs s'y rapportant.

Mais que signifient ces concepts ? Et d'abord, qu'est-ce qu'une attitude ? A l'inverse d'une opinion ou d'une conduite ou d'un comportement, "l'attitude est un ensemble syncrétique de dispositions et d'orientations d'une certaine perennité".

Mais qu'en est-il de cette perennité ? C'est justement l'objet de ce travail d'en dire quelque chose en essayant de dégager la persistance ou non de l'ancrage des attitudes dans la population, attitudes que l'on considère comme des "dispositions" ou des "déterminations" du "sujet social" (voir justifications en annexe IV) plutôt que du sujet "individuel" (comme il serait également possible de le penser, avec ce risque de glisser dans l'acception de sens commun de "comportement").

Il s'agira donc moins en fait à travers cette tentative méthodologique de parler "d'attitude" (sauf à employer ce concept par commodité de langage) que d'un "indicateur d'attitude" (ou échelle d'attitude). Car il est clair qu'on ne peut jamais cerner une attitude autrement que par son expression à travers des images, structures figuratives qui s'alimentent dans l'actualité et les argumentations sociales à un moment donné.

Si, par hypothèse, l'on arrive à dégager la permanence d'un indicateur d'attitude sur douze ans, on pourra en déduire que les termes du débat social qui avaient permis de le construire, ont gardé leur visibilité sociale, même si certains éléments de ce débat ne paraissent plus faire sens actuellement. C'est cela qui expliquera la disparition de certaines questions posées, dans les années 70, des échelles construites aujourd'hui.

Dans le cas où par contre, l'on ne parviendrait plus à construire cet indicateur, on ne pourra qu'en déduire la disparition de la visibilité des images à travers lesquelles s'exprimait naguère le débat social. Et cela pourra tout aussi bien vouloir dire que l'attitude a disparu dans la population, mais aussi qu'elle a pu se recomposer sous une autre forme, nuance que notre instrument ne nous permet cependant pas de distinguer.

D'autre part, si l'on peut se douter qu'il existe une relative diversité des attitudes, cette diversité est a priori beaucoup plus "finie" que celle des comportements qui sont eux, par définition infinis. Et c'est d'autant plus vrai en ce qui concerne l'objet pénal où l'on pût détecter, à travers les multiples travaux qualitatifs sur les représentations générales

de la population, une demi-douzaine d'attitudes singulières, marquant les principales structurations organisatrices des représentations sur l'objet.

Sur les huit sous-dimensions que nous avons essayé de dégager dans le questionnaire de 1984, seules quatre sortes d'attitudes de l'ancienne étude des années 70 continuent à pouvoir se former en échelle aujourd'hui : l'attitude de "manichéisme", l'attitude "law and order", l'attitude de "résistance au changement", l'attitude de "méfiance" vis-à-vis des acteurs de la justice pénale.

L'attitude "d'adhésion aux finalités restrictives aux libertés, par les institutions sociales générales", et l'attitude "d'hostilité ou de satisfaction envers l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique" quant à elles, ne trouvent plus d'ancrage social suffisamment structuré.

Par contre l'attitude de "méfiance envers la collusion justice/police" qui avait émergé dans des travaux ultérieurs à la fin des années 70, et l'attitude de "permissivité relative au libre gouvernement de sa personne", dont nous justifierons plus loin du bien-fondé (car nous ne l'avons dégagée qu'en 1984) attestent de l'existence d'investissements qui permettent de cerner de façon plus satisfaisante les enjeux recomposés sur les sphères normatives au sens large.

*

Comment cerner les structurations sociales plus complexes que sont les attitudes ?

Reportons nous à l'étude de 1972 : elle mettait en évidence l'existence d'échelles d'attitude construites selon la méthode de Guttman. Chaque échelle d'attitude se compose d'une série de questions que l'on tente de relier, puisqu'elles renseignent sur un même phénomène (variable latente) : elles relèvent donc d'une même dimension et covarient. Ces échelles permettent une mesure linéaire de l'attitude mais sont également destinées à mesurer une structure d'implication dans l'attitude.

Autrement dit, les questions, pour entrer dans une échelle de façon acceptable doivent présenter des degrés d'adhésion différents à l'attitude que l'on souhaite mettre en évidence (cf. annexe méthodologique).

La présentation des résultats se bornera ici à la description de la construction des échelles et à la présentation du score obtenu par l'ensemble de la population dans les attitudes dégagées ; leur raison d'être ne sera abordée que dans une étude ultérieure.

./...

I. - DESCRIPTION DES ECHELLES ET COMPARABILITE DES ATTITUDES -

Nous sommes parvenus à construire six échelles d'attitudes à partir du questionnaire 1984. Il n'est peut-être pas indifférent d'observer les variations de leur constitution (quand la comparabilité s'avère possible) avec la construction élaborée à partir du questionnaire 1972 (1).

a) - La première échelle qualifie une attitude de méfiance envers les juges -

(Echelle MEFI H = 0.422)

1984
"Les juges sont
faillibles et
désacralisés"

1972

1. En général, les juges rendent des jugements équitables, justes	Plutôt pas d'accord Pas d'accord du tout NSP Refus de répondre 53,7%	Pas d'accord du tout Plutôt pas d'accord NSP
2. Pour beaucoup de juges, juger devient une routine	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord NSP Refus de répondre 48,9%	Tout à fait d'accord NSP
3. En fait, les avocats sont presque toujours de mèche avec les juges	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Refus de répondre 31,7 %	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP
4. Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux	Tout à fait d'accord 10,8 %	Tout à fait d'accord NSP

Avant de justifier des réponses qui participent à l'échelle de méfiance, il convient de signaler qu'on a dû abandonner en cours de route la question de 1972 qui parlait d'une "justice rendue différemment selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné". En 1984, elle ne parvient pas à entrer dans l'échelle d'attitude, en vertu d'une assez mauvaise liaison avec la question 4.

./...

Ce qui nous conduit à penser que la variation (7,3 %) observée dans la première partie, dans la description de la modalité "tout à fait d'accord" à cette question, est moins à comprendre comme l'indice d'une attitude de réelle méfiance ou d'hostilité (ce que l'on avait interprété comme tel en 1972), que comme une relativisation du rôle désacralisé du personnage : une sorte de faillibilité de sa part, sans que cela génère pour autant d'attitude de méfiance ou d'hostilité réelle. En somme, ce qui se dirait maintenant dans une fraction plus élargie de la population serait moins l'indice d'un rejet, qu'une représentation plutôt neutre de la désacralisation du personnage. Le juge apparaît comme un acteur plus nu, pas forcément digne de sympathie, en tout cas vu comme plus proche du commun des mortels. Bref, on assisterait à l'effet d'une perte de respectabilité ancestrale qui aurait définitivement vécu.

Nous avons introduit d'autre part un distingo dans les silences entre NSP et refus de répondre (2), car nous voulions, aidés en cela par tout un courant sociologique, mieux comprendre les non-réponses de la population -ce qui n'était pas le cas en 1972-.

Dès lors que nous comparons les items qui entrent dans l'échelle de méfiance par rapport à ceux de 72, nous n'observons pas sur la question 1 de variation dans les réponses entrant dans l'échelle. Toutes les réponses négatives font sens avec les silences, ce qui s'interprète assez facilement : ne pas répondre participe de la vision négative de manière au moins implicite.

Pour la seconde question, les réponses négatives se sont élargies et font sens, avec les non-réponses, à la différence de 72, où seule la position d'accord extrême s'associait avec la non-réponse. Cela montre bien que le processus de méfiance (ou du moins de désacralisation) est en marche et largement partagé.

Pour la question 3, on assiste à des variations plus significatives. Si en 72, toutes les opportunités de réponses faisaient sens à l'exception du désaccord extrême qui marquait une attitude de confiance absolue, en 1984, les modalités sont plus partagées : la méfiance provient des seuls répondants "positifs" à quoi s'associent les seuls refus de répondre. Ce refus (0,8 % - 15 personnes) associé aux réponses positives est extraordinairement parlant pour une infime minorité qui n'ose pas dire ouvertement à quel point elle est d'accord avec la proposition. Pourrait-on en inférer ici les leçons d'une expérience judiciaire très sensible, (à vif) qui aurait mal tourné ?...

Pour la question 4 enfin, seul l'accord extrême participe à l'attitude d'hostilité, à l'exclusion de toutes les autres modalités y compris des silencieux de jadis.

./...

- b) - La seconde échelle fait la démonstration de l'existence d'une attitude de Law and Order, considérant que les délinquants sont responsables et que la justice devrait les contenir dans la plupart des contextes étiologiques de la délinquance qui ne jouent pas comme des excuses -

Signalons d'abord que les modalités qui entraient dans l'échelle en 72 sur la question "s'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui ferait n'importe quoi" n'arrivent plus à faire sens dans l'échelle de 1984. Les réponses à cette question étaient très mal reliées partout, sauf avec la seule question relative à la stigmatisation sociale du délinquant par le casier judiciaire.

Pour les quatre autres questions, on n'observe que peu de variations entre les modalités qui participent à l'attitude de celles qui n'y participent pas.

- Pour la question 1, la variation des modalités que l'échelle prend en compte en 1984 par rapport à 1972 (plutôt d'accord) s'explique très probablement par le fait de la différence d'intitulé comme nous l'avons mentionné plus haut.
- Pour la question 4, une seule modalité est l'indice réel d'une attitude de Law and Order marquée, contre toutes les autres, y compris les NSP (ne pas savoir choisir entre deux solutions moins répressives) et les refus de réponse (qui peuvent s'expliquer par la trop grande imprécision du contenu de la "bêtise" en question chez les gens qui, préférant raisonner à l'aide d'exemples concrets au lieu de propositions abstraites, adoptent une stratégie de désertion explicite).

(Echelle RESP H = 0.44)

1984
Les délinquants sont
responsables : il
faut les punir

1972

1. Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable il doit être puni	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord NSP 93,4 %	Tout à fait d'accord NSP
2. Causes de la délinquance actuelle : - il n'y a plus de moralité - il y a de plus en plus de chômage - la justice est trop indulgente	Quelque soit la dichotomisation des items de cette question, <u>ces 3 modalités font sens contre la 4ème proposition</u> "des catégories de gens sont vraiment trop défavorisés" 75,4 %	<u>inexistant</u>
3. L'existence du casier judiciaire est une nécessité pour la protection des honnête gens. Ils doivent savoir à qui ils ont affaire.	Tout à fait d'accord NSP 41,7 %	Tout à fait d'accord NSP
4. A propos d'une bêtise, il faut punir sévèrement pour apprendre à ne pas recommencer	1ère modalité fait sens contre toutes les autres : - punir légèrement - ne pas punir du tout - NSP - Refuse de répondre 15 %	idem en 1972

c) - La troisième échelle montre l'existence d'une attitude structurée de manichéisme, à travers laquelle s'éprouve un sentiment de dégradation sociale et de nécessaire ségrégation des êtres "malfaisants" -

(Echelle MANI H = 0.436)

1984
Il faut exclure les
méchants

1972

1. Certains pensent qu'il serait souhaitable d'améliorer les conditions de vie en prison	Pas du tout souhaitable Pas très souhaitable Plutôt souhaitable NSP Refus de répondre 86,7 %	inexistant
2. Causes de la délinquance	- il n'y a pas de moralité - il y a de plus en plus de chômage - la justice est trop indulgente - NSP - RR 77,2 %	inexistant
3. Quelqu'un qui a déjà commis un délit on peut se dire qu'il a le mal dans la peau	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP 29,4 %	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP
4. Il y a des employeurs qui refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison	Tout à fait raison Plutôt raison 13,5 %	Tout à fait raison Plutôt raison NSP

- Pour la première question, on observe que toutes les modalités de réponses font sens (y compris les non-réponses) à l'exception de l'accord extrême. Le "plutôt souhaitable" doit donc plutôt s'entendre comme un conformisme au "on-dit" induit par la question, plutôt qu'à une véritable réponse d'accord avec l'amélioration du sort des prisonniers.
- Pour la seconde, on observe que les 3 modalités associées sur l'étiologie de la délinquance (qu'on trouvait à l'identique dans l'échelle précédente) prennent sens ici, ce qui prouve à l'envi que manichéisme et Law and Order sont deux types d'attitude qui génèrent une très grande proximité. L'extrême distance des tenants des causes sociales et des inégalités sur l'étiologie de la délinquance également écartés dans cette échelle d'attitude, prouve que les traces associées de manichéisme ou de Law and Order sont parfaitement étrangères à ceux qui raisonnent en général de manière moins conformiste, c'est-à-dire contre des discours sensibilisés à la responsabilité individuelle, au profit d'une sensibilisation à "l'être social".
- La troisième question perd une modalité très probablement parce qu'elle a été posée de manière différente par rapport à 1972, comme on l'a dit supra. Les non-réponses font sens avec les seules positions d'accord avec l'idée contenue dans la question, ce qui signifie que le silence est une manière d'opiner à la formulation de son énoncé.
- Par contre, seules les positions d'accord à la dernière question font sens à elles seules dans l'attitude de manichéisme et de ségrégation.

d) - La quatrième sorte d'attitude est une attitude d'hostilité envers la supposée collusion "police et justice", agences de régulation qui demanderaient à être évitées par le justiciable -

Cette attitude qui porte sur un objet précis un peu différent de la première attitude décrite lui est cependant très proche. (Signalons que cette attitude ne fut pas découverte dans le questionnaire de 1972, mais dans un questionnaire de 1976 portant sur les images de la déviance chez les professionnels de la justice (3).

(Echelle POJU H = 0.486)

1984
"Il faut éviter
police et justice"

Commentaire

1. Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si on est innocent	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord NSP Refus de répondre 78,7 %	Les non réponses se retrouvent assez logiquement dans le pôle de la méfiance. Encore une fois, montrer son désaccord se dit explicitement. A contrario, qui ne dit rien consent à la proposition
2. Dès qu'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable	Tout à fait d'accord NSP 21 %	
3. Dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits	Tout à fait d'accord 5,8 %	

e) - La cinquième attitude décelée est une attitude de résistance au changement social ; que l'on entre dans l'attitude en commençant par développer une réponse de prudence sociale et qu'on s'y enfonce jusqu'à assumer le rejet explicite de la moindre valeur innovatrice -

./...

Echelle CHAN $H = 0.441$

1984
Il est bon de
résister aux
changements sociaux

1972

1. Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP Refus de répondre 90,2 %	Absente
2. Autrefois c'était mieux parce qu'il y avait davantage de moralité	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP 83,7 %	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord
3. Quand on essaie de trop changer les choses, elles vont en général plus mal après qu'avant	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord NSP 58,8 %	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP
4. Il y a des femmes qui travaillent alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille	Tout à fait anormal Refus de répondre 28,1 %	Absente

- Signalons d'abord que la question "il vaut mieux que les choses évoluent lentement" (entrée dans l'échelle du Q.1972) s'en exclut en 1984, en grande partie à cause de sa mauvaise liaison avec la dernière question, alors que le sens n'est pas différent mais beaucoup plus atténué. Elle ne clive rien représentant 73 % des réponses "tout à fait d'accord" et "plutôt d'accord" et 93,5 % des réponses "tout à fait d'accord", "plutôt d'accord", "plutôt pas d'accord", "ne sait pas", "réfus de répondre".

- La première question prend toutes les modalités de réponses à l'exception du désaccord extrême. Ce qui signifie que les

./...

innovateurs ou expérimentateurs à tout crin sont profondément différents des "prudents" (les "plutôt pas d'accord" ressemblant beaucoup plus aux populations qui se retrouvent dans le pôle des prudents).

- Signalons qu'à la différence de 1972 pour la seconde question, les "plutôt pas d'accord" ont disparu de l'attitude dégagée en 1984, ce qui peut se comprendre par un effet projectif entraînant "dissonance" chez eux qui pensent explicitement "alternance politique" sous le "changement des choses" en question.
- Enfin, seule la position d'accord extrême sur la 4ème question est la marque caractéristique d'une véritable résistance aux innovations sociales.

II. - DISPARITION D'ATTITUDES STRUCTUREES DE JADIS -

Nous nous sommes essayés à reconstruire une échelle d'attitude de satisfaction envers la justice vue comme indépendante, bien faite et fonctionnant bien, telle que cette attitude apparaissait en 1972.

Signalons d'ores et déjà qu'à l'époque le coefficient H était assez faible sur cette attitude : 0.38. Il avait été toléré en fonction du fait que l'échantillon représentatif était important, bien que la norme d'acceptabilité du coefficient de Loevinger soit de 0.40 (4).

En reprenant aujourd'hui les modalités de réponses marquant le refus explicite d'adhérer à la vision d'une justice dépendante du pouvoir politique ou à la vision d'une justice de classe, l'échelle ne parvient pas à se construire : même lorsqu'on écarte les questions perturbatrices pour améliorer l'indice, on ne parvient dans le meilleur des cas qu'à un $H = 0.363$, ce qui est très insuffisant pour caractériser une réelle attitude de satisfaction relative à l'indépendance de la justice.

On pourrait objecter que les intitulés légèrement différents de nos questions (voir supra) ont pu rendre impossible la construction de l'échelle puisqu'ils auraient "induit" la disparition des clivages de population en 1972, comme nous avons pu nous en apercevoir.

Cette objection légitime est pourtant irrecevable puisque, a contrario, lorsqu'on essaie dans le même temps de construire une échelle d'attitude d'insatisfaction par rapport à "l'indépendance" de la justice avec les modalités de réponses subséquentes qui en seraient la marque, (ce qui reviendrait à rendre compte d'une attitude déclarée d'hostilité face à une "justice de classe"), il se produit le symétrique inverse : l'échelle ne parvient pas à se construire.

Conclusion : il n'y a plus dans la population d'attitude cohérente et qui soit portée par une fraction de classe significative sur cette thématique. Et nous voyons là confirmé ce que nous avons supputé supra : les discours "classistes" ou "anticlassistes" ou les discours d'instrumentalisation de la justice par le politique dont on avait objectivé l'ancrage social dans les années 70 ont désormais vécu sous la forme où ils se disaient dans la décennie 70. La leçon est éloquente dans un sens ou dans l'autre.

On pouvait s'en douter : il fallait pouvoir le démontrer. Sociologiquement, cette démonstration est importante : elle donne à comprendre rétrospectivement avec plus de vraisemblance, qu'il est des attitudes synthétiques stables ou pérennes et des attitudes beaucoup plus volatiles dans l'ensemble de la population. C'est le cas des thèmes "classistes" sur la justice dont on peut dire que s'ils ont pu offrir une consistance à un moment donné de l'histoire, ce fut dans une période fortement idéologisée, où des "discours" alternatifs donnant des modèles de compréhension du monde en général très structurés (et sur le judiciaire en particulier) avaient pu recueillir une audience et un ancrage social évidents.

Dès lors que ces discours se sont essouffés, par suite notamment de la disparition progressive des médiateurs-relais qui avaient réussi à les véhiculer et à les expliquer dans la sphère publique, les attitudes de ceux qui les avaient repris à leur compte de manière cohérente se sont petit à petit liquéfiées. Ce qui ne veut certes pas dire qu'il n'en subsiste pas de traces ou des morceaux de discours dans la société (5) : on observe toujours des phénomènes d'hystérésis sociale.

Nous voulons seulement dire que de telles attitudes structurées ne se rencontrent plus véritablement sur le chapitre : ce qui survit par contre, c'est une certaine "méfiance de classe" et la dégradation d'une relative satisfaction quant à l'indépendance de la justice par rapport au politique, croyances plutôt émiettées, comme appauvries dans la population. On voit mal comment elles seraient dès lors susceptibles d'être convoquées pour une mobilisation politique quelconque ou d'ailleurs pour n'importe quel autre type de mobilisation.

III. - PROMOTION D'UNE NOUVELLE ATTITUDE CULTURELLE : HEDONISME ET PERMISSIVITE DANS LES MOEURS -

Un fait marquant de la sociologie des années 80 est l'intérêt qu'elle porte à certaines fractions des classes moyennes et notamment à l'émergence de systèmes de valeurs particuliers qui leur seraient spécifiques : hédonisme et

permissivité seraient liés à des attitudes anti-autoritaires notamment sur les chapitres de l'éducation et de la morale. Les centres d'intérêt de ces catégories sociales seraient moins les passions investies à travers des combats dans la sphère publique que des passions et des luttes symboliques investies à travers des styles de vie singularisants, se donnant plutôt à voir comme des modèles de cultures alternatifs aux clivages traditionnels ostensiblement jugés comme dépassés par ces fractions sociales. Par rapport aux sensibilités à "l'avoir individuel" ou à "l'être social", se superposent alors des clivages où s'expriment des sensibilités à la liberté de l'aventure quotidienne (6) faite de jouissance et de plaisirs à consommer dans l'immédiateté du temps contre des sensibilités plus traditionnellement marquées par le souci de la durée et de la reproduction sociale. Il va de soi que l'effet de l'âge dans ces cas de figure est également une variable déterminante à prendre en considération.

Puisque ces sensibilités ont à voir avec le normatif, il nous a paru indispensable de chercher à mesurer l'ancrage d'une attitude cohérente dont on pourrait penser qu'elle aurait quelque chance de faire sens avec les attitudes sur le pénal, mais aussi les attitudes de punitivité, ou les sensibilités à la déviance (7).

Après de multiples essais, nous sommes parvenus à constituer une échelle d'attitude de permissivité et de tolérance, singulièrement sur le chapitre du libre gouvernement de sa personne physique et des valeurs hédonistes (appelée PERM).

Un item perturbait considérablement la construction de l'échelle, la question relative au bien fondé de l'usage de la drogue. (Après tout, chacun est libre de faire ce qu'il veut de son corps, y compris de le détruire en se droguant).

Nous en avons déduit que cette attitude sous-tendue par la valeur centrale de l'hédonisme écarte l'éventualité dangereuse de cette proposition, mettant en question l'intégrité physique. Dès lors que nous parlons de tolérance et de permissivité à propos de cette attitude du fait de la nature propre à l'intitulé de nos questions, c'est toujours dans la mesure où il y a référence explicite à la composante hédoniste.

(Echelle PERM H = 0.437)

Les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent de leur personne

- Ca va de soi de donner la pilule à une fille de 15 ans	Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord NSP Refus de répondre 73,9 %
- La télévision ne devrait pas faire des émissions sur les homosexuels	Pas du tout d'accord Plutôt pas d'accord Refus de répondre 57 %
- Certains estiment qu'on devrait avoir le droit de choisir sa mort, y compris de se suicider. Vous-mêmes, êtes-vous :	Tout à fait d'accord 24,8 %
- Certains pensent que les adolescents sont libres d'avoir des relations homosexuelles entre eux. Vous-mêmes, êtes-vous :	Tout à fait d'accord 10,7 %

On entre dans l'échelle de tolérance et de permissivité en acceptant le bien fondé de la pilule, c'est-à-dire du caractère non problématique de la sexualité précoce. Degré d'acceptation minimal partagé par les silencieux qui consentent à la proposition sans vouloir le dire, y compris par les "plutôt pas d'accord" dont on peut justifier la présence par le fait que la proposition pouvant leur paraître problématique, font cependant de nécessité vertu.

On franchit un degré supplémentaire dans l'échelle d'attitude lorsqu'on accepte que les comportements sexuels différents, sans se banaliser, sortent de leur sphère tabou, qu'ils soient au moins sujet naturel de conversation médiatique. On peut penser que les gens qui refusent d'adhérer à la proposition ou qui refusent d'y répondre ne craignent pas les effets possibles du posélytisme médiatique.

Un troisième degré d'implication dans la permissivité a trait à la libre disposition de sa vie à travers la question du suicide. C'est le cas d'un quart de la population.

./...

L'implication la plus absolue de la permissivité, est l'adhésion totale au bien fondé du libre choix chez les adolescents, de la sexualité qui leur plaît. Ce n'est plus que le fait de 10 % de la population.

*

Conclusion

Ces indicateurs d'attitudes que l'analyse vient de commenter seront expliqués et exploités dans le rapport définitif de ce travail.

Il importait ici de rester dans la logique de comparabilité des attitudes sociales entre 1972 et 1984, pour en tester la perdurabilité et la déliquescence, au plan diachronique.

Par rapport à l'une de nos interrogations préliminaires, nous sommes désormais convaincus de la perdurabilité, c'est-à-dire du profond ancrage de multiples attitudes dans la société globale.

Mais une autre leçon doit retenir l'attention ; au moins deux sortes d'attitudes sont en voie de disparition : l'adhésion de principe aux finalités de contrôle social des institutions quels qu'en soient la portée d'une part ; et de l'autre l'attitude de satisfaction envers une justice vue comme bien faite et fonctionnant bien ou son pendant négatif l'attitude d'insatisfaction relative à son indépendance par rapport au politique, attestent que les ancrages n'ont pas tous le même poids puisque ceux-ci se sont plus ou moins dissous.

Si l'on assiste à une relative disparition des attitudes structurées, dans un sens ou l'autre sur le lien justice/politique (fortement nié ou fortement revendiqué), indice déterminant d'une mise en veilleuse des "passions" idéologiques dans les années 80 ou d'un constat de fait non problématique car éminemment partagé, il convient peut-être aujourd'hui de rester attentif au fait qu'aucune instance de régulation sociale n'échappe plus désormais à une certaine crise de légitimité. On est alors fondé à se demander ce que cette crise recèle d'attentes, d'espoirs, de déceptions, de frustrations et de critique sociale.

IV. - PRESENTATION GENERALE DES ATTITUDES DE LA POPULATION GLOBALE -

Il nous reste maintenant à présenter la position moyenne de la population dans son ensemble sur chacune des attitudes dégagées en 1984.

./...

1°) - A propos de l'attitude de méfiance envers les acteurs-clés de la justice pénale ...

<i>M E F I</i>	<i>Fréquence</i>	<i>%</i>
<u>Note 0</u> <i>Confiant, satisfait</i>	264	4,4
<u>Note 1</u> <i>Assez peu méfiant</i>	496	27,1
<u>Note 2</u> <i>Relativement méfiant</i>	623	34,0
<u>Note 3</u> <i>Méfiant</i>	362	19,8
<u>Note 4</u> <i>Très hostile, voire défiant</i>	85	4,6
<i>T O T A L</i>	1 830	100

... la population dans son ensemble se montre relativement peu méfiante vis-à-vis des acteurs ; seul un quart de la population semble manifester une méfiance réelle -à leur rencontre- parfois (4,6 %) très prononcée.

./...

2°) - A propos de l'attitude de sévérité/punitivité face aux manquements du libre-arbitre du délinquant.

<i>R E S P</i>	<i>Fréquence</i>	<i>%</i>
<u>Note 0</u> <i>Tolérant</i>	57	3,1
<u>Note 1</u> <i>Faiblement sévère</i>	316	17,3
<u>Note 2</u> <i>Peu sévère</i>	717	39,2
<u>Note 3</u> <i>Sévère</i>	582	31,8
<u>Note 4</u> <i>Très sévère</i>	158	8,6
<i>T O T A L</i>	1 830	100

La population dans son ensemble se montre plutôt sévère aux manquements, avec une forte minorité plutôt indulgente (20 %) et un noyau non négligeable de très sévères.

./...

3°) - A propos de l'attitude "manichéiste" vis-à-vis de la nature humaine et son corrélat pénal, la nécessité d'exclure les "méchants".

<i>M A N I</i>	<i>Fréquence</i>	<i>%</i>
<u>Note 0</u> <i>Non manichéen ; relativiste</i>	121	6,6
<u>Note 1</u> <i>Faiblement manichéen</i>	302	16,5
<u>Note 2</u> <i>Assez manichéen</i>	854	46,7
<u>Note 3</u> <i>Manichéen</i>	433	23,7
<u>Note 4</u> <i>Très manichéen</i>	120	6,6
<i>T O T A L</i>	1 830	100

La population dans son ensemble se montre surtout assez peu manichéenne. La tendance secondaire étant plutôt portée vers le manichéisme (30 %) bien qu'une minorité importante (23 %) manifeste son hostilité à cette attitude.

./...

4°) - A propos de l'attitude de méfiance face à la "collusion des agences police/justice contre les justiciables.

<i>P O J U</i>	<i>Fréquence</i>	<i>%</i>
<u>Note 0</u> <i>Confiant dans les rôles respectifs</i>	343	18,7
<u>Note 1</u> <i>Assez peu convaincu de la collusion</i>	1 095	59,8
<u>Note 2</u> <i>Méfiant, hostile</i>	337	18,4
<u>Note 3</u> <i>Convaincu et très hostile à la collusion</i>	55	3,0
<i>T O T A L</i>	1 830	100

La très grande partie de la population se montre confiante dans le rôle respectif et différencié des agences de régulation pénale (78 %). L'attitude d'hostilité n'est portée que par un cinquième de la population.

./...

5°) - A propos de l'attitude de résistance ou de raidissement vis-à-vis du changement social, et de la croyance en la perte des valeurs traditionnelles.

<i>C H A N</i>	<i>Fréquence</i>	<i>%</i>
<u>Note 0</u> <i>Pour la nécessité du changement</i>	67	3,7
<u>Note 1</u> <i>Peu résistant au changement</i>	187	10,2
<u>Note 2</u> <i>Assez réticent au changement</i>	524	28,6
<u>Note 3</u> <i>Résistant</i>	807	44,1
<u>Note 4</u> <i>Très hostile et très résistant</i>	245	13,4
<i>T O T A L</i>	1 830	100

La population dans son ensemble manifeste une très grande résistance au changement (57,5 %) et secondairement se montre assez réticente, tandis que la sérénité et la confiance face à l'avenir ne sont le fait que d'une petite minorité (14 %).

./...

6°) - Concernant l'attitude de permissivité et de tolérance vis-à-vis du libre gouvernement de sa personne physique et des valeurs hédonistes,

<i>P E R M</i>	<i>Fréquence</i>	<i>%</i>
<u>Note 0</u> <i>Intolérant non permissif</i>	265	14,5
<u>Note 1</u> <i>Assez peu tolérant</i>	550	30,1
<u>Note 2</u> <i>Tolérant et peu permissif</i>	653	35,7
<u>Note 3</u> <i>Permissif</i>	258	14,1
<u>Note 4</u> <i>Très permissif</i>	104	5,7
<i>T O T A L</i>	1830	100

... la population dans son ensemble est portée à une attitude de relative intolérance (66 %), tandis qu'une minorité permissive et hédoniste (20 %) s'oppose à une plus faible minorité très intolérante.

*

En conclusion, l'allure générale des attitudes de la population est à relative confiance vis-à-vis des acteurs du système pénal, ce qui est congruent avec la confiance globale manifestée envers les rôles respectifs des agences de régulation pénale. Par contre, si la même population se montre assez peu manichéenne, elle se montre plus volontiers sévère face aux manquements du libre arbitre.

Enfin, non seulement elle se montre dans l'ensemble très résistante face au changement social, mais encore relativement intolérante sur le chapitre des valeurs permissives et hédonistes.

./...

NOTES DE LA DEUXIEME PARTIE

- 1 - Les modalités mentionnées sont celles qui vont constituer l'item positif, donc la note 1 de la question dans l'échelle.
- 2 - Il fut demandé aux enquêteurs de la S.O.F.R.E.S. de coder "refus de répondre" dans les trois cas explicites suivants :
 - je refuse de (vous) répondre
 - Je ne veux pas (vous) répondre
 - Passez à la question suivante
- 3 - Voir Faugeron et Jakubowicz (1985).
- 4 - Voir Michelat et Thomas (1966).
- 5 - On le verra dans la troisième partie, lorsqu'on examinera les sous-groupes de population sur l'écart perception/attente vis-à-vis de la justice pénale.
- 6 - Voy. Bidou (1984), pp. 55-70.
- 7 - Sur ces deux derniers points, on se reportera au deuxième rapport ultérieur.

T R O I S I E M E P A R T I E

LES ENJEUX SOCIAUX AUTOUR DES FINALITES

DU SYSTEME PENAL

Une première exploration qualitative approfondie (préalable au démarrage des études pionnières sur les représentations sociales en France à l'aube des années 70) avait permis de faire émerger cinq finalités génériques investies sur le judiciaire pénal. Les chercheurs avaient pu démontrer par la suite comment elles commandaient ou organisaient largement la compréhension des attitudes spécifiques de la population générale.

Contribution au maintien de l'ordre (fonction de préservation politique, économique et sociale) contribution à la mission d'assurer la sécurité (fonction de de préservation de l'intégrité physique et matérielle des citoyens contre la délinquance), contribution au respect des lois (fonction de préservation de l'état de droit), contribution à la protection des droits et libertés (fonction de défense de la société civile contre l'emprise du pouvoir), contribution à l'évolution de la société (fonction de justice sociale contre les inégalités) telles paraissaient les cinq grandes directions autour desquelles un processus d'identification ou d'adhésion minimale de la population était avéré.

En filigrane de ces cinq objectifs, de ces cinq programmes possibles, un point nodal (respect des lois) d'où partent deux sortes de polarisations : d'une part, "maintien de l'ordre et sécurité du citoyen", de l'autre "protection des droits et libertés et contribution à l'évolution de la société". Sur ces deux thèmes opposés, se polarisent aisément partisans de l'ordre et partisans des libertés, ligne de partage presque irréductible qui traverse en France l'histoire des représentations politiques sur la justice depuis presque deux siècles (1).

Ceci n'est évidemment qu'un modèle opératoire purement abstrait mis au point à partir d'un patient travail de reconstruction des idéologies concrètement véhiculées dans l'ensemble de la population. Il convenait donc de le soumettre à nouveau à l'épreuve de la vérification empirique, non seulement pour en éprouver la validité opératoire, mais surtout pour apprécier les nouvelles logiques des positionnements sociaux, les nouvelles captations de sens, les nouvelles frontières de partage ou lignes de fracture ou de clivages sur ces objectifs. Bref, les nouvelles recompositions sociales au milieu des années 1980.

On pourrait d'ores et déjà s'essayer au commentaire d'une description chiffrée des nouvelles répartitions de 1984 et les comparer aux chiffres de 1972, comme nous l'avons tenté avec un certain profit dans la première partie, mais il faut y renoncer. Car partis d'une hypothèse différente, le problème se trouve à nos yeux considérablement déplacé.

Avant d'en arriver à notre hypothèse de travail entrons dans les préliminaires méthodologiques.

./...

I.- PRELIMINAIRES DE METHODE -

Pour tester le degré d'adhésion du grand public aux finalités de la justice pénale dégagées par la première enquête qualitative, les chercheurs de 1972 afin de colorer l'attitude d'adhésion aux finalités des institutions (celle dont nous avons constaté qu'elle n'arrive plus à se constituer aujourd'hui), avaient procédé de la manière suivante : à l'aide d'une première question, permettant un jugement global de la population sur les finalités de la justice à l'heure où le questionnaire fut administré, un second positionnement de nature normative à la réponse donnée (est-ce une bonne chose ?) allait fournir la clé de l'attitude d'adhésion, au cas où la réponse se serait avérée positive. Les silencieux et les répondants négatifs devaient seuls être soumis à une seconde question, la même, mais posée elle, sur le mode moins impliquant du souhait et non plus du constat (voir tableau suivant), opération par le biais de laquelle on avait escompté de faire parler les "déserteurs" à la première question.

Au total, un échec manifeste par rapport aux résultats attendus, qui peut d'ailleurs s'expliquer, au vu des résultats de manière relativement simple, par l'effet d'une formalisation maladroite de l'agencement des questions, à l'exploitation devenue dès lors, naturellement très limitée.

Les 3/4 de la population restèrent en effet en accord avec leur première formulation (73,7 %) contre un quart (26,3 %), sans qu'on ait pu de manière décisive, en inférer un réel jugement de valeur porté sur la question précédente.

Ne s'agissait-il pas plutôt en réalité, d'un premier évitement chez les personnes interrogées, qui, ne comprenant pas dans la plupart des cas le but de la question filtre, préférèrent ne pas montrer de contradiction par rapport à leur première réponse.

On est d'autant plus fondé à le dire, que la seconde question après filtre induisit une désertion massive (63,8 % de "ne sait pas" parmi le quart restant interrogé) ce que l'on peut certes expliquer naïvement par une visibilité du problème encore moins grande que dans le premier cas, mais beaucoup plus vraisemblablement par une volonté d'éviter une sensation de piège où l'on pût appréhender d'être tombé la première fois. Ce genre d'explication de nature psycho-sociologique (2) peut également se dire d'une autre manière : nous sommes en présence d'un classique effet cumulé de perversion de réponses à une formalisation maladroite qui avait pour elle l'excuse d'être pour la première fois tentée :

./...

COMPARAISON DES EFFETS DES FORMULATIONS RELATIVES A LA PERCEPTION
DES FINALITES IDEOLOGIQUES DE LA JUSTICE PENALE

1 9 7 2	1 9 8 4
1. D'après ce que vous savez ou pouvez imaginer, avez-vous le sentiment qu'à l'heure actuelle, en France, la justice pénale cherche surtout à : - maintenir l'ordre 35,1 - faire respecter les lois 25,3 - protéger les droits et les libertés des citoyens 14,4 - assurer la sécurité du citoyen 11,5 - contribuer à l'évolution de la société 5,7 - ? 7,9	... maintenant, je vais vous demander de répondre à des questions plus générales qui portent sur la justice pénale à l'heure actuelle en France, par exemple les tribunaux, les prisons, etc ... Là encore, c'est votre opinion personnelle qui compte : 1. A votre avis, à quoi la justice devrait-elle en principe surtout servir ? - maintenir l'ordre 9,5 - faire respecter les lois 22,0 - protéger les droits et libertés des citoyens 40,6 - assurer la sécurité des citoyens 21,2 - contribuer à l'évolution de la société 5,7 - N S P 0,6 - Refuse de répondre 0,16
2. Pensez-vous que c'est une bonne chose ? - oui 73,7 - non 17,0 - ? 9,3	2. Et d'après vous, à l'heure actuelle, en France, est-ce que la justice sert surtout à : - maintenir l'ordre 22,5 - faire respecter les lois 27,1 - protéger les droits et libertés des citoyens 12,1 - assurer la sécurité des citoyens 7,8 - contribuer à l'évolution de la société 7,7 - N S P 17,6 - refuse de répondre 5,1
3. (*) A votre avis, à quoi la justice pénale devrait-elle surtout servir. Est-ce à : - maintenir l'ordre 4,7 - faire respecter les lois 5,7 - protéger les libertés et les droits des citoyens 13,0 - assurer la sécurité des citoyens 7,0 - contribuer à l'évolution de la société 5,8 - ? 63,8	
(*) - Ne devaient répondre à la question 3 que les enquêtés ayant répondu non ou NSP à la question 2	

- d'abord, un effet de redondance (redundancy effect) traduisant de la part des personnes interrogées une propension à fournir moins volontiers une réponse leur donnant l'impression de se répéter, en particulier à l'occasion d'une question générale succédant à une question tout aussi générale sur un sujet reproduit à l'exact identique (3).
- . Effet redoublé ensuite d'un effet de cohérence (consistency effect), propension à éviter d'éventuelles contradictions entre la réponse donnée et la (ou les) réponse(s), antérieure(s).
- . Effet redoublé enfin d'un effet de non focalisation sur le thème (saliency effect), traduisant une mauvaise prise de conscience du problème posé au départ. Or, "l'ajustement" (ou la "socialisation") à ces thèmes aurait en l'occurrence pu mieux porter ses fruits s'il était intervenu plus tardivement dans la passation, ce qui n'était pas le cas en l'espèce, puisque le questionnaire de 1972 s'ouvrait sur ces deux questions.

II. - HYPOTHESE -

Particulièrement intéressés à résoudre dès lors cet épineux problème dans la "réplication" de 1984, il nous fallait donc éviter de façon maximale toute ambivalence de sens, de même que la possibilité d'un refuge massif dans les non-réponses, de la part des personnes interrogées.

Notre hypothèse de travail allait dès lors s'en trouver substantiellement modifiée. Nous plaçons désormais en faveur d'une interrogation essentielle sur le pré-supposé déterminant de la (non) différenciation dans les réponses entre finalités perçues de la justice et finalités souhaitées, comme signe réel d'enjeux idéologiques au moins latents dans la population, dont il nous paraît qu'ils n'ont jamais jusqu'à présent été suffisamment circonscrits.

Nous postulons pour cela, au plan théorique que, quelles que soient les modalités de réponses envisagées par les enquêtés, une réponse identique aux deux questions successives sera la marque d'un indicateur pertinent d'adhésion aux finalités du système pénal, c'est-à-dire en somme de sa fondamentale légitimité sociale. Cette certitude proviendra de l'absence de divergence entre la représentation idéale de l'objectif souhaité pour la justice pénale, et la perception subjective qu'on lui porte, au moment de la passation.

A l'inverse, répondre de manière différente sur la représentation et la perception sera la marque de la part de l'enquêté de l'existence effective d'une divergence dont il conviendra tout naturellement par la suite, d'expliquer à la

fois l'intensité et la signification à l'aide d'autres paramètres (notamment les attitudes dégagées supra comme variables explicatives et l'ensemble des systèmes de valeurs adjacents pris comme variables illustratives). En tout état de cause, dans l'ensemble de ces cas de figures, il ne pourra jamais être prétendu de la part des chercheurs à une réelle adhésion du public aux finalités de la justice telles qu'appréhendées au moment de la passation du questionnaire.

Pour parvenir à cette démonstration, deux réformes techniques s'imposaient par rapport à la recherche de 1972 :

1. - Nous avons interverti la chronologie des questions, préférant d'abord faire se positionner les personnes interrogées sur les finalités idéales de la justice, et dans un second temps seulement, sur les perceptions contextuelles.

On s'attendait naturellement là encore à trouver un surplus de désertions dans les non-réponses à la seconde question par le simple effet de la redondance évoqué supra. Cependant, la nature des silences pourra trouver à s'expliquer beaucoup plus aisément que par le passé, d'autant qu'une dissociation explicite entre refus passifs (NSP) et actifs (refus) permet d'ores et déjà de faire ce constat extraordinaire, que pour 5,1 % de personnes concernées (ce qui est énorme) joue bel et bien le mécanisme explicite de la censure quasiment revendiquée, pouvant s'expliquer par la théorie du piège à éviter, à la différence des 17,6 % restants, dont nous aurons à expliquer plus loin le "langage".

2. - Signalons enfin que nous nous sommes efforcés, toujours pour parer à l'abstention, d'éviter un trop grand degré d'abstraction dans la première question, ce qui nous a conduit à modifier légèrement l'énoncé. On a certes gardé le mode conditionnel, mais en cherchant à en atténuer les possibles effets du fait de l'expression d'un jugement de valeur trop abrupt, au profit d'une formulation légèrement moins implicite et plus connotée de conformisme social qui commande plus explicitement une hiérarchie dans les finalités possibles ("devrait-elle surtout servir" se transformant par "devrait-elle en principe surtout servir").

III. - RESULTATS -

Cette nouvelle manière d'opérer nous apparaît rétrospectivement beaucoup plus performante, en ce qu'elle a donné les résultats escomptés au-delà d'ailleurs de tout espoir : si les taux de non-réponses ont augmenté dans la répartition des réponses de la seconde question (ce à quoi l'on s'était attendu), ils prennent ainsi que nous l'avons dit, une allure beaucoup plus intelligible.

./...

Mais surtout, la répartition des modalités de réponses aux deux questions de 1984 a varié considérablement de l'une à l'autre, ce qui montre qu'il existe bel et bien de nombreux types de divergences dans la société, qu'il nous revient désormais d'expliquer.

Nous nous proposons dès lors de rendre compte, à l'aide d'un premier tri croisé sur les modalités de ces deux questions (voir annexe III) de la ventilation des réponses, en cherchant d'abord à mesurer l'ampleur comptable de l'effet d'adhésion et de l'effet d'opposition dissonante.

Après quoi, nous essaierons de cerner les différents sous-groupes porteurs des divergences ou consonnances en question, sous-groupes référés à leurs systèmes généraux de croyances.

La variable à expliquer sous cette condition ne concerne pas tant les multiples sens secrétés par les groupes sociaux vis-à-vis des propositions énoncées (4), que la logique intrinsèque aux divergences et consonnances constatées entre perceptions et attentes.

Notre hypothèse est la suivante : au delà des divergences classiques générées par les univers sociaux particuliers de chaque catégorie, qui offrent des représentations stables sur le fonctionnement judiciaire, apparaissent dans certaines autres fractions sociales des sensibilisations beaucoup plus vives et conjoncturelles donnant une coloration plus politisée aux écarts constatés. C'est cela qui accrédite le bien fondé d'une problématique de sociologie politique sur les représentations sociales, car on observe ici un enjeu susceptible de provoquer des comportements particuliers sur la scène politique.

Pour qu'un enseignement de ce croisement soit réellement significatif, nous ne nous intéresserons qu'aux 11 principaux groupes dont l'effectif est supérieur à 50 individus (5), c'est-à-dire à 65,21 % de la population globale (n = 1193). Les 637 individus restants se répartissent quant à eux sur 20 groupes possibles d'effectifs dérisoires voire inexistants.

Les 11 premiers sous-groupes étudiés nous paraissent en effet suffisamment importants en poids pour autoriser une interrogation assez fine, sur ce qui peut apparaître comme des "noyaux durs", dont on cherchera à montrer l'homogénéité et la cohérence, et à comprendre la logique intrinsèque à leurs positionnements vis-à-vis du judiciaire (6).

Signalons que le commentaire qui va suivre doit se comprendre comme une comparaison permanente entre la distribution des réponses sur chaque question à l'intérieur de chaque groupe étudié, par rapport à la même distribution dans

l'ensemble de la population. Nous nous intéressons surtout dans cette perspective à des fréquences de réponses supérieures à la moyenne, les "ne sait pas" et "refus de répondre" étant pris comme des réponses au même titre que les autres.

Très occasionnellement, il sera nécessaire d'interpréter des fréquences de réponses inférieures à la moyenne sur une modalité, quand le report de ces réponses sera trop diffus pour fournir une interprétation en clé positive.

A. - EFFETS DE CONSONNANCE - LES ADHERENTS AUX FINALITES PERCUES DU SYSTEME PENAL (9,55 %) -

On n'observe pas de dissonance entre souhait et perception chez deux sous-groupes que nous allons analyser successivement, de sorte qu'on infère chez eux un fort degré d'adhésion vis-à-vis des finalités de la justice, convoquées différemment.

1) - GROUPE I : TOUT NE VA PAS SI MAL -

Le premier (n = 5,14 % = 94 individus) émet le souhait d'une justice qui fasse respecter les lois et qui la perçoit comme satisfaisant à cette mission.

On pourrait qualifier l'univers des représentations de ce groupe par la formule "TOUT NE VA PAS SI MAL" (7).

Ce groupe est surtout composé d'hommes, âgés de 35-39 ans et dans une mesure moindre, de 40-59 ans. Il vit surtout dans l'agglomération parisienne ou dans de petites villes (2.000-5.000). Fortement diplômé, il se compose surtout de cadres et professions intellectuelles supérieures (surtout des professeurs) et dans une moindre mesure de gros commerçants-artisans, accessoirement chefs d'entreprise.

Sur l'axe des opinions politiques, ils se situent plus volontiers au centre, et leurs références partisans vont aussi bien vers le PS que le RPR.

C'est un groupe qui estime peu crédible l'instrumentalisation du judiciaire par le politique, peu crédibles les influences des pressions extérieures sur la justice, qui ne raisonne pas en terme de justice de classe et qui exprime enfin une plus grande réticence à l'idée de la facilité avec laquelle on pourrait déplacer les juges d'instruction.

Au total, une justice et des juges vus comme indépendants des pouvoirs et des pressions. Ce groupe est par ailleurs assez persuadé de l'équité des juges, globalement peu d'accord avec l'incidence des humeurs sur l'acte, plus souvent en désaccord que l'ensemble à l'idée d'une routine de l'acte,

globalement pas d'accord avec l'idée de collusion juge/avocat. Images nettement positives de la fonction et du travail des juges donc.

Il rejette enfin l'idée de dépendance de la justice vis-à-vis de la police, et surtout rejette la stratégie d'évitement judiciaire à tout prix, sous prétexte qu'au stade policier, tout serait dit.

La confiance tranquille est manifeste et les certitudes sur le fonctionnement judiciaire bien ancrées.

Sur le changement social, ce groupe est par ailleurs modéré, satisfait des évolutions ; il ne manifeste en aucun cas de nostalgie par rapport à un passé supposé plus moral et développe moins volontiers de regret sur une école autrefois plus civique. Il a par ailleurs tendance à mieux accepter que dans l'ensemble de la population l'égalité des sexes au travail.

C'est un groupe volontiers patriote, acceptant assez bien la nécessité de limiter politiquement les principes de liberté quand cela s'avère légitime (en matière de presse, de pensée, ou de grève).

Toutes ces certitudes peuvent se comprendre par un évident optimisme social sur l'avenir et une croyance aux idéaux de progrès par les connaissances et techniques. Ce groupe est cependant plus réticent à admettre le droit au suicide, mais ne manifeste pas de positions originales dans un sens ou l'autre par rapport à la population globale, sur la permissivité en général et les mœurs en particulier.

On peut dire en conclusion que socialement satisfait et optimiste, confiant en la justice, ce groupe que l'on peut qualifier de légaliste tranquille ne voit pas la justice pénale comme un enjeu particulier : il est bon qu'elle existe, mais ne lui demandons pas plus qu'elle peut offrir, semble-t-il dire. Voilà ce que signifie le sens que l'on accorde à son attribut essentiel et minimal : faire respecter les lois. Habitué (dans une position de classe dominante) à se sentir proche des pouvoirs, ce groupe reste imperméabilisé aux avatars du judiciaire qu'il ne considère pas comme un enjeu politique intéressant. Ce qui explique la permanence de son relatif désengagement et de sa très grande sérénité légaliste.

2) - GROUPE 2 : MOI, QUI AI LE COEUR A GAUCHE -

Le second (n = 81 = 4,43 %) émet le souhait d'une justice qui protège les droits et libertés des citoyens et qui la perçoit comme satisfaisant à cet objectif.

./...

Il est plus souvent constitué d'hommes dans les tranches d'âges 35-59 ans. Il est nettement plus constitué de cadres ou professions intellectuelles supérieures (professions libérales, professeurs, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise) et d'un peu plus de professions intermédiaires, enfin par légèrement plus d'ouvriers rassemblant presque exclusivement des ouvriers qualifiés. Les cursus scolaires corroborent les statuts sociaux, puisque les études supérieures prédominent puis les études secondaires.

Ce groupe est à peu près équitablement réparti géographiquement en France, avec une nette surreprésentation dans les zones rurales (médecins de campagne(?)) Sa caractéristique religieuse se manifeste par un scepticisme ou un doute total en matière de croyance.

Sur l'axe politique, il se situe plus souvent à gauche (G5), les références partisanses sont incontestablement le P.S. et secondairement l'U.D.F..

Ce groupe a pour caractéristique de faire nettement prédominer les inégalités sociales dans sa perception de l'étiologie de la délinquance en général, juvénile en particulier, sur toute autre considération. Il développe une image plutôt positive de la justice pénale, croyant en l'équité des juges, ne croyant pas à la routine dans l'acte judiciaire, et rejetant l'idée de la collusion magistrat/avocat. Il se montre également satisfait du travail de la police. Il voit la justice comme indépendante, rejetant la thèse de l'instrumentalisation politique, et croyant moins souvent que l'ensemble en l'idée de l'influence des puissants. Ce groupe exprime en outre sa confiance par le rejet de l'idée d'évitement, même si on a le droit pour soi.

Il est par ailleurs plutôt favorable à l'amélioration du sort des condamnés en prison.

Il se montre plutôt réservé et prudent sur l'idée de la responsabilité individuelle à sanctionner dès lors qu'on est en présence d'une transgression (par exemple, il se montre plutôt d'accord avec l'équation délit = punition mais désiste l'accord extrême ; la ligne de démarcation entre ces 2 modalités est très significative sur cette question) ; de même que sur l'idée de la nécessité du marquage par le casier judiciaire.

Ce groupe optimiste vis-à-vis de l'avenir, peu nostalgique du passé, affirme son besoin d'améliorer les choses progressivement ; sa foi dans le progrès scientifique et technique est très forte.

Il reste réservé par ailleurs sur le reproche que l'on fait aux jeunes sur leur indiscipline et sur l'idée d'une meilleure école d'autrefois, comme d'ailleurs sur l'idée de la dégradation morale.

./...

Il approuve l'expérimentation sociale (signe d'une attitude peu crispée sur le passé) et a une vision positive du travail des femmes. Il est assez peu nationaliste et admet comme dans l'ensemble de la population en revanche les limitations aux libertés si elles s'avèrent nécessaires.

Sur le chapitre des valeurs de permissivité, ce groupe se montre assez mitigé : plutôt modéré sur le bien fondé de la correction éducative, plutôt en accord avec le bien fondé de la non parution d'émissions sur les homosexuels (peur du posélytisme ?), désapprouvant véritablement le refus du travail, mais se montrant plutôt plus souvent d'accord avec le droit au suicide.

Bref, ce groupe qu'on pouvait qualifier d'humaniste de gauche teinté d'un léger rigorisme moral, se sentant "responsable" par rapport à l'éducatif, est très sensibilisé à la thématique des droits et libertés de l'individu que se doit de faire respecter la justice. Elle y contribue d'ailleurs manifestement, et l'on est dès lors tout à fait autorisé à penser que l'adhésion portée par ce sous-groupe à la justice est une adhésion totale à la politique prônée en matière judiciaire par un ministère qui s'affichait au moment de l'enquête, de gauche, comme incarnant les valeurs de liberté vers lesquelles incline "le coeur de ce groupe" (8). Au delà d'une adhésion aux fins de la justice, il est donc manifeste qu'existe également une adhésion à une politique judiciaire qui s'énonce sur le mode partisan. Il n'est guère possible naturellement de préjuger des effets de causalité, mais la référence partisane à un homme incarnant des valeurs particulières impliquant une adhésion à une politique nous paraissant cependant plus vraisemblable que l'adhésion à des valeurs de liberté qui induiraient une confiance totale aux réformes politiques préconisées en matière judiciaire. Cette question doit retenir l'attention, car il suffirait chez ce groupe qu'une politique prônée par un homme ou un pouvoir différent voie le jour, pour que l'adhésion de principe aux finalités judiciaires se transforme rapidement en hostilité déclarée, et en lutte politique subséquente. Ce qui prouverait suffisamment que certains systèmes de prédispositions seraient remarquablement sensibles aux idéologies politiques, ce que nous posons en hypothèse dans la problématique de départ.

B. - ENJEUX DIFFERENTIELS DE L'INSATISFACTION RELATIVE AUX FINALITES ATTENDUES DU SYSTEME PENAL -

Tous les sous-groupes qui vont maintenant être passés en revue présentent la caractéristique de dire différemment leur idéal de justice par rapport à la perception qu'ils portent sur l'institution judiciaire.

Cette distorsion est la marque d'une divergence qui, en soi, ne préjuge bien évidemment en rien de son sens ou de son intensité, ni surtout de son contenu. On ne peut que

./...

constater à ce stade de la description, que les sous-groupes concernés se ventilent en deux grandes catégories : ceux pour lesquels la distorsion est "assumée", c'est-à-dire pour lesquels il y a présentation explicite de deux finalités différentes, et ceux pour lesquels il existe bel et bien une réponse sur la vision idéale, mais en même temps silence sur la perception contextuelle. Ce n'est donc qu'après avoir décrit les caractéristiques essentielles des sous-groupes de chacun des deux types de catégories que nous serons mieux armés pour comprendre les enjeux sous-jacents aux divergences constatées, à savoir le contenu réel et le degré d'insatisfaction manifestée au sujet de la justice.

1. - SIGNIFICATIONS DES DIVERGENCES ASSUMÉES DANS LES REPRÉSENTATIONS SUR LA JUSTICE PÉNALE -

On rencontre dans ce cas de figure six sous-groupes assumant une distorsion dans leur vision idéale et leur perception actualisée de la justice. Nous les décrirons successivement selon un ordre d'effectifs décroissants.

a) - GROUPE 3 : ON N'EN FERA JAMAIS ASSEZ SUR LES DROITS DE L'HOMME -

Le premier sous-groupe ($n = 239 = 13 \%$) a pour idéal une justice qui protégerait les libertés et les droits des citoyens, et qui a le sentiment qu'elle cherche surtout à faire respecter les lois.

Ce groupe se caractérise par une très forte surreprésentation de professions intellectuelles supérieures et cadres (dont 1/3 de professeurs et professions scientifiques, 1/5 de professions libérales, 1/3 de cadres) des professions intermédiaires (instituteurs et professions de la santé et du travail social pour moitié). Il se concentre surtout dans les villes moyennes de 5.000 à 100.000 habitants et dans l'agglomération parisienne. Ils sont très fortement diplômés.

S'ils sont surtout des actifs, légèrement surreprésentés dans les tranches d'âges 30-39 ans, la surreprésentation est encore plus forte dans la tranche 16-29 ans, ce qui va de pair avec le constat d'une forte présence d'inactifs : élèves et étudiants.

On constate une proportion significative d'incroyants. Très "impliqués" (9) sur le plan politique, ce groupe se caractérise surtout par des personnes qui se classent à gauche de l'axe (4 et 5). Les références partisans sont essentiellement le M.R.G., le mouvement écologiste, le parti socialiste.

L'image des juges est favorable dans l'ensemble : on croit plutôt à l'équité, et l'on ne croit pas à la routine. On

./...

n'admet plutôt pas l'idée de l'influence de l'avocat sur le juge et encore moins la collusion des deux personnages sur le dos du justiciable.

On adhère très peu à l'idée de l'instrumentalisation de la justice par rapport au pouvoir, et on se montre généralement plutôt en désaccord avec l'existence d'une justice de classe du fait de l'origine bourgeoise des juges. Cependant on admet plus aisément l'idée qu'un juge d'instruction puisse être facilement déplacé par le pouvoir.

La confiance, elle se dit encore dans ce groupe par le rejet ferme de l'idée d'évitement de la justice, et par la non croyance au fait qu'elle serait la chambre d'enregistrement des décisions policières.

Par ailleurs, si le principe de nécessité des instances de régulation pour limiter les débordements criminels est affiché, et approuvée la nécessité de punir le délinquant, sur ce dernier point, une petite minorité du groupe manifeste clairement une plus grande réserve sur ce principe. Face à une "bêtise", la solution la plus souvent proposée est l'avertissement simple et non la punition.

On décèle aussi une sensibilité assez vive aux effets vus comme néfastes de la punition stigmatisante, par le rejet très fort du casier judiciaire.

Cette condamnation de la stigmatisation se dit aussi à travers le rejet des stratégies d'exclusion : ce groupe adhère très fortement à la thématique de l'amélioration du sort des condamnés et pense plus souvent, que le patron a tort de ne pas embaucher d'ex-détenu.

Une sensibilité humaniste très manifeste donc, relative aux idéaux de réhabilitation sociale des exclus ; et ceci pouvant expliquer cela (ou cela pouvant expliquer ceci), une forte sensibilité aux explications de la criminalité générale et délinquance juvénile en particulier, par les inégalités sociales.

Ce groupe présente en outre la caractéristique d'être porté par un optimisme social évident et très ouvert aux changements : il déserte toutes les propositions relatives à la prudence sociale dans les évolutions et fuit la nostalgie du passé sur l'école plus morale. Il se montre donc en accord avec l'expérimentation et les valeurs innovatrices (égalité des femmes au travail tout à fait normale) et relativise très fortement la part de l'autorité parentale dans les fondements de la société ; il ne croit pas aux châtiments corporels.

Il se montre en outre en total désaccord avec les valeurs patriotiques, hostile à l'idée de limiter le droit de grève, de censurer livres et films, de même que limiter la liberté de la presse.

./...

C'est un groupe qui assume l'essentiel des valeurs de permissivité et de libéralisme culturel : il s'insurge contre l'idée de ne pas faire d'émissions sur les homosexuels, se montre d'accord avec la libre sexualité des adolescents ; le travail n'est pas vu comme une valeur centrale s'il s'agit de préférer ne pas travailler quand ce qui est proposé n'est pas intéressant : il se montre par contre un peu plus réservé sur le principe du non travail lui-même.

Il se montre beaucoup plus ouvert par rapport à la liberté de se droguer, ce qui ne veut pas dire qu'il manifeste son enthousiasme (surreprésentation dans les positions moyennes négatives et positives). Par contre, son accord avec le droit au suicide est manifeste. Bref, ce groupe condamne bien plus souvent le trop grand nombre d'interdictions morales dans la société, et conteste très fermement l'idée que l'objectif prioritaire d'un gouvernement soit le maintien de l'ordre.

En somme, des valeurs de permissivité et d'hédonisme évidentes, pour classes d'âge intellectuelles jeunes, clivage classique n'induisant pas dans ce groupe une structuration sociopolitique de type "révolutionnaire" : il dit plutôt sa croyance en l'idée d'une "amélioration progressive des choses" et se positionne bien moins en termes de nécessité des "bouversements sociaux".

Conclusion : ce groupe, qui marque sa sympathie en une justice qui devrait être encore plus respectueuse des valeurs de liberté et du respect de la personne, sans manifester de désenchantement extrême à son endroit, l'accuse en quelque sorte de ne pas aller aussi loin qu'il le faudrait dans cette voie, ce qui lui permet de la juger comme étant légaliste minimale : "elle ne fait que respecter les lois" est une manière de la positionner par rapport à un idéal auquel on souhaiterait ardemment la voir s'engager. La divergence constatée ne serait en somme qu'un signe d'impatience "jeune" (?) face à un changement désiré qui n'arriverait pas assez vite face aux espoirs attendus en matière de politique judiciaire, chez ce groupe.

b) - GROUPE 4 : JE SERAI TOUJOURS CONTRE L'OPPRESSION DES SYSTEMES -

Le second sous-groupe (n = 173 = 9,45 %) voit la justice comme devant protéger les droits et libertés des citoyens alors qu'elle cherche à maintenir l'ordre. Il est surtout constitué par une population urbaine et singulièrement parisienne d'actifs "intermédiaires" (principalement travailleurs de la santé et au travail social et instituteurs de la tranche d'âge 40-49 ans) et secondairement d'inactifs (surtout d'étudiants de la tranche d'âge 20-24 ans).

Cette population se situe plus souvent à gauche sur l'axe des opinions politiques (4 et 5), les références

./...

partisanes étant l'extrême-gauche, les écologistes, le PS et le PC.

Peu éduqués religieusement et ne souhaitant pas transmettre, ils se disent surtout incertains-ébranlés, sceptiques et incroyants.

Ce groupe fait toujours prédominer le social sur l'individuel dans les explications de sa vision de la délinquance en général et juvénile en particulier. Il désapprouve les punitions sévères pour une bêtise, et rejette le châtiment corporel en matière éducative. Il désapprouve l'équation délit = responsabilité = punition, ce qui le singularise du groupe précédent. Il manifeste une hostilité marquée sur les symboles de ségrégation, comme le casier judiciaire, approuve très ostensiblement l'idée de l'amélioration des conditions de vie des détenus, et rejette les idées de perversité incarnée chez les délinquants.

Ce type se montre relativement nuancé sur l'image des juges : s'il admet l'idée d'équité, il pense que les juges peuvent être influencés par les avocats (ce qui n'est peut-être pas vu ici comme une marque de défiance en l'idée de l'indépendance du juge, mais plutôt comme une marque de sympathie à l'égard de l'utilité des avocats). D'ailleurs il n'adhère pas à l'idée que les deux personnages puissent être de mèche. Il se montre en outre beaucoup plus souvent tout à fait d'accord avec l'idée des contingences de l'humeur des juges sur leurs décisions.

Si le regard est par conséquent mitigé, mais non hostile quand il s'agit de parler des acteurs en tant qu'individus, ce qui fait par contre la caractéristique de ce groupe est incontestablement son adhérence aux propositions sur l'existence d'une justice de classe.

Il croit beaucoup plus souvent au fait que l'origine bourgeoise des juges puisse avoir des implications différentielles sur le rendu de la justice. Il croit aussi volontiers que la justice est sous l'influence des puissants, et il se montre enfin (hésitant ici beaucoup moins à s'engager que dans l'ensemble) plus volontiers d'accord que dans l'ensemble à l'idée d'une instrumentalisation du judiciaire par le politique.

Ces raisons peuvent alors aider à comprendre pourquoi dans ce groupe, fuir la justice même si l'on est innocent irait plutôt de soi, pourquoi même si une réserve se manifeste sur l'idée d'une justice comme chambre d'enregistrement des décisions policières, l'accord prédomine encore, et pourquoi il adhère plus souvent à l'idée selon laquelle dès lors qu'on a affaire à la justice, on soit considéré comme coupable.

Ce groupe est en fait porté par un "radicalisme" manifeste dans sa manière d'appréhender le changement social. Il conteste très ouvertement la prudence sociale sur les

./...

expérimentations et les innovations, le conservatisme et la nostalgie du passé plus moral. Le travail des femmes par exemple ne présente pour lui aucun caractère problématique.

Il rejette par ailleurs très fortement les valeurs patriotiques, et les atteintes aux libertés (surtout censure de la presse et limitation au droit de grève).

A la différence du groupe précédent, il regarde l'avenir avec un optimisme plutôt modéré. D'ailleurs, alors qu'il est partout surimpliqué, il est symptomatique de constater qu'en matière de foi au progrès par les connaissances et techniques, sa réserve est dans l'ensemble extrême, même si un petit sous-groupe manifeste ostensiblement cette foi.

Dénonçant par ailleurs le trop grand nombre d'interdictions morales dans la société, on ne sera pas surpris de constater que sur le chapitre de la permissivité en matière de mœurs ou de libéralisme culturel, il adhère très fréquemment à toutes les propositions qui vont en ce sens, sans qu'il soit ici utile de les énumérer.

Libéral-libertaire (il émet plus souvent le souhait de "bouleverser les habitudes acquises", même si le profil majoritaire reste le réformisme), pour les valeurs de liberté contre l'autoritarisme et contre les valeurs d'ordre en général (il récusé très fortement l'idée d'ordre comme finalité prioritaire de tout gouvernement), ce groupe ressemble donc assez sensiblement au précédent, à ceci près que sa sensibilité est beaucoup plus "radicale" ou "contestataire" (ce qui se voit nettement à travers son hostilité à l'égard d'une justice qu'il considère de classe).

La divergence dont il est porteur devient donc très explicite : en effet, s'il est très sensible à l'idéal d'une justice respectueuse des droits et des libertés, son rejet de la justice actuelle est par contre beaucoup plus manifeste : il reste en effet beaucoup plus hermétique à de prétendues réformes allant dans ce sens au plan judiciaire, étant globalement convaincu de la permanence d'un appareil judiciaire qui ne saurait faire autre chose que "d'assurer le maintien d'un ordre" socio-politique qu'il exècre en raison du fait qu'il le considère comme fondamentalement injuste et inégalitaire.

c) - GROUPE 5 : IL Y A TROP DE LAXISME DANS LA SOCIÉTÉ -

Un troisième sous-groupe ($n = 100 = 5,46 \%$) demande à la justice d'assurer la sécurité du citoyen et la juge comme faisant respecter les lois.

C'est un groupe surtout constitué par des femmes, des jeunes (20-24 ans) secondairement de 30-34 ans, et aussi de

personnes âgées. Population provinciale de petites villes (2.000/10.000) et de grandes villes (100.000/200.000).

Ce groupe assez peu diplômé (primaire supérieur ou technique) est surtout composé d'artisans-commerçants, d'agriculteurs et d'employés (parmi lesquels aussi bien des agents de service de la fonction publique que d'employés administratifs d'entreprise).

Parmi les inactifs autres que retraités, des femmes au foyer n'ayant jamais travaillé, jeunes en fait, dont "le chef de famille" se retrouve dans les professions décrites et les ouvriers qualifiés. Lorsqu'elles ont déjà travaillé, c'est dans le salariat "employé de commerce ou administratif d'entreprise".

C'est une population catholique se disant croyante, se situant sur l'axe politique surtout au centre (gauche ou droite) : les références partisans sont plus claires quant à elles : l'UDF et le Front National l'emportent.

Il est déjà un peu plus difficile de typer ce sous-groupe du fait d'un plus grand nombre de réponses ne se départissant pas de la moyenne générale, ce qui ne veut pas dire qu'il parle moins qu'ailleurs.

Nous commencerons par les systèmes de valeurs généraux pour aider à mieux comprendre les investissements sur le pénal proprement dit.

S'il est très manifeste que les causes de la délinquance soient à rechercher dans la trop grande indulgence de la justice et secondairement à cause du chômage, la délinquance juvénile s'explique surtout quant à elle par le fait que les jeunes se laissent entraîner par des camarades et secondairement parce qu'ils auraient "un mauvais fond".

On admet plus facilement d'ailleurs, l'idée que le délinquant ait "le mal dans la peau" et comme normal qu'un employeur refuse d'embaucher un ex-prisonnier.

Consonnantes avec ces perceptions, l'importance accordée à la sévérité de la punition pour une "bêtise", de même qu'un accord avec le bien fondé de la stigmatisation par le casier judiciaire, et le bien fondé de l'idée de responsabilité du délinquant qui doit être sanctionnée.

Ce groupe qui voit l'avenir de façon plutôt pessimiste, ne manifestant que peu de foi dans les vertus du progrès scientifique et technique, est marqué par une très grande prudence sociale ; conservateur par nature en politique et n'adhérant pas du tout aux vertus de l'innovation et de l'expérimentation sociale, rigoriste sur le chapitre des interdictions morales, il croit par contre fermement aux vertus

de l'autorité familiale et à l'école d'antan. Par contre, il ne croit pas aux vertus du patriotisme. Il développe une certaine nostalgie du passé plus moral et manifeste plus globalement que l'ensemble sa relative désapprobation de la femme au travail. Il se montre d'accord avec l'ensemble des propositions négatives sur la permissivité (homosexualité à la télévision, refus du travail, pilule à 15 ans) (10).

Peut-on dès lors mieux comprendre ce qui se dit dans ce groupe sur la justice ?

Ce groupe se montre légèrement désabusé sur la qualité des jugements (équité, routine) mais ne croit pourtant pas à la contingence des aléas de l'humeur du juge sur le style des jugements. Il manifeste de surcroît un désaccord modéré sur l'influence supposée de l'avocat et sa complicité avec le juge.

L'image de la police est plutôt favorable. Si l'on n'entonne pas ici le discours de classe (juges = bourgeois), on croit par contre à une justice sous influence (des puissants) voire à son instrumentalisation par le politique.

Bref, si la confiance se dit assez explicitement par une surreprésentation du rejet de la stratégie d'évitement quand on est innocent (sauf pour un petit sous-groupe qui y est très favorable par contre (effet de l'âge très probablement)) on est encore plus convaincu de l'indépendance de la justice par rapport à la police et l'on veut croire très fermement à l'idée que la justice saura vous blanchir si vous n'êtes pas coupable.

On voit donc bien en conclusion que le regard de ce groupe sur la justice est nuancé : si les personnages qui l'incarnent sont crédités de savoir faire la part du vrai et du faux (essence de leur mission reconnue), on s'accorde à leur faire confiance, il n'y a pas lieu d'en avoir peur ou de les fuir. Juges, avocats, police font l'objet d'images plutôt positives : c'est cela qui explique le jugement : "la justice fait respecter les lois". Même s'il y a nette prise de distance par rapport à son caractère global jugé trop dépendant du contexte politique, ce n'est pas vraiment cet aspect qui emporte la condamnation.

Par contre le rêve que l'on investit sur la mission de la justice est bel et bien celui de contribuer à l'effort de "sécuriser les citoyens". C'est bien évidemment de ce point de vue qu'il y aurait des choses à redire, ce qui paraît logique chez ce groupe plutôt féminin, jeune et de petite extraction sociale dont on ne peut déceler de positionnements significatifs sur le changement social en général. Nettement porteur de traces de manichéisme et de grande sévérité, cela l'autorise à dénoncer ouvertement la seule chose qu'il lui importe d'affirmer pour le condamner : le laxisme et l'indulgence de la justice.

. / ...

La confiance pourrait peut-être revenir chez ce groupe dès lors que la justice administrerait la preuve d'une sévérité impitoyable vis-à-vis des méchants, auxquels il est impossible de pouvoir s'identifier. On sent dans ce groupe la capture incorporée d'un discours convenu téléguidé par l'ambiance médiatique, plutôt qu'un groupe véritablement constitué de personnalités autoritaires.

d) - GROUPE 6 : POUR NOUS AUTRES ... LES OUVRIERS -

Un quatrième sous-groupe ($n = 77 = 4,2 \%$) demande surtout à la justice de faire respecter les lois, alors qu'elle est jugée comme cherchant surtout à maintenir l'ordre.

Ce groupe plutôt masculin, se situant surtout dans les fractions d'âge plutôt jeunes (25-39 ans) et vieilles (au delà de 60 ans) est un groupe provincial urbain équitablement réparti aussi bien dans les petites villes que les moyennes et les grandes agglomérations. Les actifs de ce groupe sont en proportion moindre par rapport à la moyenne générale.

Les inactifs sont d'une part des retraités anciens ouvriers ou petits cadres, de l'autre des élèves-étudiants et femmes au foyer. La caractéristique du chef de ménage chez ces derniers se retrouve plus souvent dans les ouvriers qualifiés de l'industrie/artisanat.

C'est une population plus que proportionnellement constituée d'ouvriers (actifs mais aussi chômeurs), peu scolarisés, sans religion, incroyants ou sceptiques. Ils se situent sur la gauche - G4 - de l'axe politique ou refusent. Les références partisans sont surtout le PC, l'extrême gauche (très petit nombre), ou se disant proches d'aucun parti ou refusant de répondre.

Si ce groupe se dit face à l'avenir plutôt optimiste et si un petit noyau du groupe colore nettement la structuration sociopolitique par son radicalisme ("on ne peut améliorer les choses si on ne bouleverse pas les habitudes acquises") on constate à propos des représentations du changement social, une tendance plutôt "conservatrice" avec un clivage porté par le même petit sous-groupe qui extrémise ses positions dans le sens inverse, celui du radicalisme, sauf à propos de la valeur égalité des sexes au travail où il y a plutôt adhésion au principe, et d'autre part refus global et ferme de considérer un "autrefois" comme véhicule d'une plus grande moralité.

Ce groupe donne son accord aux valeurs patriotiques, et, à part une fraction de ce groupe trouvant admissible la censure de la presse, il rejette fortement toute idée de limitation du droit de grève. Cependant, sur la valeur travail,

./...

il montre un accord manifeste qui légitime le fait de ne pas travailler si le travail en question n'est pas intéressant. Ce qui ne veut pas dire que la valeur travail purement et simplement refusée soit si facilement admise. Par ailleurs, l'usage légitime de la drogue entraîne un net clivage de rejet ou d'acceptation, la pilule à 15 ans est tout à fait admise, la question du droit au suicide reste clivée de même que l'homosexualité des jeunes (au profit cependant d'un désaccord extrême). Si ce groupe ne manifeste pas de sympathie pour les délinquants dont on admet facilement l'idée de la perversion incarnée (mal dans la peau), et dont on ne souhaite pour rien au monde améliorer le sort s'ils sont condamnés à l'emprisonnement, le bien fondé de la punition est quant à lui revendiqué pour le délinquant, tandis que la bêtise doit faire l'objet d'une punition légère et non sévère. En matière de criminalité, justice et police sont vus comme des nécessités pour contenir les débordements.

Les juges-acteurs ne génèrent pas d'images très significatives dans ce groupe ; le ton est pourtant plutôt à la méfiance (accord sur la routine du travail judiciaire) et accord modéré sur la collusion juge-avocat ; même si là encore, on observe un clivage.

Ce qui ferait plutôt sens dans ce groupe, c'est la nette mise en question de l'indépendance du système judiciaire dans son ensemble : on observe un accord modéré avec les propositions mettant en évidence le caractère de classe des magistrats, la justice sous influence des pressions et l'idée d'instrumentalisation par le politique. Mais aussi, et très fermement l'idée de la dépendance de la justice par rapport à la police, police elle même tenue en suspicion par une fraction significative du groupe.

On ne peut en inférer un véritable discours classiste revendiqué, tout au plus une sensibilité au thème provenant de l'univers sociopolitique de référence, par ailleurs ultra sensibilisé aux méfaits de la crise économique : c'est le chômage qui expliquerait quasi exclusivement les causes de la criminalité. Discours non repris d'ailleurs à propos de la délinquance juvénile où l'on convoque plutôt l'influence pernicieuse des camarades et secondairement "le mauvais fond".

Comment expliquer au vu de tous ces éléments, la divergence sur perception et idéal de la justice ? Que la justice fasse "respecter les lois" est là encore la position de neutralité minimale, marquant le fait qu'on en attend pas grand chose de particulier, sinon qu'elle joue son rôle traditionnel qu'on ne lui conteste pas vraiment. Puisqu'elle est dépendante d'un "système" qui demanderait à être changé pour qu'elle change elle-même, ne lui demandons surtout pas plus qu'elle ne puisse offrir en l'état actuel, semble-t-on se dire. Il n'y a assurément pas là d'enjeu véritable pour ce groupe. Par contre, qu'on lui fasse jouer -ou qu'elle accepte de jouer- la carte du

"maintien de l'ordre" à l'heure actuelle, voilà qui paraît problématique. S'agit-il bien d'indignation ou de satisfaction en l'occurrence ? On pourrait en effet penser que les valeurs d'ordre puissent être rejetées ou admises, selon qu'elles ont pour objet de frapper le monde des ouvriers (la "classe ouvrière" ?) ou le monde des criminels et terroristes.

Faute de pouvoir trancher immédiatement ce qui se dit là, on ajoutera au doute, cet autre clivage très marquant sur une question avoisinante : "ce qui est le plus important pour un gouvernement, c'est de maintenir l'ordre". On observe en effet deux sortes de positionnements extrêmes dans l'accord et le désaccord. Le premier (tout à fait d'accord), plus marqué en poids, pourrait donc s'interpréter autant comme une adhésion pure et simple (il y aurait dans ce cas, clivage dans ce groupe avec systèmes de valeurs différents) que comme un constat de fait générant une intense réprobation non dite, mais induite. Le second (pas d'accord du tout) quant à lui, ne souffre pas de doute : contester la finalité de l'ordre va de pair avec la suspicion traditionnelle envers la police, qui fait partie de la culture ouvrière, elle-même articulée sur un fonds de croyances basées sur un "anticapitalisme moral" (11).

Nous concluons donc temporairement, au vu de l'apparente homogénéité sociale du groupe (faisant nôtre la seconde branche de l'alternative à la première hypothèse), non pas à un clivage significatif en son sein, qui opposerait deux visions différentes de la justice pénale (marginalité des autres clivages sur des questions précises, dus à l'âge), mais plutôt à une vision assez homogène, au terme de laquelle la fonction du maintien de l'ordre comme finalité de la justice serait dénoncée sur un mode plus ou moins protestataire et ritualisé.

e) - GROUPE 7 : ET NOUS AUTRES, FEMMES D'OUVRIERS INSECURISEES

Le cinquième sous-groupe (n = 84 = 4,59 %) demande à la justice d'assurer la sécurité du citoyen, et la juge comme cherchant à maintenir l'ordre.

Nous faisons figurer ce groupe ici comme la variante féminine exacte du précédent.

Des femmes mariées dans les tranches d'âge 35-39 ans et secondairement 25-29 ans. Ce sont des femmes au foyer qui pour la moitié d'entre elles ont travaillé comme employées administratives d'entreprise ou de commerce ; dont les époux sont surtout des ouvriers et secondairement des employés. Urbain des villes moyennes, peu scolarisé, sceptique ou dans le doute quant à la religion, très patriote, ce groupe se place, à la différence de précédent, exclusivement à droite sur l'axe politique et refuse surtout de donner ses références partisans. Quand il le fait, il se classe à l'UDF ou au RPR.

. / ...

Ce groupe très manichéen dans sa vision des délinquants (mal dans la peau ou mauvais fond), punitif et ségrégateur pour les manquements au libre arbitre, (débordements que doivent impitoyablement juguler justice et police), très hostile au changement et très conservateur (sur l'égalité des sexes en particulier, jugée tout à fait anormale) et enfin intolérant et antipermissif, il condamne (ce qui le singularise des hommes) sans appel le refus du travail, et reste plutôt en désaccord avec la préférence au non travail s'il est inintéressant. Contre la censure de presse et pour la censure des films et journaux, il pense tout à fait admissible la limitation du droit de grève (ce qui le singularise encore). Pessimiste face à l'avenir, il développe une image idéale de l'école civique d'autrefois, se plaint de l'indiscipline des jeunes et souhaiterait fortement revenir aux bons principes d'autrefois.

Porteur d'images extrêmement négatives sur les juges (toutes propositions), en accord extrême avec toutes propositions sur justice de classe et instrumentalisation de la justice par le politique, il croit pourtant moins à la collusion justice/police ; la vision de la police étant ici extrêmement négative ("pas d'accord du tout" sur la proposition : "elle ne fait que son travail") ; par contraste, les juges pourtant mal vus par ailleurs, ne sont cependant pas vus comme dépendants de la police.

D'une manière générale, les visions sont extrêmement "globalisantes". Maintenir l'ordre pour un gouvernement, (proposition qui entraîne l'adhésion) est finalement plutôt bien accueilli dans ce groupe, dans la mesure où l'objet de cet "ordre" serait de combattre la criminalité. Mais que cette mission soit celle de la justice, c'est autre chose, car à l'instar des schèmes d'identification à la "culture" ouvrière des époux qui semblent coloniser certaines de leurs représentations, (par ex., condamnation du patron qui refuse d'embaucher l'ex-détenu alors qu'ailleurs toutes les stratégies ségrégatives sont bienvenues) on peut certes penser qu'on est encore en présence de traces d'un discours ritualisé de la dénonciation de "l'ordre" (du capital). Et pourtant, tout se passe comme si cette enveloppe s'était presque totalement vidée de son contenu, à la différence des hommes pour qui cette condamnation fait encore sens en ce qu'elle est principe d'identification encore assuré.

Bien moins pour les femmes. L'originalité de ce groupe, c'est plutôt la grande proximité de ses attentes avec les autres groupes de femmes urbaines petites employées : c'est en effet à travers leur rigorisme moral et leur propension à se plaindre viscéralement de l'insécurité qu'elles communient socialement.

Apeurées, elles dénoncent certes la montée du chômage dans les causes de la criminalité, mais tout aussi sûrement, reprennent à leur compte le concert de protestations contre le

./...

laxisme de la justice par dénonciation de son indulgence coupable envers les criminels. Elles aussi, appellent au secours une justice plus musclée, qui les convaincrat de sa sévérité et contribuerait enfin à diminuer leurs inquiétudes.

f) - GROUPE 8 : BADINTER ... AU VESTIAIRE ! -

Le sixième sous-groupe (n = 65 = 3,55 %) souhaite une justice qui fasse respecter les lois, et la juge comme cherchant surtout à faire respecter droits et libertés des citoyens.

Ce groupe est surtout représenté par des hommes mariés actifs dans les tranches d'âges moyennes (surtout 40-49 ans) et secondairement plus âgées (50-70 ans). Ce sont des provinciaux des petites villes (10.000 à 20.000) et secondairement des parisiens.

Il font surtout partie des professions intermédiaires (administratives et commerciales d'entreprise, techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise) ou des cadres (ingénieurs-techniciens, cadres administratifs et commerciaux des entreprises), de retraités (issus des professions intermédiaires) et très secondairement d'agriculteurs.

Ils ont surtout fait des études secondaires.

Ce sont des croyants peu messalisants, qui se classent surtout au centre ou centre droit de l'axe politique, et affichent des références partisans presque exclusivement à l'UDF et RPR.

Une minorité de ce groupe voit l'avenir avec un certain optimisme, mais il est dans l'ensemble plutôt pessimiste. Plutôt convaincu par le progrès des connaissances et techniques, il est pénétré d'une certaine prudence sociale (améliorations progressives et évolution lente sont plus que proportionnellement proposées). Il marque une certaine hostilité vis-à-vis des changements et des innovations incertaines. Cette résistance va de pair avec sa nostalgie de la moralité d'autrefois et surtout de l'école qui a perdu ses vertus civiques essentielles. Cependant, sur le chapitre de l'égalité des sexes au travail, sa pente est à la faveur (sauf pour une minorité qui l'accepte plus mal).

Il admet très favorablement les restrictions aux libertés (censure des livres et films, des journaux et limitation du droit de grève) et se montre clivé sur les vertus du patriotisme.

Par contre, on observe une idéologie du familial très clairement affichée : il explique en effet surtout les causes de la délinquance juvénile par la faillite des parents, et se

montre tout à fait d'accord avec l'idée de la dégradation sociale dès lors que la famille n'assume plus convenablement son rôle éducatif. Il prône d'ailleurs ouvertement le châtiment corporel éducatif. Beaucoup d'indices attestent son adhésion aux thèses du "Law and Order", à travers lesquelles il dit sa nécessité de punir tout l'usage abusif de la responsabilité individuelle.

Si une "bêtise" doit surtout faire l'objet d'un avertissement (pour une petite minorité, d'une punition sévère) (12), le délinquant doit être puni ; justice et police doivent contenir tous débordements ; le casier judiciaire doit démarquer ceux qui transgressent les lois de ceux qui s'y plient

Mais ce groupe n'est pas véritablement très manichéen : il est à l'unisson de la moyenne de la population ; comme beaucoup (mais plus que proportionnellement), il ne croit plutôt pas qu'il faille améliorer le sort des prisonniers.

Il se caractérise enfin par un rigorisme assez extrême sur le chapitre des mœurs et de la permissivité en général : il ne tolère pas que les valeurs du travail soient mises en question, il est non seulement contre toute forme d'homosexualité, mais il se montre également tout à fait d'accord avec le bien fondé de la non démonstration de la sexualité différente à la télévision (on peut penser ici que c'est moins la liberté d'information qui est en jeu, que la peur du prosélytisme en général). Par contre, il se montre plutôt d'accord avec le droit au suicide, et d'ailleurs aussi avec la liberté de se droguer (13).

Sur les juges, il se prononce peu et fait montre d'une assurance mitigée : on observe un accord assez fort sur la proposition de la routine (et une voix dissonante minoritaire affirmant le contraire). Il est plutôt d'accord avec l'idée d'équité. Il se montre également en accord avec l'idée de l'influence du juge par l'avocat (avec là encore la divergence d'un sous-groupe affirmant le contraire).

S'il développe surtout une image très positive de la police, la justice comme système englué dans le contexte politique lui paraît évidente : il montre son accord avec le fait qu'elle soit sous influence des puissants, du pouvoir, et adopte des positions médianes (positives et négatives) sur l'idée d'instrumentalisation par le politique, mais réfute par contre extrêmement fortement la thématique des juges bourgeois. C'est peut-être sur ce chapitre que sa sensibilité très vive ose se montrer, qui va dans le sens opposé d'une proposition qui le choque énormément.

Sa bonne image de la police lui interdit de penser qu'elle est une agence qui conditionnerait totalement le rendu judiciaire. Peu d'accord avec l'idée qu'on soit considéré comme

coupable dès qu'on aurait affaire à la justice, (sauf pour une minorité qui pense explicitement le contraire), il se montre par contre en accord total avec la stratégie d'évitement du pénal même si l'on est innocent.

Cette fuite de la justice mal jugée, paraît aller de pair avec l'impression de laxisme qu'elle génère : c'est en effet son indulgence qui seule explique les causes de la délinquance en général ; d'autre part un bon gouvernement est celui qui assume en priorité le maintien de l'ordre.

Nous sommes dès lors mieux armé pour comprendre la logique de la divergence dont ce groupe est porteur. S'il n'a pas d'idéal très affiché sur la justice, la laissant confinée à un neutralisme de bon aloi, par contre le ressentiment contre la perception qu'il a de la justice au moment de la passation du questionnaire est incontestablement très révélatrice : on peut affirmer sans risque de se tromper que parler de "la protection des droits et libertés des citoyens" paraît à ce groupe un objectif de nature politique qu'il convient de dénoncer, au nom du fait que cela provoquerait de facto le "laxisme". Resitué dans le contexte de 1984, on imagine peut être mieux l'adhérence possible de ce groupe petit bourgeois d'allure sociale "crispée" aux thèses qui ne portent pas dans leur coeur une "générosité sociale" estimée hors de mise au moment où les efforts devraient aller vers une plus grande répression, plutôt que vers une indulgence jugée coupable.

En cela, il est très explicitement sensibilisé à la politique judiciaire, de la même façon que pour le 2ème sous-groupe chez qui le judiciaire constituait un enjeu politique de première importance ; mais si ce groupe était prédisposé par une sorte de fuite en avant, à aller beaucoup plus loin dans la défense des droits et libertés des citoyens, considérant qu'on se trouvait bien en deça de ce qu'on pouvait en attendre, ce groupe-ci juge par contre exactement le contraire : il exprime son ressentiment par rapport à la même politique qu'il accuse d'être allée bien trop loin.

2) - ABSENCE DE JUGEMENT SUR LA JUSTICE ET REPRESENTATIONS IDEALES -

"TOUT S'EFFONDRE ..." (groupes 9, 10, 11)

Il ne s'agit plus ici de comprendre le sens d'une divergence, d'un écart, puisque nous sommes en présence de trois cas de figure, où se manifestent des silences pour juger des finalités actuelles du système pénal ("tout cela nous dépasse ...").

Par contre, ces trois sous-groupes souhaitent chacun quelque chose de différent en matière de justice.

./...

Il nous faut donc là encore chercher à rendre compte de la logique de ces (non) réponses, et si nous parvenons à en montrer la nature particulière, nous aurons administré la preuve, prenant le contrepied des théories qui s'échinent à ne pas interroger le silence (non réponse = non opinion) de ce que ne pas parler veut dire, de ce que les lacunes de la parole signifient, pas seulement de façon globalisée (14), mais bel et bien de façon différentielle.

a) - GROUPE 9 -

Un premier sous- groupe (n = 125 = 6,83 %) a pour idéal une "justice qui protège droits et libertés des citoyens".

Ce groupe est surreprésenté par des femmes mariées, également surreprésentées dans les tranches d'âge 40-70 ans. Ce sont surtout des rurales ou des habitantes des gros bourgs ou petites villes (2.000, 20.000). L'activité est essentiellement celle du commerce et de l'artisanat, mais on trouve aussi beaucoup de retraités. 1/3 des inactives sont des femmes au foyer non retraitées dont les époux sont des ouvriers qualifiés de l'artisanat (moitié) et le reste des ouvriers qualifiés de l'industrie, chauffeurs ou ouvriers spécialisés de l'industrie. Les femmes au foyer qui ont déjà travaillé furent surtout des employées.

La scolarité est plutôt secondaire.

Population catholique croyante fervente, très pratiquante (1 fois par semaine) ne manifestant par contre pas de foi au progrès par les connaissances et techniques ; elle transmet ou a transmis sa foi religieuse, refuse de se situer sur l'axe politique ou de donner des références partisans, ou n'en déclare aucune. Quand la faveur est dite, elle se place au centre ou centre droit, et l'on déclare le RPR et le FN.

L'univers de ce groupe social est entièrement empreint d'un sentiment de dégradation morale qui va de pair avec un pessimisme foncier à propos de l'avenir. Structuration idéologique tournée vers le passé : "il faut retourner aux bons principes d'autrefois", avec un noyau minoritaire plus radical qui prône le bien fondé de bouleverser complètement les habitudes acquises (traces de "réaction"). Dès lors, la prudence sociale dans le changement ne fait pas de doute, mais sur toutes ces questions c'est le désengagement "actif" (15) qui se manifeste dès lors qu'il est connoté de politique. De même en va-t-il à propos des propositions relatives au bien fondé des limitations étatiques aux libertés (sauf un accord total pour la censure des films et des livres).

L'engagement aux réponses, il est surtout manifeste dès lors qu'est mise en question la défense des valeurs

./...

"communautaires et éducatives" dont les femmes de ce groupe se voient comme les prêtresses au discours légitimé.

Si la criminalité en général trouve des causes quasi exclusivement dans la "perte de la moralité à notre époque", les causes de la délinquance juvénile sont essentiellement à analyser comme dûes à la faillite des parents et de l'école (ce groupe prône la correction éducative et développe une très forte nostalgie de l'école d'antan) et non pas d'ailleurs à un problème de perversité. On observe par ailleurs une sous représentation significative des "plutôt acceptable" à la proposition des jeunes qui n'ont pas les mêmes idées que leurs parents (sans qu'il y ait de symétrie inverse ailleurs), ce qui originalise le groupe par rapport à tous les autres ; et d'autre part une assez nette désapprobation du travail féminin. A part la pilule, toutes les propositions relatives à la permissivité des mœurs sont rejetées.

Concernant le judiciaire, ce groupe adhère plus que proportionnellement à toutes les propositions qui induisent de la méfiance sur les acteurs : oui, le juge est soumis à ses humeurs ; oui, il est influencé par l'avocat ; oui son travail n'est qu'une routine ; oui avocats et juges sont de mèche ; non, les jugements ne sont absolument pas équitables. Par ailleurs oui, la justice est soumise aux pressions des puissants, oui le gouvernement se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques (NSP majoritaires). On refuse cependant de se prononcer sur le caractère de classe de la justice.

Mais surtout, le travail de la police dans ce groupe est gratifié d'une image très fortement dévalorisée.

Dès lors, toutes les stratégies d'évitement par rapport à la justice sont revendiquées comme hautement souhaitables.

Comment comprendre les souhaits de ce groupe social en matière judiciaire ? On sent bien que, majoritairement composé de femmes d'artisans et commerçants qui refusent de situer leur discours sur la sphère publique (sauf à adhérer aux propositions de méfiance sur les acteurs) et parlant au contraire plus aisément sur les valeurs familiales dont elles se sentent les dépositaires légitimes, il s'avère plus délicat ici d'expliquer la représentation au principe d'une justice protectrice des droits et libertés. Une piste peut pourtant nous guider sur une hypothèse : le casier judiciaire pour protéger les honnêtes gens fait surtout l'objet d'un désaccord général dans ce groupe et secondairement d'un silence.

Ne se jouerait-il pas alors une sorte de ressentiment contre une justice et une police vues comme tracassières face à cette catégorie sociale souvent aux prises avec le fisc ? Et dont le discours, annexant par détournement l'opportunité de

./...

réponse favorable, se dirait sur le mode du : "au lieu de nous "embêter", nous les honnêtes gens, petits travailleurs dépossédés de tout, cette justice là ferait mieux de nous être acquise, de protéger en somme "nos" droits et "nos" libertés de petits propriétaires et bons citoyens" ... sans que cette formulation paraisse antithétique avec les valeurs très colorées de conservatisme social dont ce groupe est fortement porteur.

b) - GROUPE 10 -

Le second sous-groupe (n = 79 = 4,31 %) prône une justice qui devrait s'occuper de la sécurité du citoyen.

Plus que proportionnellement composé de femmes mariées, ou vivant seules-chef de ménage (des veuves en réalité) cette population se caractérise par son âge avancé (supérieur à 60 ans, secondairement par la tranche 50-60 ans) ; c'est essentiellement un groupe "d'inactifs".

Des retraités donc (femmes anciennes employées de commerce ou d'entreprise), des femmes au foyer, dont les époux sont ou furent des artisans-commerçants et des agriculteurs.

De scolarité primaire, ce groupe très religieux, croyant fervent, très pratiquant, a transmis sa religion : il condamne sans appel le droit au suicide.

Ce sont des ruraux et des provinciaux de très grosses agglomérations (+ 200.000 habitants) qui refusent de se situer sur l'axe politique ou qui, s'il le font, se situent au centre ou à droite - D8 -. Ce groupe refuse également de donner ses références partisans, et s'il le fait, se classe au RPR ou se dit proche d'aucun parti politique.

Ce groupe ressemble beaucoup au précédent, à quelques variantes significatives près.

Très pessimiste, entièrement dominé par une vision de catastrophisme social et de dépossession absolue sur les événements, misonéiste et plus manichéen que le précédent, il se manifeste par des attitudes de punitivité beaucoup plus affichées que le groupe précédent : il faut ségréger le mal, punir, enfermer, exclure et stigmatiser les délinquants, châtier sévèrement toutes les déviations.

Il croit aux vertus de l'ordre, au patriotisme, à la discipline, dénonce le laxisme en matière de morale. C'est parce que la justice n'est pas assez sévère et musclée que la société est en crise : c'est à la fois l'indulgence de la justice et la perte de la moralité qui expliquent la criminalité. La délinquance juvénile provient quant à elle du "mauvais fond" et du mauvais exemple des camarades.

./...

Juges et avocats sont vus très négativement sur toutes propositions. Les pressions du pouvoir sur la justice sont manifestes, et à la différence du groupe précédent, on affirme que les juges sont en effet des bourgeois : plus qu'un discours véritablement classiste, se dit évidemment toute la part du ressentiment des "petits" (des dominés) de ce groupe face aux "dominants" qu'incarnent les juges. Naturellement, il convient pour ce groupe de se tenir le plus à l'écart possible de l'institution et de ces hommes qui font, comme les délinquants, partie d'un autre monde.

C'est l'idéologie "Law and Order" au demeurant toujours portée par les groupes âgés et dominés qui explique en totalité son appel incessant à une demande maximale de sécurité des citoyens. Il n'est en effet pas nécessaire ici de préjuger de la possible captation du discours sécuritaire à la force grandissante dans la sphère publique chez ce groupe social, vu sa propension à le secréter presque "naturellement" du fait de ses caractéristiques individuelles spécifiques d'extrême "retraitisme".

c) - GROUPE 11 -

Le troisième sous-groupe enfin ($n = 76 = 4,15 \%$) souhaite une justice qui fasse respecter les lois.

Groupe légèrement surreprésenté en hommes dans les tranches d'âge 40-70 ans, composé surtout de retraités (anciens ouvriers, employés ou intermédiaires) et très secondairement d'agriculteurs et artisans-commerçants.

Essentiellement urbains des grandes agglomérations (+ 200.000) à la scolarité surtout primaire, se disant plutôt sans religion, relativement plus souvent syndiqués, ce groupe se classe au centre de l'axe politique et se déclare proche de l'UDF, secondairement du RPR, et surtout du PCF.

Ce groupe se réfugie (à l'instar des deux précédents) fréquemment dans les non-réponses, à l'exception de certaines questions tranchées. Tout-à-fait pessimiste sur l'avenir, sans foi sur le progrès, fortement tourné vers le passé, apeuré par le changement social, il se plaint de la perte de la moralité générale, de la perte de la discipline des jeunes, souhaite plus d'interdictions morales, et vit mal la perte de l'autorité familiale qui expliquerait la dégradation sociale.

Sur les questions de permissivité, il se montre toujours très rigoriste, mais on assiste sur toutes ces questions à un clivage avec des non-réponses. S'il est par contre très manichéen et souhaite la ségrégation et le marquage des méchants dans sa totalité, on observe encore dans ce groupe un clivage significatif sur le problème des limitations

./...

étatiques aux libertés, entre son bien-fondé et la non-implication. De la même façon, la valeur patriotique fait l'objet d'un large silence et secondairement d'une adhésion.

Il en va de même à propos de toutes les questions relatives aux juges et au fonctionnement judiciaire.

Ce qui prédomine dans ce groupe sur l'image des magistrats et des avocats est toujours un très grand taux de non-réponses et secondairement des accords assez vifs dans les propositions de méfiance (sauf à propos de l'influence de l'avocat sur le juge, qui clive les répondants en accords et désaccords plutôt qu'en non-réponse). De même en va-t-il à propos de l'indépendance de la justice par rapport au politique, où les images sont très mitigées : les non-réponses prédominent et secondairement les accords qui accréditent l'idée de la dépendance (sauf à la question de la justice de classe, (non-réponse sans clivage)) et sur la vision du travail de la police qui oppose les partisans d'une image positive à ceux qui en ont une image plutôt négative. Par contre ce qui originalise le groupe face aux précédents, c'est que s'il montre plutôt un accord de principe avec la stratégie d'évitement, il se montre clivé sur l'idée qu'on soit toujours considéré comme coupable dès qu'on a affaire à la justice.

On rencontre enfin un autre clivage de même nature dans cette population à propos de la nécessité pour la justice et la police de contenir les débordements criminels (accord extrême de la majorité et désaccord d'une minorité) ; également, à propos de la priorité gouvernementale qui serait de maintenir l'ordre (où prédominent les non-réponses et secondairement s'expriment des désaccords radicaux).

Les endroits où tout le monde se réunit (ce qui fait ressembler ce groupe aux précédents) sont dans la vision des causes de la délinquance : perte de moralité générale et trop grande indulgence de la justice. Enfin, le "mauvais fond" explique seul les causes de la délinquance juvénile.

On le voit donc, un groupe "retraitiste" en vertu de son âge, plus modéré dans ses diverses prises de position relativement au sécuritarisme (il se démarque nettement des femmes sur ce plan là) mais aussi clivé sur certains points en vertu des deux pôles où se manifestent les origines sociales et professionnelles (constellation artisans-commerçants-agriculteurs d'un côté, et retraités du monde ouvrier de l'autre, porteurs de références partisans communistes et syndicales).

Une justice qui "fasse respecter les lois" doit donc s'entendre comme un vœu minimaliste, portant peu à conséquence. Car en effet ce souhait s'explique moins comme une pétition de principe propre à des catégories diversifiées (dont les univers de référence, s'ils se rapprochent à beaucoup d'endroits, savent cependant faire entendre leurs divergences)

./...

qu'à une volonté délibérée de ne pas reprendre à son propre compte les discours sociaux auxquelles leurs épouses (?) paraissent plus sensibles. Il y a donc en quelque sorte volonté d'assumer son retraitisme social jusqu'au bout, en restant conséquent avec la présentation d'un désengagement sur les thèmes judiciaires.

IV. - CONCLUSION TEMPORAIRE ...

Nous n'avons prétendu ici qu'à rendre compte de divers types de positionnements sociaux et essayé de fonder les écarts entre perceptions et attentes sur la justice pénale.

A travers l'étude des représentations sociales qui traversent la société, identifiées chez des groupes d'individus suffisamment typés pour que des attentes spécifiques s'objectivent, on voit en effet mieux se profiler la nature de l'enjeu des clivages qui divisent aujourd'hui les français à son sujet. Tentons de les récapituler succinctement, comme si nous avions affaire à des "types" idéaux pour les besoins de la démonstration plutôt qu'à des groupes que l'on rencontrerait à l'état pur dans la société.

1) - Il y a d'abord des investissements à teneur affective puissante chez des types sociaux plutôt dominés et retraitistes. Pour ces groupes assez ou très passéistes, la justice se définit implicitement comme un pouvoir lié au sacré ; elle ne se définit pas par rapport à un pouvoir politique contingent. Elle ne peut être qu'un glaive destiné à assurer la cohésion sociale, perpétuer l'ordre et la morale sociale. On ne saurait y toucher sans ébranler les fondements de la société : il convient de la craindre et de tout faire pour l'éviter. Elle ne saurait à juste titre que s'abattre sur ceux qui mettent en péril cette cohésion sociale ancestrale. Or, cet idéal quasi mythique, qui forme le tronc commun des représentations des "retraitistes", ne paraît pas, ne paraît plus aller de soi, et c'est au sujet de cette perception du dérèglement que s'expriment alors les différences de sensibilité au sein de divers sous-groupes dont on peut essayer de colorer le style "sociologique" :

- ceux chez qui il n'y a rien de particulier à attendre de la justice pour soi : les retraitistes minimalistes, désengagés, les moins passionnels sur le sujet, pour lesquels la tentation mythique paraît la moins assurée, la moins assumée (Groupe n° 11).
- ceux chez qui par contre s'élève une plainte en forme de demande lancinante sur le mode du : "Que la justice nous rassure sur sa volonté de protéger nos droits et nos biens, à nous autres les petits, qui n'avons jamais été habitués à rien demander à personne". Appel d'autant plus fort, angoissé, lancinant et passionnel en direction d'une justice à laquelle on voudrait bien croire, mais qui donne

./...

l'impression de s'éloigner de manière irréversible des préoccupations chez un tel groupe, se vivant comme "majorité silencieuse", dont la morale ancestrale de l'effort n'est jamais vécue comme récompensée ; mais il y a pire : cette vertu paraît sujette à caution, voire désavouée par cette justice. Justice ingrate, incompréhensible et scandaleuse qui n'apporte plus aucun signe de reconnaissance sociale (Groupe n° 9).

- ceux enfin, pénétrés d'une vision sociale irréversiblement portée à la catastrophe, appelant au secours de manière exacerbée, effarée, et comme inutilement, tant il n'y a plus d'illusions à se faire sur une justice sans principes, sans foi, et sans morale, incapable de savoir, pire, de vouloir garantir la sécurité des honnêtes gens (Groupe n° 10).

2) - Il existe ensuite des motifs de satisfaction à teneur très rationalisée pour catégories dominantes optimistes et sereines. Mais cet optimisme et cette sérénité ne se vivent pas dans la même temporalité ni selon la même intensité.

- on observe un groupe très "présentiste" pour lequel aucune passion d'ordre affectif ou politique ne pourra facilement perturber l'image legaliste investie sur le système de justice, toujours et déjà là, c'est-à-dire vécu comme une agence de régulation minimale, nécessaire à toute organisation sociale développée et pacifiée (Groupe n° 1).
- un autre groupe pour lequel par contre, les passions affectives portées sur une justice vue comme devant promouvoir les valeurs de liberté et d'égalité au détriment des valeurs d'ordre se sont trouvées incarnées à l'occasion d'une action politique à un moment historique donné. La confiance ou l'adhésion fusionnelle envers la justice est alors portée à son comble chez un tel groupe qui vit une espèce "d'état de grâce", appelé à disparaître nécessairement par effet de déception symbolique au moment où la conjoncture politique ne paraîtra plus favorable à la promotion de ses valeurs humanistes (Groupe n° 2).

3) - La déception paraît d'autant moins douloureuse et moins durable à un autre type "humaniste" ressemblant au précédent, réformiste et plus jeune, lequel, ayant moins "investi" affectivement son idéal dans la croyance en la capacité du politique à réformer immédiatement le système judiciaire, se représente la protection des droits et libertés dans une optique plus large, moins contingente, comme un idéal de plus longue haleine, un "combat" toujours recommencé, même s'il a pu s'imaginer un temps que le pouvoir politique était sur la bonne voie de concrétiser ses valeurs (Groupe n° 3).

./...

- De même que l'on a pu observer un type d'investissement de nature fusionnelle sur la croyance en l'instauration d'une justice dont l'action aurait intégré les valeurs dont le groupe en question était porteur, on observe le symétrique inverse chez un autre sous-groupe en ascension sociale dans la sphère des classes moyennes petites-bourgeoises, pour lequel le judiciaire constitue également un enjeu politique de première importance. Très sensibilisé à voir se concrétiser politiquement son système de valeurs d'allure plutôt moraliste et rigoriste, le ressentiment contre une justice lui semblant se présenter de manière trop réformiste, prend des allures d'extrême défiance. On peut faire l'hypothèse que reviendra dans ce groupe l'apaisement du dit ressentiment et la mise en veilleuse de la prédisposition au combat idéologique dès lors qu'une nouvelle geste politique lui paraîtra légitimer ses valeurs d'ordre et que la justice reprendra à ses yeux son rôle minimal d'agence de régulation au service des lois (Groupe n° 8).

4) - Deux autres types se caractérisent par leur relatif conformisme social.

En leur sein, le jugement est minimal : le bien fondé de l'action légaliste de la justice n'est pas vraiment remis en question. Ils ont cependant à coeur de faire entendre à travers ce sujet, leurs systèmes de valeurs et de croyances dès lors qu'il leur est demandé de s'exprimer sur leur vision idéale de la justice.

- Un sous-groupe peut être qualifié de "conformiste légaliste crispé", apeuré, car très sensibilisé à la thématique de l'insécurité. Sous-groupe petit salarié, plutôt jeune et plutôt féminin, s'il apparaît comme dominé dans la hiérarchie sociale, sa vision du monde ne sombre pas dans le catastrophisme social. Perméabilisé au sécuritarisme, il pourrait être amené à instruire le procès de la justice en laxisme et adhérer à un front du refus, s'il avait le sentiment que la lutte contre l'insécurité n'était pas une tâche prioritaire de la justice. Mais il ne semble pas pour l'heure que cette prise de parole, indice assumé et revendiqué d'une émotion lui paraissant légitime, se traduise par un combat concret en matière de politique judiciaire, car ce groupe a moins la capacité de structurer en demande politique ses émotions quotidiennes pour en réduire la dimension, puisque son imaginaire se nourrit également du thème sécuritaire pour lui permettre de se prouver qu'il existe socialement (Groupe n° 5).
- De la même façon, on n'observe pas d'enjeu politique direct en matière pénale chez un autre sous-groupe qu'on pourrait qualifier de "conformiste critique". Ce groupe masculin est porteur de valeurs "ouvrières", et son discours sur une justice dévalorisée qui sert à maintenir l'ordre (ordre du

capital contre le travail ?) se dit sur un mode plus ritualisé que réellement protestataire, et ce, quels que soient les effets des alternances politiques auxquelles il se montre insensible (Groupe n° 6).

5) - Un autre type a la particularité d'être à la fois conformiste, moraliste et critique.

Il se laisse observer comme une variante à la fois du groupe précédant (sous population ouvrière féminine) et une variante de l'antépénultième. Pourquoi ?

Si ce groupe génère en effet des représentations ouvriéristes ritualisées qui démarquent nettement son appartenance sociale d'autres catégories dominées comme celles du groupe 5 (il assume donc certaines des valeurs qui fondent l'identité sociale de sa communauté d'appartenance), ce n'est pas la dénonciation de l'ordre qui lui importe véritablement : nous restons là dans un discours convenu, comme vidé de sa substance, face aux enjeux, face à d'autres préoccupations plus réelles. En fait, ce groupe ressemble beaucoup plus à ces fractions sociales (groupe 5) qui expriment leur insécurité en en appelant à la protection de la justice. A cette idée d'une justice protectrice des faibles, devrait-on dire ; or, tel ne paraît pas le chemin qu'elle prend ; trop indulgente et clémentine envers les criminels, il faut la condamner, c'est elle la coupable en définitive. C'est ainsi que se recharge la protestation symbolique à laquelle ce groupe, de par sa culture et son identité, semble avoir toujours été accoutumé (Groupe n° 7).

6) - Il reste enfin un dernier type non-conformiste très critique et radical qui, s'il dit son idéal d'une justice respectueuse des droits et libertés sur un mode là encore plutôt ritualisé, a plutôt à coeur de montrer surtout sa défiance virulente au sujet d'une justice qui reste oppressive, quelles que soient les réformes dont elle ferait prétendument l'objet. Il y a donc ici ultra-sensibilisation "au" politique, à travers lequel la justice comme appareil, paraît figurer comme un enjeu "politicien" secondaire par rapport à la radicalité des bouleversements sociaux qui seraient nécessaires pour la transformer, et qui de ce fait en débordent largement le cadre strict. Invariance monolithique d'un discours restant insensible au réformisme judiciaire, de quelque sens qu'il s'affiche (Groupe n° 4).

NOTES DE LA TROISIEME PARTIE

- 1 - Voy. par ex. le séminaire d'histoire pénale sur l'enjeu de la mise en détention provisoire, années 86-88, dirigé par Robert, Perrot, Capdevielle, Castan (à paraître).
- 2 - que Passeron stigmatiserait comme invalide puisqu'elle prendrait le risque de l'intuitionnisme, fondé sur une psychologisation des silences et conduisant à accréditer l'idée essentialiste d'une signification universelle à la non-réponse faite de non-intérêt, de défaut de compétence ou de force ménagique d'une censure. Jusque là, nous le créditons d'un apport considérable, d'autant qu'il nous invite à rester sociologue en multipliant les constats multidimensionnels, à accroître les mises en relation empiriques, à ne jamais se résigner devant ce qui est une modalité comme une autre.

Pour lui, la non-réponse ne constitue d'ailleurs par une moindre modalité, une non-modalité, mais plutôt une surmodalité, "car la réalité d'un langage, dit-il, organisé selon les catégories et des découpages d'un questionnaire est plus pauvre dans ce qu'il décrit, que dans l'omission volontaire des réponses".

C'est là où nous divergeons sensiblement. D'abord, ce dernier constat, somme toute banal, accrédite l'idée que seul compte le silence. A cela, il faut répondre : qui oserait concevoir un questionnaire ayant pour objet principal de recueillir du silence plutôt que de l'information ?

Mais surtout, la véritable cible du problème n'est pas vue. Le problème n'est pas en effet de magnifier le silence, mais plutôt de se demander s'il ne serait pas possible d'en atténuer d'abord la portée, par une réflexion sur le questionnement lui-même, dont on s'aperçoit empiriquement à quel point il induit très souvent les censures décriées.

C'est bien la raison pour laquelle l'essentiel de ce travail consiste à faire cet effort et à chercher surtout des raisons psychosociologiques aux silences induits par les énoncés. Dans la mesure d'autre part où notre instrument le permet, nous déployons également un effort d'imagination pour comprendre le langage de l'abstention comme nous allons le voir par la suite dans cette partie (Passeron, 1981, pp 1-13).

- 3 - Grémy, 1987, p. 588.
- 4 - Même si l'on donne au lecteur l'impression de violenter les réponses, dès lors qu'on s'essaiera d'en retracer les cohérences globales arrachées à une multiplicité d'énoncés réduits à leur plus simple expression.

./...

- 5 - Pour l'heure, une analyse sur un groupe de 56 individus conduit à conclure à l'absence d'homogénéité sociale dudit groupe, et à ne pouvoir expliquer avec certitude le sens de l'écart dont il serait porteur. Trop faibles en poids sont les autres.
- 6 - Qu'on se rassure. On retrouvera dans un rapport ultérieur la totalité des effectifs sur lesquels sera tentée une classification automatique, traitement répondant à d'autres types d'interrogations.
- 7 - Nous tenterons de donner à chaque groupe identifié, dans le même esprit, une sorte de mot d'ordre qui résumerait à la fois son "univers" et sa façon de se positionner par rapport aux autres groupes sociaux, comme l'ont fait avec succès Donégani, Michelat, Simon (1980) et Schweisguth (1986) ce dernier dans une optique de sociologie électorale.
- 8 - Voir Donégani, Michelat, Simon, op.cit.
- 9 - La notion "d'implication" se mesure à la désertion massive des non-réponses sur ce chapitre.
- 10 - Sauf sur deux points : l'usage de la drogue et l'homosexualité des adolescents où se manifeste de manière significative une surreprésentation de "plutôt d'accord". Cela ne manque pas d'être "choquant" eu égard à la coloration très rigoriste des prédispositions des valeurs de ce groupe. On touche là, nous semble-t-il, une fois encore aux limites des propositions "de l'école de Bourdieu", selon lequel les sondages devraient servir à "faire prendre position", la prise de position que l'on est prédisposé à prendre en fonction de la position que l'on occupe dans un certain champ" (Bourdieu, 1973). Si l'on s'y essaie empiriquement, on s'expose à produire de la parole chez des catégories singulièrement non "prédisposées" à prendre position, parce que justement il n'y a pas chez elle de visibilité sociale du problème en question. Or, loin de provoquer du silence, une proposition formulée de manière abrupte et inductive, peut entraîner une position "d'accord" parce que ce qui est reconnu ici, c'est tout simplement la légitimité de la position du locuteur qui propose, et l'illégitimité du discours aux propres yeux du répondant, qui "dispose". De sorte que le processus mental qui joue massivement dans le cas présent consiste à répondre "après tout, si vous le dites !..." à la question : "après tout, chacun est libre de faire ce qu'il veut de son corps, y compris de le détruire en se droguant".
- 11 - Cette attitude est identifiée par Schweisguth dans son essai de typifier les différentes composantes de la "gauche humaniste".

. / ...

- 12 - Probablement ici, une différence de perception sur le sens à donner au mot "bêtise".
- 13 - On ne manque pas d'être frappé là encore ... mais on l'est moins si on admet que ce groupe porteur d'un ethos plutôt "crispé" dans sa stratégie de conquête sociale ascendante, n'oserait pas aller à contrecourant d'affirmations péremptoires contre une "liberté" qui ne le concerne pas, car il n'est pas assuré de la légitimité de son discours là-dessus.
- 14 - Si Bourdieu se contente seulement d'affirmer (avec raison) que la science a pour mission d'analyser les conditions économiques et sociales qui déterminent la compétence (à parler) et les effets qu'elle produit dans une vie (politique) fondée sur l'ignorance (active ou passive) de cette inégalité, il n'échappe pas lui non plus à une certaine forme de postulat populiste selon lequel "la distribution des réponses n'a de sens que second, secondaire, dérivé en tant que probabilité conditionnelle qui ne vaut que par référence à la probabilité primaire, primordiale de produire une réponse".

Concernant notre terrain pénal (mais cela serait probablement vrai en matière de maladie ou de santé) cette affirmation semble s'avérer assez gratuite puisque les thèmes pénaux paraissent peut-être l'un des rares objets où se produit non seulement de plus en plus de prises de parole (et corrélativement de moins en moins de silences, actifs ou passifs) mais également des silences de qualité différente. Encore une fois, il faut faire l'effort de savoir les interpréter, au lieu de fantasmer au silence, à la passivité des masses qui "résisteraient" par leur inertie à tous les projets dont les réformateurs rêveraient pour elles, (*in* Bourdieu, 1987, pp. 222-223), et Baudrillard pour une illustration esthétisante et formelle de ces principes, 1978.

- 15 - On note ici l'existence de nombreux ne sait pas, mais encore plus révélateur, de nombreux refus de répondre.

R E F E R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

./...

- Baudrillard (J.), A l'ombre des majorités silencieuses, Paris, Cahiers de l'Utopie, 1978.
- Bidou (C.), Les aventuriers du quotidien, essai sur les nouvelles classes moyennes, Paris, PUF, 1984
- Bodiguel (J.L.), Qui sont les magistrats français ?, Pouvoirs, 1981, 16, 31-42.
- Boscher (F.), Inquiétude et insécurité. Que craignent les français ?, Consommation et modes de vie, 1985, 3, 1-3.
- Bourdieu (P.), L'opinion publique n'existe pas, Les temps modernes n° 318, 1, 1973, 1292-1309.
- Bourdieu (P.), Choses dites, Paris, Minuit, 1987.
- Caplow (Th.), La répétition des enquêtes : une méthode de recherche sociologique, l'Année Sociologique, 1982, 32, 9-22.
- Donégani (J.M.), Michelat (G.), Simon (M.), Représentations du champ social. Attitudes politiques et changements socio-économiques, Paris/Lille, 1980, ronéo.
- Faugeron (Cl.), Jakubowicz (P.), Les magistrats et la loi pénale, Revue Française de Sociologie, 1984, XXV, 4, 658-683.
- Grémy (J.P.), Les expériences françaises sur la formulation des questions d'enquête. Résultats d'un premier inventaire, Revue Française de Sociologie, 1987, XXVIII, 567-599.
- Hallez (C.), Magistrature et idéologies professionnelles. Représentations du système pénal, Thèse doctorat III° cycle en droit, Bordeaux I, ronéo, 1986.
- Hirschman (A.O.), Bonheur privé, action publique, Paris, Fayard, 1983.
- Michelat (G.), Thomas (G.), Dimensions du nationalisme, Paris, A. Colin, 1966.
- Ory (P.), L'entre-deux mai ; histoire culturelle de la France, Mai 1968-Mai 1981, Paris, Seuil, 1983.
- Pinto (L.), Une fiction politique : la Nation, Actes de la Recherche en sciences sociales, 1986, n° 64, 45-50.
- Prost (A.), Mourir pour la patrie, l'Histoire, 1988, n° 107, p. 3.
- Robert (Ph.), Faugeron (C.), La justice et son public, les représentations sociales du système pénal, Genève, Médecine et Hygiène Masson, 1978.

- Robert (Ph.), Faugeron (C.), Les forces cachées de la justice, Paris, Le Centurion, 1980.
- Schweisguth (E.), Les avatars de la dimension gauche-droite, in Dupoirier (E.), Grunberg (G.) (Eds), Mars 1986 : la drôle de défaite de la gauche, Paris, P.U.F., 1986, 51-70.
- Soulez-Larivière (D.), Les juges dans la balance, Paris, Ramsay, 1987.
- Soulier (G.), Les institutions judiciaires et répressives, in Grawitz (M.), Leca (J.), Traité de science politique, Tome 2, Paris, P.U.F., 1986, 510-552.
- Stoetzel (J.), Les valeurs du temps présent, Paris, P.U.F., 1983.
- Verneuil (D.) et alii, L'image de la justice criminelle dans la société ; fonctions et processus du système pénal, Paris, S.E.P.C., 1980.

A N N E X E S

./...

A N N E X E I

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX CONCEPTS UTILISES

ATTITUDE :

- Ensemble de dispositions et d'orientations d'une certaine perennité. Détermination du sujet en tant qu'entité singulière et en tant qu'entité sociale. L'attitude est synthétique (Lagrange et Roché).
- Elle dépend directement de l'identité culturelle, qui est la variable indépendante dans le temps long d'une société (Schemeil) ; "temps long" de l'individu.

CULTURE :

- Ce pourrait être "l'habitus" (cf. ce mot) puisque c'est le "transformateur des conduites individuelles en conduites collectives et réciproquement, l'opérateur obligé entre le micro et le macropolitique".
A la différence de Bourdieu pour lequel il n'existe pas de "culture politique" (cf. ce mot) la culture s'oppose à l'érudition. Si on peut "posséder" un capital culturel ou en être dépossédé, on ne possède pas une culture politique : on est possédé par elle. La ligne de partage entre ce que le sens commun nomme culture et la culture comme sens commun, se situe très précisément ici" (Schemeil).

CULTURE POLITIQUE :

Se situerait entre la "culture politique" de L. Pye (ensemble des attitudes, croyances et sentiments qui donnent un ordre et un sens à un processus politique et qui pourvoient les règles et convictions sous-jacentes commandant le comportement dans le système politique) et l'habitus de P. Bourdieu, pour Michelat et Simon (d'après J. Leca).

CONDUITE OU COMPORTEMENT :

Le produit de l'attitude et de la situation (Schemeil : le temps court de l'individu).

ETHOS :

Ensemble de valeurs, de croyances et de convictions qui fondent l'identité d'un groupe (M. Weber).

./....

HABITUS :

Système de dispositions durables et transposables (...), principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but, sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre (Bourdieu).

IDEOLOGIES :

- 1) - Systèmes de référence qui cherchent à formuler explicitement les contradictions sociales, armes avec lesquelles chaque acteur tente de convaincre les autres qu'ils doivent partager ses propres valeurs, que ses croyances sont universelles malgré les spécificités évidentes (Schemeil).
- 2) - Instrument permanent des pouvoirs et lieu symbolique où les pouvoirs sont incessamment légitimés ou contestés, renforcés ou affaiblis (Ansart).

IDEOLOGIE POLITIQUE :

"En rationalisant et transformant l'imaginaire, en créant des modèles différents de légitimation, elle induit un ensemble de conséquences symboliques et pratiques" (Ansart).

IMAGE :

Traduction de la représentation sociale qui actualise dans un contenu mental la position d'un individu sur un objet particulier.

On peut en distinguer trois composantes :

- intellectuelle : accompagnement indispensable à l'exercice du langage ; à la différence du discours qui est linéaire, l'image est synchrétique.
- affective : elle est la projection dans le contenu mental, et support objectal des modèles normatifs par où s'expriment jugements, préférences, refus. Tout jugement de fait apparaît donc comme une jugement de valeur.
- comportementale : l'image étant un produit de l'activité du sujet, elle filtre les messages venus de l'extérieur ; elle est aussi une élaboration de réponse, l'élément préformé contenu dans le couple stimulus-réponse (Robert et Faugeron).

. / ...

IMAGINAIRE COLLECTIF :

A la différence des mythes, il sert à éviter les contradictions sociales, donnant à penser que l'intégrité d'un groupe repose sur son identité collective (Schemeil).

IMAGINAIRE SOCIAL :

Ensemble des évidences implicites, de normes et des valeurs qui assurent le renouvellement des rapports sociaux (Ansart).

MYTHES :

Représentations collectives de la réalité sociale destinées à résoudre les contradictions dans un langage moins logique que poétique (tandis que les actes rituels infléchissent les significations du mythe en le faisant pencher vers l'expression des intérêts, plutôt que vers l'expression des identités qu'il a pour objet de servir). (Schemeil).

OPINION :

"Conduite verbale", connaissance qui commande la perception affichée, proclamée ou instrumentale de la situation.

REPRESENTATIONS SOCIALES :

Ce concept a deux sens :

- 1) - Il répond à l'idée d'un système cognitif formé d'un ensemble de sentiments, de croyances, de valeurs, de pratiques relatives à un objet. Il a trois caractéristiques : il est rationalisé lorsqu'il se présente à la conscience comme tel ; il est orienté vers l'action, il est chargé affectivement. C'est pour rendre compte de la prédisposition à l'action et de la polarité affective que l'on parle d'attitude (cf ce mot).
- 2) - Il répond également à un système de signes et de symboles communs à un groupe donné, base d'un langage indispensable à la communication entre les individus. La représentation sociale est donc un processus intermédiaire qui détient à l'état potentiel, non différencié, tous les schèmes de réponses préformés, toutes les actions possibles d'un sujet placé dans un système social et soumis aux pressions de l'extérieur.

./...

STYLES DE VIE :

Instrumentaux ou expressifs, ils extériorisent les différences sociales (contrairement à l'éthos qui constitue, lui, l'identité d'un groupe).

VALEURS :

Elles ont pour fonction d'orienter l'individu dans le désordre du monde ; elles donnent un sens à l'univers et rendent possibles l'identification à un groupe.

A N N E X E I I

METHODOLOGIE DE LA CONSTRUCTION D'ECHELLES D'ATTITUDE

On tente d'approcher une attitude au moyen d'un groupe de questions dont on pense qu'elles en sont des indices pertinents. Pour former une échelle de Guttman, elles doivent relever de la même dimension, covarier, et être reliées entre elles de façon à ce que les réponses traduisent un degré croissant d'implication dans l'attitude en question.

Prenons un exemple classique : supposons que l'on recherche dans la population à mettre en évidence une attitude raciste ou non-raciste. Si un sujet accepte de sa soeur blanche qu'elle épouse un homme de race noire, a fortiori on peut supposer que le sujet en question acceptera de déjeuner avec cet homme ou discutera avec lui. Cependant, accepter de discuter n'implique en rien le fait d'accepter que la soeur se marie. On peut donc dire que le premier degré ou barreau dans l'attitude non raciste sera la discussion, le second le repas, et le troisième l'acceptation du mariage. Le degré zéro (c'est-à-dire l'attitude absolument raciste) sera de refuser toute discussion. Or, rien n'empêche pourtant qu'émergent des positions "illogiques" telles que l'acceptation du mariage mixte, et le refus de partager le repas avec le futur beau-frère, hypothèse relativement absurde dans ce cas, mais assez fréquente lorsqu'il s'agit d'attitudes plus complexes, comme dans l'échelle de "permissivité" (ou de tolérance au libre gouvernement de sa personne).

Dans ce cas de figure, le premier degré de tolérance consiste à trouver légitime l'usage de la pilule, et en dernier ressort, de tolérer les relations homosexuelles des adolescents.

Toutefois, rien n'empêcherait quelqu'un d'accepter la seconde proposition et non la première : mais dans ce cas là, la structure d'implication ne serait plus vérifiée.

Il faut donc disposer d'une mesure d'appréciation de la qualité de cette structure à l'intérieur de l'échelle, ce que va donner le coefficient de Loevinger (H) dont la valeur maximale serait 1 -, dans le cas d'une structure d'implication parfaite : pas une seule personne ne gravirait les échelons dans le désordre, tout le monde commencerait par accepter de donner la pilule à 15 ans, comme premier indice de tolérance ou de permissivité et les seules personnes restantes acceptant l'homosexualité des adolescents auraient forcément accepté toutes les autres gradations antérieures impliquant une permissivité de plus en plus grande.

Mais dès que le phénomène approché est un peu complexe, tout le monde ne suit pas la même logique, et plus on trouve d'individus pour ne pas suivre la logique décrite, plus baisse le coefficient de Loevinger. L'expérience a permis de normaliser le fait que jusqu'à une valeur de $H = 0.40$ la structure d'implication dans les questions de l'échelle est suffisante pour qu'on puisse être assuré d'une logique dominante hiérarchisée dans la population, quand bien même tout le monde ne la suivrait pas. En deça de cette limite, quand bien même cette structure existerait à l'état latent dans la population, la fréquence ou l'intensité des désordres sont tels que l'on ne peut plus parler d'échelle de Guttman. C'est au nom de cette échelle que l'on arrive également à éliminer certaines questions perturbantes dans un premier temps qui ne laissent pas l'échelle se constituer convenablement ; on ne garde donc que celles d'entre elles qui le permettent.

La construction d'une échelle comprend la recherche d'items, chacun étant une question munie de sa coupure, à savoir une question dont toutes les modalités seront scindées en deux groupes : l'un attestant de l'acceptation de l'attitude que tente de cerner l'échelle (traduite par la note 1) qui peut réunir un nombre variable de modalités ; l'autre du refus, (note 0) réunissant le reste des opportunités de réponses. Mais il n'est pas sûr que la coupure se fasse automatiquement entre les deux modalités d'accord d'une proposition et les deux modalités de désaccord. La recherche de l'échelle étant de dégager la meilleure structure d'implication possible, on devra trouver dans l'ensemble des modalités d'une question, où elle se situe (par exemple, à la question : ça va de soi de donner la pilule à une fille de 15 ans, "le pas d'accord du tout", est noté 0, par rapport à toutes les autres modalités, notées 1, y compris les non-réponses : c'est la modalité 0 de laquelle on déduit la non-permissivité absolue). On retient cette coupure car elle maximise la valeur du H . de l'échelle, quand bien même sur le plan de la logique habituelle, il conviendrait de ne pas accorder une valeur similaire à un accord extrême ou modéré vis-à-vis d'un désaccord modéré.

Cela explique que dans les échelles d'attitudes comparables entre 1972 et 1984, on ne retrouvera pas les mêmes coupures dans les modalités de réponses à la même question puisque l'on cherche avant tout à maximiser la structure d'implication dans la population interrogée, même si cette structure a évolué dans son expression. La comparabilité se joue donc naturellement au niveau des structures générales, constructions optimales des échelles, plutôt qu'à un niveau local (ie les items qui réunissent des modalités de réponses aux questions parfois différentes entre 1972 et 1984).

Mais il faut encore ajouter qu'une fois chaque question d'une échelle munie de sa coupure et notée 0 ou 1 pour chaque individu, ces notes sont additionnées sur l'ensemble de ces items afin d'obtenir une note d'échelle traduisant la participation plus ou moins grande de chaque individu à

l'attitude qu'elle définit. Observons que la métrique de cette mesure est assez particulière puisque les intervalles entre les notes sont irréguliers et qu'il est parfois beaucoup plus "facile" de passer de la note 1 à 2 que de la note 2 à 3. On admet généralement l'hypothèse que l'intervalle entre deux questions est proportionnel à la fréquence des sujets ayant répondu positivement ; plus la différence de leurs fréquences est grande, plus l'intervalle séparant ces deux questions dans l'échelle est grand. Chaque échelle se trouve donc également munie de sa propre métrique, les questions, selon la structure d'implication recherchée, présentant des taux de réponses positives de plus en plus rares.

A N N E X E I I I

TRI CROISE SUR LES PERCEPTIONS ET LES ATTENTES DE
LA POPULATION FRANCAISE SUR LA JUSTICE PENALE

Perceptions Attentes	NSP	Refus	Maintenir l'ordre	Faire respecter les lois	Protéger les droits et libertés	Assurer la sécurité	Contribuer à l'évolu- tion de la société	Total
NSP	9 0,49	1 0,05	0 0	0 0	1 0,05	0 0	0 0	11 0,60
Refus	0 0	1 0,05	0 0	0 0	1 0,05	0 0	1 0,05	3 0,16
Maintenir l'ordre	20 1,09	8 0,44	45 2,46	33 1,80	26 1,42	29 1,58	14 0,77	175 9,56
Faire respecter les lois	76 4,15	26 1,42	77 4,21	94 5,14	65 3,55	35 1,91	30 1,64	403 22,02
Protéger les droits et libertés des citoyens	125 6,83	31 1,69	173 9,45	239 13,06	81 4,43	39 2,13	56 3,06	744 40,66
Assurer la sécurité des citoyens	79 4,32	22 1,20	84 4,59	100 5,46	31 1,69	36 1,97	37 2,02	389 21,26
Contribuer à l'évolu- tion de la société	13 0,71	4 0,22	33 1,80	31 1,69	17 0,93	4 0,22	3 0,16	105 5,74
TOTAL	322 17,60	93 5,08	412 22,51	497 27,16	222 12,13	143 7,81	141 7,70	1 830 100,00

A N N E X E I V

JUSTIFICATIONS DE LA SELECTION DES AGENTS

Essentiellement conçues comme des produits idéologiques, les représentations concernant le système pénal, se trouvent par hypothèse expliquées par des éléments qui renvoient les individus à leur position structurelle de classe dans la société.

On doit considérer à cet égard les individus interrogés de la population échantillonnée comme des "agents", les critères explicatifs des variables se rapportent à la position de classe de ces agents. Plusieurs types d'indicateurs permettent certes d'appréhender la position de classe des agents dans la structure sociale. Mais tout dépend de ce que l'on cherche à obtenir. En continuité avec des travaux sociologiques sur les représentations du pénal menées par le S.E.P.C., on dira que c'est "l'être de classe" des agents qu'on essaie de cerner le plus rigoureusement possible, c'est-à-dire la position dans le procès de production et de reproduction au moment où l'enquête est conduite.

A l'évidence, cela revient à ne pas problématiser la recherche en terme de position subjective de classe (1) comme un paradigme marxiste vulgarisé pourrait y inviter, ni d'ailleurs à mettre au centre de la recherche, selon une autre variante, la lutte politique ou symbolique à l'oeuvre dans toute constitution historique des classements sociaux (2), encore que l'argument nous apprenne à relativiser singulièrement la notion même de "classe sociale objective", construite par définition ex cathédra.

Cette étude reste donc résolument fidèle au nouvel indicateur de la C.S.P. (P.C.S), car on considère que c'est encore le seul outil qui permette une approche à peu près convenable de la position de "classe objective" des agents, pour reprendre cette terminologie consacrée par Michelat et Simon.

On sait que la nomenclature de l'INSEE dont les prémisses de construction dataient de trente ans, a fait récemment l'objet d'un considérable renouvellement. En 1982, les P.C.S. les ont remplacées, catégorisant la population en 8

. / ...

(1) - Qui aboutit à théoriser les problèmes de l'état de la conscience de classe et à en tirer des conclusions par rapport à l'orthodoxie.

(2) - Comme l'ont bien mis en évidence les travaux de Bourdieu (P.), Boltanski (L.), et Merlié (D.).

postes agrégés (dont 6 actifs et 2 inactifs) démultipliés en deux sous rubriques, la première étant divisée en 24 postes (dont 19 actifs) la seconde en 42 postes (dont 32 actifs) ; ce qui actualise du même coup minutieusement l'état de la stratification sociale, en donnant une saisie plus juste et rigoureuse de la réalité sociale.

Cette nouvelle enquête, dans son souci de cerner au mieux les professions, combine pour les actifs, le métier, le secteur de l'activité économique, les différentes composantes du salariat, (public : entreprise publique ou nationalisée, de l'Etat et des collectivités locales, et enfin du secteur privé), au niveau des qualifications, de la hiérarchie d'encadrement, du nombre d'employés de l'entreprise (taille) autant de données factuelles permettant d'identifier la participation des individus au procès de production et de répartition.

Pour ce qui concerne la catégorie des "agents sans activité professionnelle", il nous a semblé impératif de décomposer la place traditionnelle des femmes au foyer en deux pôles différents : d'une part, elles sont identifiées par la catégorie du chef de ménage, en vertu de cette loi sociologique qui veut qu'il existe une homogénéité sociale des conjoints. Mais cette loi est loin d'être exempte de critiques, tant s'en faut. C'est pourquoi, l'on a disjoint de cette catégorie d'"inactifs" les femmes qui ont déjà travaillé, avant de devenir femmes au foyer, voulant ici tester les possibles variations dans les représentations, ainsi que l'on montré de façon non négligeable en matière de sociologie politique, les travaux de Sineau et Mossu-Laveau. Elles ont montré en effet des variations significatives de représentations chez les femmes ayant déjà travaillé avec les autres dans chaque catégorie, car plus impliquées socialement, elles ont su se rendre plus autonomes dans leurs prises de positions politiques (code PCSANC).

En ce qui concerne les autres personnes sans activité professionnelle, la nouvelle nomenclature indique d'une part, pour les retraités la profession antérieure, de l'autre, pour les jeunes non entrés dans la vie active (élèves, étudiants ou militaires du contingent), que leur position sociale soit référée à celle du chef de famille (PCSCHF). Cette solution, nécessairement insatisfaisante au plan théorique (que l'on songe aux visions renouvelées de Thélot, en matière de reproduction des valeurs, tant intra, qu'intergénérationnelles) devra être maniée avec beaucoup de précautions lors de la phase analytique, mais on dira cependant, qu'il importait avant tout de pouvoir les situer globalement dans leur univers social d'origine, sans prétendre juger des trajectoires possibles qui suivront la position sursitariste de nombre d'entre eux, que par définition nous ne pouvons pas connaître.

D'une manière générale, un effort très important a été consenti à propos des quota d' "inactifs", de façon à ce

./...

qu'ils soient diversifiés au maximum, et à ce que soient "objectivées" toutes les composantes de cet état.

D'autres indicateurs viennent par ailleurs, attester de la place des agents dans le procès de reproduction sociale. Sauf à dire que les données qu'ils fournissent ne peuvent pas a priori être transformées en variables explicatives, ces données servent néanmoins d'indications indirectes et secondaires, (car elles ne paraissent jamais aussi classantes socialement que les professions, au moins pour les "actifs"). Elles fournissent cependant des suppléments d'information non négligeables, en ce qu'elles viennent tempérer selon des formes et des intensités variables, la liaison : place dans le système de production et représentations.

L'âge (AGE), le sexe (SEX), et le niveau d'instruction (SCOL) sont des données individuelles classiques en la matière. On a également ajouté des questions relatives à certaines formes d'engagement, essentielles à la compréhension des thèmes analysés. Outre le degré d'engagement social et politique (ASYND, ASPOL, ASAUTRE, OPOL, PARTPO), un effort particulier a été consenti à l'engagement religieux qui connote assez fortement des prises de positions de nature normative, ce qui ne sera pas pour étonner. Cinq questions tentent d'en appréhender les principaux aspects : la religion (REL), la pratique cultuelle (MES), le degré d'investissement émotionnel sur la croyance religieuse (CROY (1)), la formation (FORMRE) et la transmission religieuses (TRANRE). Ces questions nous semblent permettre de faire la part exacte des conformismes sociaux dans une société qui se dit très majoritairement catholique, des attitudes religieuses plus volontaristes, qui seules, peuvent prendre une signification précise sur les registres normatifs.

Autre type d'investissement affectif puissant, connotant possiblement les représentations sur ces registres, celui de la valeur et du sens de la propriété privée chez les agents. L'attachement des français à la propriété privée et la diffusion des patrimoines, même modestes, aurait jusqu'à présent été par trop sous estimés selon Capdevielle. Or, cette dimension plus ou moins négligée pourrait bien s'avérer selon lui, une explication intéressante pour comprendre les enjeux sous-jacents au sécuritarisme (cf. également les travaux de victimisation de Robert, Lévy, Zauberman, Pérez-Diaz), mais aussi plus profondément, pour expliquer certains obstacles que rencontrerait, dans un sens plus libéral ou permissif, l'évolution de ces registres. Pour tester le bien fondé de cette hypothèse, nous avons construit une liste de questions,

./...

(1) - Nous voulons remercier ici tout particulièrement M. Jacques Sutter, qui nous a aidé à formaliser cette question.

que l'on peut regrouper autour de quatre types de "possessions" :

- Le type de logement (mode d'habiter, existence de résidence secondaire, accession à la propriété par P.E.L.).
- 3 types d'éléments de patrimoine, successivement énumérés (biens matériels, biens symboliques, et avantages en nature).

A N N E X E V

IDEOLOGIE GENERALE - VALEURS

Les questions relevant de l'idéologie générale servent deux objectifs, en tant que variables illustratives :

- d'une part, elles permettent de mieux mettre en lumière les attitudes générales qui interviennent dans la structuration des représentations de la justice pénale ;
- d'autre part, elles jouent ce rôle en ce qui concerne la structuration des représentations de la déviance (analysées dans le second rapport).

L'ordre, le pouvoir, la reproduction, la crise, sont les grands organisateurs des représentations et mieux que nulle part ailleurs, ils aident à la compréhension des enjeux culturels qui tournent autour des normes et des conduites de vie.

A travers des interrogations sur les systèmes de valeurs concernant la famille, l'école, le travail, les mœurs dans la société, ce sont des mutations multiformes dont on s'efforce de rendre compte, par l'intermédiaire des préoccupations sociales touchant à la déviance, et possiblement à la justice elle-même. (Cf. les justifications théoriques du questionnaire "d'adéquation à la déviance" dans le second rapport). Ce sont toujours les enjeux conflictuels de légitimation et de délégitimation des modalités de contrôle social sur ces objets que l'on cherche à objectiver.

Comme pour l'ensemble des autres questions, celles que l'on retient ici ne sortent pas du néant. Elles ont été reprises pour la plupart de Faugeron (1980), parce qu'elles ont fait la preuve de leur fort pouvoir différentiateur dans le passé, et à ce titre, il convient de les réinterroger pour examiner si ce qu'elles annonçaient précédemment furent des tendances qui se sont confirmées, recomposées ou restèrent sans lendemain.

La nouveauté réside surtout ici dans une réflexion à tester sur le devenir du libéralisme culturel, valeur qui commençait à émerger et à prendre une place assez déterminante dans les représentations, au point qu'on s'est efforcé de construire une véritable "attitude".

C'est pourquoi trois questions nouvelles apparaissent (dont on comprendra aisément qu'elles puissent cliver les sondés) sur un axe de libéralisme culturel, ayant trait à la libre disposition de la conduite de sa propre vie. Le problème est de déterminer jusqu'où peut jouer cette attitude de libéralisme, la primauté de la valeur "liberté" mise en

perspective situationnelle, jusqu'à quelle frontière elle peut se heurter ?

- L'une concerne la tolérance à la libre disposition de sa vie. Question du suicide, dont on a pu percevoir qu'il était un enjeu social d'importance, une véritable revendication, un acte de liberté qui veut se faire entendre, à la fois contre une éthique médicale (attachée de son côté à lutter contre la mort) et contre une éthique religieuse (qui dénie à l'homme lui-même d'attenter à sa vie).

- La seconde concerne la tolérance face à la décision de porter atteinte personnellement à sa propre intégrité physique et notamment en matière de consommation de drogue. On reconnaîtra là encore un enjeu du débat politique, celui de la dépénalisation de l'usage des stupéfiants, au moins celui des drogues dites douces.

- La troisième concerne l'attitude de tolérance vis-à-vis de la liberté de disposer de son corps et de sa sexualité. Jusqu'à quel point admettra-t-on par exemple comme un comportement non problématique l'homosexualité des jeunes entre eux ? Cette question évite le sujet de l'homosexualité entre adultes (question au demeurant non pénalisée), et celle, plus complexe des relations entre adultes et jeunes, où existe toujours un doute quant au degré de consentement, ou de contrainte de ce dernier dans la relation. Pour la cerner, il aurait fallu une série de questions qui eussent pu permettre de lever cette ambiguïté.

- La quatrième va dans le même sens de la tolérance à l'égard de la sexualité féminine, fut-elle précocément active. C'est le cas de la fille de 15 ans vis-à-vis de qui la société (qu'elle soit incarnée par la sphère familiale ou médicale) reconnaît cette liberté et en tire les conséquences au plan de la contraception. A travers ces questions, c'est aussi le registre de l'éducatif qui est visé ; le libéralisme et la permissivité assumés se trouveront dans les réponses positives sans restrictions à la question proposée en termes de : "cela va de soi". On peut être d'accord par exemple avec l'usage de la pilule à 15 ans, sans que cela aille de soi, au titre de l'éducation, de donner la pilule. En d'autres termes, il faut se demander, à propos de cette question essentielle du libéralisme culturel, à partir d'une identification projective de rôle, si cette valeur peut être médiatisée par un autre registre, ou si elle ne doit souffrir d'aucune restriction.

Les questions qui suivent sont déjà plus éprouvées qui tentent de cerner différentes conceptions relatives à l'éducation en général :

- le problème de l'autorité parentale, comme garantie première d'un fonctionnement social harmonieux (Q 144).
L'autorité parentale peut-elle être réduite à la nécessité absolue ou relative de l'inculcation des mêmes idées,

lesquelles devraient automatiquement se reproduire, sous peine d'être vues comme inadmissibles ? (Q 23).

La technique éducative de la "correction" comme complément nécessaire à une socialisation réussie est également un thème dont on sait à quel point il a pu prendre l'allure d'un enjeu symbolique fondamental, lors de la discussion sociale des projets et modèles d'éducation alternatifs (Q 145).

Ces dimensions de l'éducation se retrouvent également au sein du concept de "discipline" des jeunes, sans d'ailleurs les induire en quoi que ce soit. C'est le problème de la permissivité en général qui se trouve posé dans la Q 21, et naturellement, son pendant négatif, sa "rançon" en quelque sorte. Sur cette autre pente, l'idée d'un trop grand laisser aller de la société, en matière de morale, d'un plus grand flou, d'une plus grande incertitude quant à la nécessité des interdits moraux, et à ce qu'ils devraient être, sans qu'on puisse déceler exactement lesquels (Q 22).

L'école enfin, cet autre lieu essentiel de socialisation, doit-elle jouer un rôle dans l'apprentissage de la morale des enfants ou non. Et le fait-elle ? (Q 143).

La question de la télévision, des médias de masse comme "agents" pédagogiques en matière de morale, présente également un intérêt certain. On se demandera ici, au travers d'émissions sur les homosexuels, s'il est légitime qu'on en parle comme de n'importe quoi d'autre (certes, l'idée de la liberté de l'information étant en jeu) ou non (la réticence pouvant s'expliquer, être comprise comme s'accompagnant d'une méfiance due à la peur d'un probable prosélytisme incontrôlable, dans le cas le plus problématique, outre par ailleurs, la condamnation traditionnelle de toute démonstration de sexualité différente, qu'elle soit ou non "médiatisée").

Dernière instance de socialisation, et lieu de stabilité par où reproduit l'ordre social, la sphère du travail. En matière de libéralisme culturel, il s'agit de comprendre jusqu'où la valeur "travail" est elle-même légitimement contestable, et pour quelle raison elle pourrait être contestée en tant que telle.

Jusqu'où peut-on admettre, que des gens refusent purement et simplement de travailler, que le refus du travail soit légitime, puisqu'il ne serait pas une valeur majeure ? (Q 18). Valeur fluctuante ou nécessité à la fois religieuse, éthique, économique ...

Pour apporter une dimension supplémentaire au problème de l'attitude d'(in)tolérance au refus du travail, une autre question cherchera à approfondir non plus le jugement sur la valeur sur le travail refusé en tant que tel, mais plutôt celui du choix posé sans compromission possible, entre travail intéressant (et là se pose le thème de la valorisation ou de la dévalorisation humaine) ou non-travail (Q 152).

A N N E X E V I

DESCRIPTION DE LA POPULATION INTERROGEE (Décembre 1984)

L'enquête a porté sur un échantillon de 1 830 personnes, représentatives de la population française, âgées de 16 à 70 ans. Le plan d'échantillonnage et la passation des questionnaires ont été réalisés par la SOFRES en décembre 1984. La méthode d'échantillonnage utilisée pour la constitution de l'échantillon a été celle des quotas.

Les sources statistiques prises comme référence pour établir les quotas sont celles du dernier recensement de la population française effectué par l'INSEE en 1982, de sorte que la représentativité de l'échantillon par rapport au temps écoulé depuis le recensement ne peut souffrir que d'une altération infime.

Les critères socio-démographiques ayant servi comme quota sont au nombre de six :

- 1) - Le sexe
- 2) - L'âge (16/17 ans - 18/24 ans - 25/34 ans - 35/49 ans - 50/59 ans - 60/70 ans).
- 3) - La P.C.S. du chef de ménage, en huit catégories selon la nouvelle nomenclature de l'INSEE (professions et catégories socio-professionnelles) qui a introduit en 1982 de très sensibles modifications par rapport à l'état antérieur devenu par trop inadéquate de la nomenclature C.S.P. (datant de 1952). Dans l'ancien système en effet, coexistaient des nomenclatures de métier et de C.S.P., distinctes mais non emboîtées. En outre, le chiffrement des métiers ne prenait en compte que l'intitulé officiel de chaque catégorie, alors que celui de la profession (P.C.S.) tient compte d'autres informations, telles que, qualification, fonction, taille et secteur de l'entreprise. Ainsi, peut-on bénéficier d'informations beaucoup plus rigoureuses sur la place des interviewés dans la stratification sociale, donc raffiner plus sensiblement les analyses (1).

Il existe six postes d'actifs et deux d'inactifs.

./...

(1) - Nouvelles catégories socio-professionnelles, P.C.S.-INSEE, INSEE ; la nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles ; structures d'ensemble et principales innovations, 1982, p. 58.

Ils se décomposent successivement en :

- 1) - Agriculteurs exploitants*
- 2) - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise*
- 3) - Cadres et professions intellectuelles supérieures*
- 4) - Professions intermédiaires*
- 5) - Employés*
- 6) - Ouvriers*
- 7) - Retraités*
- 8) - Autres personnes sans activité professionnelle*

4) - La taille de la localité habitée en 5 catégories :

- 1) - Communes rurales de - 2.000 hab.*
- 2) - Agglomérations urbaines de 2.000 à 20.000 hab.*
- 3) - de 20.000 à 100.000 hab.*
- 4) - de 100.000 à 200.000 hab. et plus*
- 5) - L'agglomération parisienne*

5) - La région (les 9 grandes régions de l'INSEE).

6) - L'activité/non activité de la personne interrogée.

./...

QUOTA : AGE

<i>Tranches d'âges</i>	<i>Structure théorique %</i>	<i>Structure observée %</i>	<i>Ecart s</i>
1) - 16-17	4,8	3,6	- 1,2
2) - 18-24	16,4	16,3	- 0,1
3) - 25-34	23,5	25,1	+ 1,6
4) - 35-49	26,3	25,8	- 1,5
5) - 50-59	17,2	14,4	- 2,8
6) - 60-70	11,8	14,9	+ 3,1

. / ...

QUOTA :
SEXE ET AGE

	<i>Structure théorique %</i>	<i>Structure observée %</i>	<i>Ecart s</i>
<u>Hommes</u>			
16-17	4,6	3,95	- 0,65
18-24	16,2	16,46	+ 0,26
25-34	23,3	23,56	+ 0,26
35-49	26,1	24,13	- 1,97
50-59	17,0	14,77	- 2,23
60-70	11,6	17,14	+ 5,54
<i>TOTAL</i>	49,8	48,47	- 1,33
<u>Femmes</u>			
16-17	5,0	3,29	- 1,71
18-24	16,6	16,12	- 0,48
25-34	23,7	26,51	+ 2,81
35-49	26,5	27,36	+ 0,86
50-59	17,4	14,00	- 3,40
60-70	12,0	12,73	+ 0,73
<i>TOTAL</i>	50,2	51,53	+ 1,33

QUOTA : PROFESSION CHEF DE MENAGE (PCS CHF)

8 catégories		Structure théorique %	Structure observée %	Ecart s
Agriculteurs	1	5,8	5,6	- 0,2
Artisans/Commerçants Chefs d'entreprise	2	7,2	8,1	+ 0,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3	9,9	9,1	- 0,8
Professions intermédiaires	4	14,8	16,2	+ 1,4
Employés	5	11,4	13,3	+ 1,9
Ouvriers	6	30,9	26,5	- 4,4
Retraités	7	14,8	16,6	+ 1,8
Autres personnes sans activités profession- nelles	8	5,2	4,6	- 0,6

QUOTA :

ACTIVITE DE LA PERSONNE INTERROGEE (PCSACT)

	<i>Structure théorique %</i>	<i>Structure observée %</i>	<i>Ecart s</i>
<i>Actifs (PCS 1 à 6)</i>	63,8	58,6	- 5,2
<i>Retraités (PCS 7)</i>	8,2	13,5	+ 5,3
<i>Autres inactifs (PCS 8)</i>	28,0	27,9	- 0,1

./...

A N N E X E V I I

QUESTIONNAIRE

... Maintenant, je vais vous demander de répondre à des questions plus générales qui portent sur la justice pénale à l'heure actuelle en France, par exemple les tribunaux, les prisons etc. Là encore, c'est votre opinion personnelle qui compte.

Q3 - A votre avis, à quoi la justice devrait-elle en principe surtout servir ?

- Maintenir l'ordre	175	(9,56)
- Faire respecter les lois	403	(22,0)
- Protéger les libertés et les droits des citoyens	744	(40,6)
- Assurer la sécurité des citoyens	389	(21,2)
- Contribuer à l'évolution de la société	105	(5,7)
- Ne sait pas	11	(0,60)
- Refuse de répondre	3	(0,16)

Q4 - Et d'après vous, à l'heure actuelle, en France est-ce que la justice sert surtout à

- Maintenir l'ordre	412	(22,5)
- Faire respecter les lois	497	(27,1)
- Protéger les libertés et les droits des citoyens	222	(12,1)
- Assurer la sécurité des citoyens	143	(7,8)
- Contribuer à l'évolution de la société	141	(7,7)
- Ne sait pas	322	(17,6)
- Refuse de répondre	93	(5,1)

Q5 - On attribue la délinquance de notre époque à des causes diverses. En voici quelques-unes. Indiquez laquelle vous paraît la plus importante ?

- Il n'y a plus de moralité, à notre époque ... 336 (18,3)
- Il y a de plus en plus de chômage 669 (36,5)
- La justice est trop indulgente 374 (20,4)
- Des catégories de gens sont vraiment défavorisées 419 (22,8)
 - Ne sait pas 17 (0,9)
 - Refuse de répondre 15 (0,8)

Q6 - Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une "bêtise". D'une manière générale, à votre avis est-ce qu'il vaut mieux ...

- Les punir sévèrement pour leur apprendre à ne pas recommencer 275 (15,02)
- Les punir légèrement pour qu'ils comprennent 938 (51,2)
- Ne pas les punir du tout et leur donner un avertissement 566 (30,9)
 - Ne sait pas 35 (1,9)
 - Refuse de répondre 16 (0,8)

Q7 - Certains pensent qu'il serait souhaitable d'améliorer les conditions de vie en prison. Cela vous paraît-il...

- ... tout à fait souhaitable 241 (13,1)
- ... plutôt souhaitable 510 (27,8)
- ... pas très souhaitable 346 (18,9)
- ... pas du tout souhaitable 564 (30,8)
 - Ne sait pas 152 (8,3)
 - Refuse de répondre 17 (0,9)

Q8 - Pour diverses raisons, un jeune peut devenir délinquant. Parmi les raisons suivantes, quelle est à votre avis la plus importante ?

- Parce qu'il a un mauvais fond 88 (4,8)
- Parce que ses parents n'ont pas su l'élever ... 481 (26,2)
- Parce qu'il a été entraîné par des camarades .. 562 (30,7)
- Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises 658 (35,9)
- Ne sait pas 27 (1,4)
- Refuse de répondre 14 (0,7)

Q9 - Voici quelques opinions sur les juges, les avocats, la police. Avec chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas	Refuse de répondre
Q91 - Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux	198 10,8	595 32,5	461 25,2	404 22,0	163 8,9	9 0,4
Q92 - On a tort de se plaindre de la police, car elle ne fait que son travail	426 23,2	747 40,8	432 23,6	174 9,5	40 2,1	11 0,6
Q93 - Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si l'on est innocent	844 46,1	542 29,6	228 12,4	160 8,7	46 2,5	10 0,5
Q94 - Les gouvernants se servent toujours de la justice contre leurs ennemis politiques	271 14,8	432 23,6	406 22,1	285 15,5	410 22,4	26 1,4
Q95 - En général, les juges rendent des jugements équitables, justes	127 6,9	715 39,07	600 32,7	243 13,2	133 7,2	12 0,6
Q96 - Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable : il doit être puni	1 059 57,8	621 33,9	89 4,8	19 1,03	29 1,5	13 0,7
Q97 - Selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné on ne sera pas jugé de la même façon	371 20,2	524 28,6	369 20,1	349 19,07	199 10,8	18 0,9

. / ...

Q9 bis - Voici d'autres opinions. Avec chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas	Refuse de répondre
QB1 - Des personnes influentes peuvent faire pression sur un tribunal	765 41,8	682 37,2	177 9,6	98 5,3	104 5,6	4 0,2
QB2 - L'existence du casier judiciaire est une nécessité pour la protection des honnêtes gens. Ils doivent savoir à qui ils ont affaire	698 38,1	640 34,9	255 13,9	159 8,6	67 3,6	11 0,6
QB3 - Quand on essaie de trop changer les choses, elles vont en général plus mal après qu'avant	384 20,9	548 29,9	489 26,7	242 13,2	148 8,08	19 1,03
QB4 - Pour beaucoup de juges, juger devient une routine	484 26,4	724 39,5	300 16,3	129 7,04	183 10	10 0,5
QB5 - En fait, les avocats sont presque toujours de mèche avec les juges	194 10,6	372 20,3	562 30,7	372 20,3	315 17,2	15 0,8
QB6 - S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi	1 292 70,6	379 20,7	79 4,3	52 2,8	21 1,1	7 0,3
QB7 - Dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits	107 5,8	319 17,4	681 37,2	493 26,9	222 12,1	8 0,4
QB8 - Les juges sont presque tous des bourgeois et c'est ennuyeux parce qu'ils ne jugent pas tout le monde de la même façon	311 16,9	391 21,3	509 27,8	420 22,9	181 9,8	18 0,9
QB9 - Quelqu'un qui a déjà commis un délit, on peut se dire qu'il a le mal dans la peau	143 7,8	323 17,6	584 31,9	705 38,5	68 3,7	7 0,3
QB10 - Ceux qui ont le pouvoir n'ont pas beaucoup de mal à faire déplacer le juge d'instruction qui leur déplaît	792 43,2	630 34,4	128 6,9	58 3,1	207 11,3	15 0,8
QB11 - Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable	317 17,3	593 32,4	473 25,8	370 20,2	68 3,7	9 0,4
QB12 - Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît, plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr	556 30,3	665 36,3	261 14,2	174 9,5	143 7,8	31 1,6
QB13 - Autrefois, c'était mieux que maintenant, parce qu'il y avait davantage de moralité	697 38,08	446 24,3	278 15,1	277 15,1	116 6,3	16 0,8

Q10 - Il arrive que certains films ou certains livres soient interdits par la censure. A ce propos, qu'en pensez-vous ?

- C'est inadmissible	454	(24,8)
- C'est parfois admissible	966	(52,7)
- C'est tout à fait admissible	355	(19,3)
- Ne sait pas	53	(2,8)
- Refuse de répondre	2	(0,1)

Q11 - Il arrive qu'un gouvernement limite le droit de grève, qu'en pensez-vous ?

- C'est inadmissible	675	(36,8)
- C'est parfois admissible	827	(45,1)
- C'est tout à fait admissible	223	(12,1)
- Ne sait pas	94	(5,1)
- Refuse de répondre	11	(0,6)

Q12 - Il y a des femmes qui travaillent alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille. Pensez-vous que le fait que ces femmes travaillent soit...

- ... tout à fait normal	490	(26,7)
- ... plutôt normal	482	(26,3)
- ... plutôt anormal	457	(24,9)
- ... tout à fait anormal	337	(18,4)
- Ne sait pas	38	(2,07)
- Refuse de répondre	26	(1,4)

Q13 - Il arrive qu'un journal soit saisi. Qu'en pensez-vous ?

- C'est inadmissible 742 (40,5)
- C'est parfois admissible 794 (43,3)
- C'est tout à fait admissible 139 (7,5)
- Ne sait pas 142 (7,7)
- Refuse de répondre 13 (0,7)

Q14 - Voici différentes opinions que nous avons recueillies.
Pour chacune d'elles, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas	Refuse de répondre
Q141 - Quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort	321 17,5	421 23,0	399 21,8	569 31,09	100 5,4	20 1,09
Q142 - Il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement	596 32,5	745 40,7	284 15,5	119 6,5	76 4,1	10 0,5
Q143 - Avant, les écoles étaient mieux que maintenant : on apprenait aux enfants ce qui est bien et ce qui est mal	818 44,6	399 21,8	289 15,7	239 13,06	74 4,04	11 0,6
Q144 - Si les parents n'ont pas d'autorité dans la famille, tout se dégrade dans la société	937 51,2	542 29,6	225 12,2	96 5,2	25 1,3	5 0,2
Q145 - On ne peut élever convenablement des enfants sans leur donner parfois de bonnes corrections	561 30,6	544 29,7	383 20,9	297 16,2	34 1,8	11 0,6

Q15 - Et voici d'autres opinions que nous avons recueillies, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

Q151 - La télévision ne devrait pas faire des émissions sur les homosexuels	448 24,4	241 13,1	431 23,5	589 32,1	98 5,3	23 1,8
Q152 - Ceux qui préfèrent ne pas travailler plutôt que d'avoir un travail qui ne les intéresse pas ont bien raison	139 7,5	213 11,6	472 25,7	926 50,6	68 3,7	12 0,6
Q153 - Après tout, chacun est libre de faire ce qu'il veut de son corps, y compris de le détruire en se droguant	259 14,1	334 18,2	423 23,1	742 40,5	58 3,1	14 0,7
Q154 - Ca va de soi de donner la pilule à une fille de 15 ans	291 15,9	533 29,1	405 22,1	478 26,1	98 5,3	25 1,3

Q16 - Quand vous pensez à l'avenir de la société, êtes-vous...

- ... très optimiste	53	(2,8)
- ... plutôt optimiste	555	(30,3)
- ... plutôt pessimiste	871	(47,5)
- ... très pessimiste	279	(15,2)
- Ne sait pas	63	(3,4)
- Refuse de répondre	9	(0,4)

Q17 - Certains estiment qu'on devrait avoir le droit de choisir sa mort, y compris de se suicider. Vous-même, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

- Tout à fait d'accord	455	(24,8)
- Plutôt d'accord	450	(24,5)
- Plutôt pas d'accord	308	(16,8)
- Pas d'accord du tout	526	(28,7)
- Ne sait pas	65	(3,5)
- Refuse de répondre	26	(1,4)

Q18 - Dans notre société, il y a des gens qui refusent de travailler. Vous-même, qu'en pensez-vous ?

- C'est tout à fait admissible	110	(6,0)
- C'est plutôt admissible	228	(12,4)
- C'est plutôt inadmissible	452	(24,6)
- C'est tout à fait inadmissible	975	(53,2)
- Ne sait pas	47	(2,5)
- Refuse de répondre	18	(0,9)

Q.19 - Selon certains, ce qui est le plus important pour un Gouvernement, c'est de maintenir l'ordre. Vous-même, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec cette opinion ?

- Tout à fait d'accord	678	(37,04)
- Plutôt d'accord	624	(34,09)
- Plutôt pas d'accord	322	(17,5)
- Pas du tout d'accord	154	(8,4)
- Sans opinion	40	(2,1)
- Refuse de répondre	12	(0,6)

Q20 - Certains pensent que les adolescents sont libres d'avoir des relations homosexuelles entre eux. Vous-même, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec cette opinion ?

- Tout à fait d'accord	196	(10,7)
- Plutôt d'accord	309	(16,8)
- Plutôt pas d'accord	432	(23,6)
- Pas d'accord du tout	733	(40,05)
- Sans opinion	130	(7,1)
- Refuse de répondre	30	(1,6)

Q21 - Certains disent qu'aujourd'hui les jeunes ont beaucoup trop perdu le sens de la discipline. Pensez-vous que ce soit ...

- ... tout à fait vrai	761	(41,5)
- ... plutôt vrai	702	(38,3)
- ... plutôt faux	251	(13,7)
- ... tout à fait faux	85	(4,6)
- Sans opinion	25	(1,3)
- Refuse de répondre	6	(0,3)

Q22 - Dans notre société, trouvez-vous plutôt qu'il y a trop d'interdictions morales ou qu'il n'y en a pas assez ?

- Il y a trop d'interdictions morales	233	(19,01)
- Il n'y a pas assez d'interdictions morales	939	(51,31)
- Il n'y en a ni trop, ni trop peu	543	(29,6)
- Sans opinion	99	(5,4)
- Refuse de répondre	16	(0,8)

Q23 - Jugez-vous tout à fait acceptable, plutôt acceptable, plutôt pas acceptable, ou pas acceptable du tout qu'un jeune n'ait pas les mêmes idées que ses parents ?

- Tout à fait acceptable	1 390	(75,9)
- Plutôt acceptable	379	(20,7)
- Plutôt pas acceptable	22	(1,2)
- Pas du tout acceptable	16	(0,8)
- Sans opinion	18	(0,9)
- Refuse de répondre	5	(0,2)

Q24 - Il y a des employeurs qui refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison. Pensez-vous qu'ils aient ...

- ... tout à fait raison	41	(2,2)
- ... plutôt raison	207	(11,3)
- ... plutôt tort	868	(47,4)
- ... tout à fait tort	626	(34,2)
- Sans opinion	65	(3,5)
- Refuse de répondre	23	(1,2)

Q25 - Certains disent qu'à notre époque les connaissances et les techniques permettent à la société d'évoluer favorablement. Vous-même, qu'en pensez-vous, êtes-vous ...

- ... tout à fait d'accord	535	(29,2)
- ... plutôt d'accord	797	(43,5)
- ... plutôt pas d'accord	298	(16,2)
- ... pas d'accord du tout	101	(5,5)
- Ne sait pas	92	(5,02)
- Refuse de répondre	7	(0,3)

Q26 - Aujourd'hui, beaucoup de gens constatent que tout ne va pas pour le mieux dans la société. Nous avons recueilli, à ce propos, différentes opinions. Personnellement, de laquelle de ces opinions vous sentez-vous le plus proche ?

- Avant il y avait de bons principes auxquels on ferait bien de revenir	371	(20,2)
- Il n'y a pas moyen d'améliorer les choses si on ne bouleverse pas complètement les habitudes acquises	251	(13,7)
- Bien sûr, tout ne va pas pour le mieux mais il faut améliorer les choses progressivement	1 160	(63,3)
- Ne sait pas	40	(2,1)
- Refuse de répondre	8	(0,4)

RENSEIGNEMENTS SIGNALÉTIQUES

- Homme	887	(48,47)
- Femme	943	(51,53)

SEXCHF

*SEXE DU CHEF DE MÉNAGE
(Variable de synthèse)*

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
<i>Homme marié</i>	591	32,30
<i>Homme vivant maritalement</i>	72	3,93
<i>Homme vivant seul et chef de ménage</i>	100	5,46
<i>Homme vivant seul et pas chef de ménage</i>	124	6,78
<i>Femme mariée</i>	622	33,99
<i>Femme vivant maritalement</i>	58	3,17
<i>Femme vivant seule et chef de ménage</i>	172	9,40
<i>Femme vivant seule et pas chef de ménage</i>	91	4,97
<i>T O T A L</i>	1 830	100,00

. / ...

Activité ou non de la personne interrogée (ACTIF)

<i>Actuellement, exercez-vous une profession ?</i>		<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
<i>Oui, exerce une profession</i>		938	51,26
<i>Non, chômeur mais a déjà travaillé</i>		132	7,21
<i>Non retraité, pré-retraité, retiré</i>		248	13,55
<i>Non, femme au foyer</i>	<i>a déjà travaillé (PCSANC)</i>	222	12,13
	<i>n'a jamais travaillé</i>	115	6,28
<i>Non, chômeur à la recherche d'un premier emploi</i>		24	1,31
<i>Non, élève ou étudiant</i>		118	6,45
<i>Non, militaire du contingent</i>		5	0,27
<i>Non, autre sans profession (y compris invalides)</i>		28	1,53
<i>T O T A L</i>		1 830	100,00

Activité ou non du chef de ménage (ACT = 895)

(réponses issues de ceux qui disent ne pas exercer eux-mêmes de profession ; 8 dernières catégories du tableau précédent)

<i>Actuellement, le chef de ménage ou votre conjoint, ou votre compagnon, exerce-t-il une profession ?</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
<i>Oui, exerce une profession</i>	746	83,35
<i>Non, chômeur mais a déjà travaillé</i>	31	3,46
<i>Non, retraité, pré-retraité, retiré</i>	101	11,28
<i>Non, femme au foyer</i>	4	0,45
<i>Non, chômeur à la recherche d'un premier emploi</i>	2	0,22
<i>Non, élève ou étudiant</i>	3	0,34
<i>Non, autre sans profession (y compris invalide)</i>	8	0,89
<i>T O T A L</i>	895	100,00

<i>PCS GEN</i>

P.C.S. du chef de famille en 8 positions :

(on ne fait pas figurer ici le décompte des effectifs de chaque type de professions à l'intérieur de chaque rubrique de la nouvelle nomenclature PCS de L'I.N.S.E.E.)

<i>8 positions agrégées</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
<i>1 - Agriculteurs, exploitants</i>	<i>103</i>	<i>5,63</i>
<i>2 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</i>	<i>149</i>	<i>8,14</i>
<i>3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>166</i>	<i>9,07</i>
<i>4 - Professions intermédiaires</i>	<i>296</i>	<i>16,18</i>
<i>5 - Employés</i>	<i>243</i>	<i>13,28</i>
<i>6 - Ouvriers</i>	<i>485</i>	<i>26,50</i>
<i>7 - Retraités</i>	<i>303</i>	<i>16,56</i>
<i>8 - Autres personnes sans activité professionnelle</i>	<i>85</i>	<i>4,65</i>

./...

Quel est le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève ou étudiant ; était-ce un établissement d'enseignement ... (SCOL)

- ... primaire	487	(26,61)
- ... primaire supérieur	71	(3,88)
- ... secondaire	421	(23,01)
- ... technique ou commercial	484	(26,45)
- ... supérieur (université, grandes écoles, I.U.T.)	362	(19,78)
- ... n'a jamais été à l'école	4	(0,22)
- ... sans réponse	1	(0,05)

Pouvez-vous me dire quelle est votre religion ? (REL)

- Catholique	1 417	(77,43)
- Protestante	45	(2,46)
- Autre	48	(2,65)
- Sans religion	305	(16,67)
- Ne veut pas dire	15	(0,82)

Pour les catholiques ... allez-vous à la messe ? ... (MES = 1 417)

- ... toutes les semaines	125	(8,82)
- ... une ou deux fois par mois	47	(3,32)
- ... de temps en temps	287	(20,25)
- ... uniquement pour des cérémonies (baptêmes, mariages, enterrements) ...	862	(60,83)
- Jamais	93	(6,56)
- Sans réponse	3	(0,21)

Toujours du point de vue religion et d'une façon générale, comment vous définiriez-vous ? (CROY = 1 830)

- Croyant fervent	113	(6,17)
- Croyant	783	(42,79)
- Croyant incertain ou ébranlé	274	(14,97)
- Sceptique, dans le doute total	339	(18,52)
- Incroyant	283	(15,46)
- Ne veut pas dire	38	(2,08)

Avez-vous reçu une formation religieuse ? (FORMRE)

- Oui, plutôt intense	378	(20,6)
- Oui, moyenne	980	(53,5)
- Oui, plutôt réduite	237	(12,95)
- Non, aucune	231	(12,62)
- Sans réponse	4	(0,22)

Toujours à propos de la formation religieuse, avez-vous donné, donnez-vous ou envisagez-vous de donner plus tard une formation religieuse à vos enfants ? (TRANRE)

- Oui	1 031	(56,34)
- Non	431	(23,55)
- Sans objet (pas d'enfants).	879	(15,25)
- Ne sait pas	77	(4,21)
- Refuse de répondre	12	(0,66)

Participez-vous activement à la vie d'une ou de plusieurs associations ou mouvements, par exemple : syndicats, mouvements politiques, autres associations : consommateurs, locataires, parents d'élèves, etc) ?

	OUI	NON	Refuse de répondre
- Syndicale (ASYND)	139 7,6	1 683 91,9	8 0,44
- Politique (ASPOL)	63 3,44	1 756 95,9	11 0,6
- Autre (ASAUTRE)	405 22,1	1 419 77,9	6 0,33

D'après leurs opinions, on classe habituellement les Français sur une échelle de ce genre. Comme vous le voyez, il y a deux grands groupes : la gauche et la droite. On peut se classer plus ou moins à gauche ou plus ou moins à droite. Personnellement, où vous classeriez-vous sur cette échelle ? (OPOL)

25 3 EG	145 4 G	359 5	456 6	325 7 D	119 8	27 9 ED
(1,37)	(7,92)	(19,62)	(24,92)	(16,76)	(6,5)	(1,48)

1 - Ne sait pas 212 (11,58)
2 - Refuse de répondre 162 (8,85)

Sans penser seulement aux élections, pouvez-vous me dire de quel parti politique vous vous sentez le plus proche ou, disons, le moins éloigné ? (PARTPO)

- Parti communiste	87	(4,75)
- P.S.U., Extrême-gauche	35	(1,91)
- Parti socialiste	326	(17,81)
- Radicaux de gauche	51	(2,79)
- Mouvement écologique	162	(8,85)
- Union pour la Démocratie Française (U.D.F.)	217	(11,86)
- R.P.R.	248	(13,55)
- Front National (J.M. Le Pen)	49	(2,68)
- Parti des Forces Nouvelles	13	(0,71)
- Aucun	278	(15,19)
- Ne sait pas	183	(10,0)
- Ne veut pas dire	181	(9,89)

En ce qui concerne votre logement, êtes-vous ... (LOG)

- ... propriétaire de votre maison ou appartement (ou accédant à la propriété)	869	(47,5)
- ... locataire d'un organisme social (H.L.M., I.L.M.)	462	(25,25)
- ... locataire du secteur privé	370	(20,22)
- ... occupant à titre gracieux	124	(6,78)
- Sans réponse	5	(0,27)

Etes-vous propriétaire d'une résidence secondaire ? (RESEC)

- Oui	186	(10,16)
- Non	1 630	(89,07)
- Ne veut pas dire	14	(0,77)

Je vais vous citer différents éléments de patrimoine que les gens peuvent posséder; pour chacun d'eux, pourriez-vous me dire si vous possédez ... (PATR)

	NON	OUI	Refuse de répondre
<i>PATR1</i>			
a) ... des bons d'épargne	1 640	108	82
<i>PATR2</i>			
b) ... des bons du Trésor	1 702	49	79
<i>PATR3</i>			
c) ... des bons de Caisse	1 718	29	83
<i>PATR4</i>			
d) ... un compte à terme	1 644	81	105
<i>PATR5</i>			
e) ... un compte ou un plan d'épargne logement	1 316	444	70
<i>PATR6</i>			
f) ... des SICAV	1 596	149	85
<i>PATR7</i>			
g) ... des obligations autres que SICAV	1 643	103	84
<i>PATR8</i>			
h) ... des actions autres que SICAV	1 643	106	81
<i>PATR9</i>			
i) ... une assurance-vie	1 046	720	64
<i>PATR10</i>			
j) ... des biens immobiliers de rapport comme des immeubles, appartements, maisons	1 576	182	72
<i>PATR11</i>			
k) ... des biens immobiliers de de rapport comme des terrains	1 629	129	72
<i>PATR12</i>			
l) ... des biens précieux (comme de l'or, bijoux, tableaux, meubles de valeur, etc)	1 598	152	80

. / ...

Et pourriez-vous me dire si vous disposez d'avantages en nature (par exemple notes de frais au forfait, voiture, logement de fonction ...) (AVANTA)

- Oui	124	(5,78)
- Non	1 682	(91,9)
- Ne veut pas dire	24	(1,31)

ETUDES ET DONNEES PENALES

- 1 - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
- 2 - ROBERT (Ph.) & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.
- 3 - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
- 4 - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 5 - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du Code pénal, Note N° 1, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 6 - ROBERT (Ph.), GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 7 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, (pré-recherche exploratoire), Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 8 - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 9 - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 10 - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 11 - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 12 - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 13 - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 14 - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 15 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 16 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 17 - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

- 18 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative à des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19 - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 20 - ROBERT (Ph.), MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 21 - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 22 - LASCOUMES (P.), MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 23 - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 24 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles, analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 25 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude des divergences dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 26 - HURE (M.S.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Evolution des condamnations par nationalités et par professions, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 27 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1972 et 1973, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 28 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude du consensus dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 29 - LAMBERT (Th.), Sélection et orientation des affaires pénales, Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 30 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1974 et 1975, Paris, 1977, ronéo.
- 31 - LAFFARGUE (B.), L'image de la justice criminelle dans la société - Le système pénal vu par ses "clients", Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 32 - ROBERT (Ph.), Mémoire présenté à la Commission de révision du Code Pénal, (Document réservé), Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 33 - ROBERT (Ph.), Mémoire sur l'état de la justice pénale (Document destiné et réservé au Comité National de Prévention), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.

./...

- 34 - ROBERT (Ph.), Les tendances lourdes du système pénal (Document destiné et réservé à la Commission de pré-planification Justice - VIII^e Plan), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.
- 35 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Note sur les condamnations par défauts, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo, non publié.
- 36 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le coût du crime en France en 1976-1977, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 37 - LAFFARGUE (B.), La détention provisoire et le contrôle judiciaire au cours de ces dix dernières années, Paris, S.E.P.C., 1980, dactylo, non publié.
- 38 - LASCOUMES (P.), Délinquance d'affaires et justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 39 - GODEFROY (Th.), HURE (M.S.), LAFFARGUE (B.), Statistiques sur les morts violentes, Paris, S.E.P.C., 1981, dactylo.
- 40 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le droit de grâce et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 41 - FAUGERON (C.), Femmes victimes, femmes délinquantes ; états des données, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 42 - LEVY (R.), ZAUBERMAN (R.), La pratique du sursis en France depuis 1960. Données juridiques et approche statistique, Paris, S.E.P.C., 1982, ronéo.
- 43 - GORTAIS (J.), PEREZ-DIAZ (C.), Stupéfiants et justice pénale ; enquête pour l'année 1981, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 44 - GORTAIS (J.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 45 - LOMBARD (F.), Les systèmes d'indemnisation des victimes d'actes de violence, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 46 - TOURNIER (P.), La population carcérale - Dimension, structure et mouvements, Paris, C.E.S.D.I.P., 1984, ronéo.
- 47 - GODEFROY (Th.) et LAFFARGUE (B.), Les coûts du crime en France - données 1980, 1981 et 1982, Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 48 - LEVY (R.), Du flagrant délit à la comparution immédiate : la procédure d'urgence d'après les statistiques judiciaires (1977-1984), Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 49 - TOURNIER (P), LECONTE (B.), MEURS (D.), L'érosion des peines : analyse de la cohorte des condamnés à une peine de trois ans et plus, libérés en 1982, Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.

- 50 - BARRE (M.D.), TOURNIER (P.), avec la collaboration de
LECONTE (B.), Le travail d'intérêt général. Analyse
statistique des pratiques, Paris, C.E.S.D.I.P., 1986,
ronéo.
- 51 - LEVY (R.), PEREZ-DIAZ (C.), ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.),
Profils sociaux de victimes d'infractions ; premiers
résultats d'une enquête nationale, Paris, C.E.S.D.I.P.,
1986.
- 52 - HERTRICH (V.), FAUGERON (C.), Les élèves-surveillants de
1968 à 1985, données statistiques, Paris, C.E.S.D.I.P.,
1987.
- 53 - GODEFROY (Th.) et LAFFARGUE (B.), Justice pénale et contentieux
du travail, Paris, C.E.S.D.I.P., 1987.

Dépôt légal
Avril 1988

